

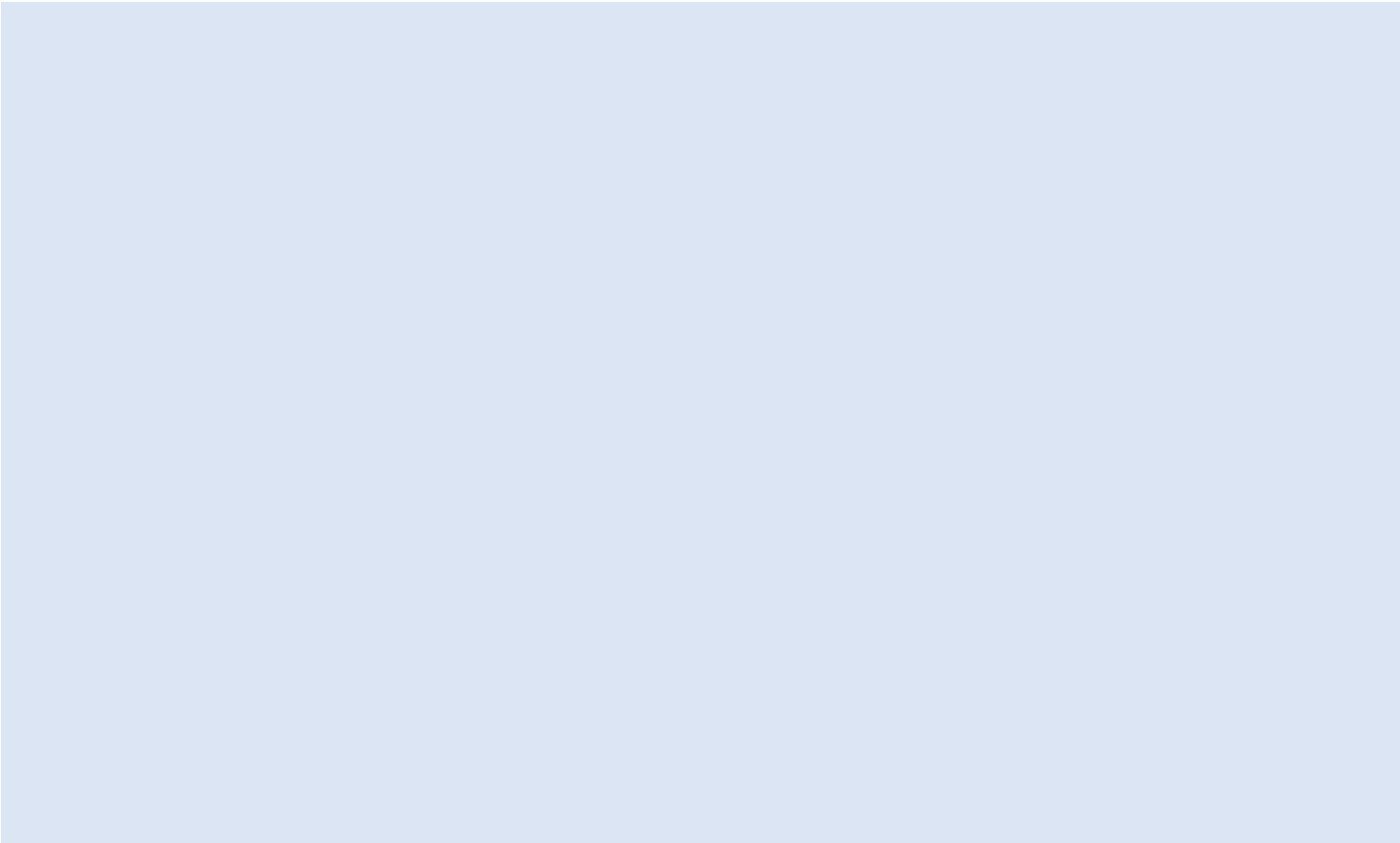


**Autorité
des marchés
financiers**

Volume 21 - Numéro 20

23 mai 2024

Bulletin



**Autorité
des marchés
financiers**

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6	5.2 Réglementation et lignes directrices	
1.1 Avis et communiqués		5.3 Autres consultations	
1.2 Réglementation		5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
1.3 Autres décisions		5.5 Sanctions administratives	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10	5.6 Protection des dépôts	
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF		5.7 Autres décisions	
2.2 Avis légaux de l'Autorité		6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	62
3. Distribution de produits et services financiers	33	6.1 Avis et communiqués	
3.1 Avis et communiqués		6.2 Réglementation et instructions générales	
3.2 Réglementation		6.3 Autres consultations	
3.3 Autres consultations		6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
3.4 Retraits aux registres des représentants		6.5 Interdictions	
3.5 Modifications aux registres des inscrits		6.6 Placements	
3.6 Avis d'audiences		6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires		6.8 Offres publiques	
3.8 Autres décisions		6.9 Information sur les valeurs en circulation	
4. Indemnisation	48	6.10 Autres décisions	
4.1 Avis et communiqués		6.11 Annexes et autres renseignements	
4.2 Réglementation		7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	191
4.3 Autres consultations		7.1 Avis et communiqués	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers		7.2 Réglementation de l'Autorité	
4.5 Autres décisions		7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
5. Institutions financières	54	7.4 Autres consultations	
5.1 Avis et communiqués		7.5 Autres décisions	
		8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	297
		8.1 Avis et communiqués	
		8.2 Réglementation	
		8.3 Sanctions administratives pécuniaires	
		8.4 Décisions de révision	
		8.5 Annexes et autres renseignements	
		9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	303
		9.1 Avis et communiqués	
		9.2 Réglementation	
		9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
		9.4 Autres décisions	
		10. Agents d'évaluation du crédit	308
		10.1 Avis et communiqués	
		10.2 Réglementation et lignes directrices	
		10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit	
		10.4 Sanctions administratives	

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 mai 2024 – 9 h 30				
2023-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse TWMG inc. et Nathalie Missakian Parties intimées Nathalie Jules Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken, Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Christine Dubé	Accords Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 3
2024-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Poitras Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 mai 2024 – 14 h 00				
2023-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc., Jérôme-Olivier Malo et Marie-Soleil Baril Parties intimées</p> <p>Nicolas Maltais, Dominik Bilodeau et Alexandre Cossette Parties intimées</p> <p>Dominik Bilodeau Partie intimée</p> <p>Elan Future LTD et Martin Isabelle Parties intimées</p> <p>Newton Crypto Ltd Partie mise en cause</p> <p>Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Coinsquare Capital Markets Ltd., Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p> <p>McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Avis de contestation des intimés suivant une décision rendue ex parte</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 mai 2024 – 14 h 00				
2023-011	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>I.A., ès qualité de tutrice de A.M., Y.M., ès qualité de tuteur de A.M., A.M., M.D., ès qualité de tuteur F.D., A.J., ès qualité de tutrice de F.D., F.D., M.P., ès qualité de tuteur de A.P., J.I.M., ès qualité de tutrice de A.P., A.P., M.M., ès qualité de tuteur de S.O.M., S.N.L., ès qualité de tutrice de S.O.M., S.O.M., C.P., ès qualité de tuteur de P.P., V.S., ès qualité de tutrice de P.P., et P.P.</p> <p>Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins, Banque Tangerine (Tangerine), Banque de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), TD Canada Trust, Banque Royale du Canada et Banque Nationale du Canada</p> <p>Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 mai 2024 – 9 h 30				
2023-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées</p> <p>Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée</p> <p>Jean-François Soucy Partie intimée</p> <p>Alexandre Bond Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Quessy Henry St-Hilaire</p> <p>Dion Rhéaume Avocats inc</p> <p>Pelletier-Quirion Avocats</p> <p>Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Jean-Pierre Cristel</p> <p>Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland</p>	<p>Demande pour l'imposition des mesures provisoires</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
29 mai 2024 – 9 h 30				
2022-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées</p> <p>Fiset & Associés Syndic inc es qualité de syndic de la faillite de Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir comme administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 mai 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p> <p>François Bélanger Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande d'ordonnance intérimaire ou de sauvegarde, de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Accord Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>
30 mai 2024 – 14 h 00				
2024-005	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Agence Unie 2000 inc. et Sevan Tatigian Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 mai 2024 – 14 h 00				
2024-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Itradecoins inc. et Jésusel Alberne Parties intimées Sébastien Lambert Partie intimée Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur & Associés Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseillère en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique
4 juin 2024 – 9 h 30				
2023-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Stéphanie Dupuis Chabot inc., Stéphanie Dupuis-Chabot, Dave Leclerc et Gestion Force Consultant inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspensions d'inscription, de conditions à l'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesures propre au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
6 juin 2024 – 14 h 00				
2024-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Simon Nelson et David McKinnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur, s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
6 juin 2024 – 14 h 00				
2024-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers YULEX, Avocats et stratèges, s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique
14 juin 2024 – 14 h 00				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Financière Cape Cove inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & cie avocats inc. Dominique Pion, avocat Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonieta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 juin 2024 – 9 h 30				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Benoît Mercier Partie intimée Claude Duhamel Partie intimée Éric Marchant Partie intimée David Cournoyer Partie intimée Bertrand Lussier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc. Pelletier & Cie Avocats inc. Hackett Campbell Bouchard inc.	Christine Dubé	Demande de récusation de l'intimé Benoît Mercier Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
19 juin 2024 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sébastien Cliche Partie intimée ROI Land Investment Ltd Partie intimée Philippe Germain Partie intimée Hiro Corporation Ltd Partie intimée Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. Jean-François Goulet, avocat Fréchette avocats	Christine Dubé	Accord ou demandes en arrêt des procédures Audience au fond ou conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 juin 2024 – 14 h 00				
2023-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Ferreira Partie intimée Claude Veillette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l. Delegatus Services Juridiques Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle Chambre de pratique
3 juillet 2024 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
4 juillet 2024 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 juillet 2024 – 9 h 30				
2023-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Lodix inc. et Mathieu Barrette Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2
1er août 2024 – 14 h 00				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Junaid Jamshaid Partie intimée Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel, s.e.n.c. Ticket911.ca	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle Chambre de pratique
5 août 2024 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées Mario Dubuc Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes & Collaboratrices s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande de de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 août 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
12 août 2024 – 9 h 30				
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Marc R. Labrosse</p> <p>M^e Alexandre Giroux</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
4 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
6 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande pour l'imposition des mesures provisoires Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
10 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>
12 septembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Alan M. Stein</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
22 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
23 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
28 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
29 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
31 octobre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
4 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
6 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
7 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1
12 novembre 2024 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

22 mai 2024

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. TNO Bourse - 2023-011-002

<https://t.soquij.ca/Tx95H>

Autorité des marchés financiers c. 14433793 Canada inc. (Négociant publique Coinboost) - 2023-013-002

<https://t.soquij.ca/w6E4A>

Vêtements de sport Gildan inc. c. Browning West - 2024-004-001

<https://t.soquij.ca/y3A2E>

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALNEIMEH	MARIO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-10
BARRETTE	MATTHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-13
BELLEY	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-11
BELMONTE	AMANDA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-05-15
BERNATCHEZ	CLAIRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-16
BOILY	JEAN-FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-10
BOUSTANI	MAZEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-15
BRETON	CHRISTIAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC	2024-05-13
CABRERA BERMUDEZ	CRISTIAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-10
CAMPISI	ROSA MELISSA	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-05-03
CARRIER	ÉTIENNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-13
CRICHTON	BRITTANY	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-05-10
CYR	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-16
DAMIAO-MARQUES	ZELIA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-05-10
DAOUD	JOHNNY	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-05-10
DIALLO	KADIATOU	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-05-10
DUSSAULT	ROSALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-11
EL-AAWAR	DAYANE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-05-17
FALIH	ASMAA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-06
FLEURET	MÉLANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FOROUTAN SARAVI	LADAN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-15
GARAND NUNEZ	TANYA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-05-13
GHLOUCI	FATIMA ZOHRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-11
GRENON	ERIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-05-15
GUELLIER-BERTHIER	ELISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-11
GUILLEMETTE	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-16
IRIARTE	ENRIQUE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-15
KAGHAT	YASSINE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-15
KALOGIROU	ARISTEDES	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-05-10
LABERGE	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-12
LANDRY	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-13
LAROUSSY	NOURIMANE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-15
LEVINE	MATTHEW ADAM	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2024-05-13
MARLEAU	SYLVAIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-15
MARTINS	STEVEN CHRISTOPHER	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2024-05-15
MOUSSA	NADIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-14
NOUBANI	MICHAEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-05-16
O'CONNOR	RYAN JAMES	INTEGRAL WEALTH SECURITIES LIMITED	2024-05-16
OULD EL MEHDI	OMAR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-10
OULDKACI	FAZIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-10
PALIOTTI	ERIC	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-05-08
RANTY	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ROBITAILLE	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-09
SAMPAH	JEAN MARC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-10
SEGDA	JEANNINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-13
SGAMBATO	LINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-05-13
SIGOUIN-GUTIERREZ	CLOÉ	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-09
TERHA	WAHIBA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-08
THERRIEN	NADIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-05-16
VELLOPOULOS	DIONYSIOS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-05-13
XIAO	GUOHUA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2024-05-10
ZARKA	RACHED	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-04-29
ZAVAGLIA	SAMMY STEVEN	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2024-05-10
ZHANG	SHAO CHUAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-05-13

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
NAK	BUN RITH	SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	2024-05-16
VALENTI	SABRINA	BMO GESTION PRIVEE DE PLACEMENTS INC.	2024-05-17

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
109397	DEMERS, SERGE	4A	2024-05-16
115505	GRENON, ERIC	1A	2024-05-16
122920	MARSOLAIS, ERIC	1A	2024-05-16
122920	MARSOLAIS, ERIC	6A	2024-05-16
125668	PAQUET, FERNAND	2A	2024-05-21
125668	PAQUET, FERNAND	1A	2024-05-21
147868	POULIN, MICHEL	1A	2024-05-16
147868	POULIN, MICHEL	2A	2024-05-16
156302	LE, QUAN	16A	2024-05-17
161793	BLANCHET, GUYLAINE	4A	2024-05-17
169298	GRENIER, RICHARD	4C	2024-05-21
169555	TANNOUS, ANNIE	5B	2024-05-16
171421	BOURGAULT, CÉLINE	3B	2024-05-15
171580	TREMBLAY, KÉVIN	4B	2024-05-15
175307	BEAULIEU, PIERRE	4A	2024-05-21
178494	DESRIVIÈRES, JEAN-CLAUDE	4B	2024-05-20
191885	BOUSTANI, MAZEN	6A	2024-05-16
200927	HANCOCK, JO-ANNE	4C	2024-05-16
201669	FORTIN, BILLY	2B	2024-05-21
202583	MONTICCIOLO, GIUSEPPE	4B	2024-05-15
203189	KAGHAT, YASSINE	6A	2024-05-16
207641	IAIZZO, NICHOLAS	1A	2024-05-21
210084	NICOLAS, MARIE DANIELLE	5A	2024-05-16
213814	DUBÉ, KARINE	4A	2024-05-21
216430	HNAINE, HALA	4B	2024-05-16
217195	BOYER, CLODIE	5A	2024-05-17
218745	CORFIAS, LIONEL	1A	2024-05-21
219268	LAPLANTE, KAREN	3A	2024-05-21
222572	L'ECUYER, EMILIE	4A	2024-05-15
230387	POULIN, FRANÇOIS	1A	2024-05-15
230387	POULIN, FRANÇOIS	6A	2024-05-15
231197	PERRON, LOUIS	4A	2024-05-20
241115	MANSOUR, CLAUDIA	4B	2024-05-17
242760	POULIN, ANNE-FRÉDÉRIQUE	4A	2024-05-15
243806	BOUZERDA, AMINA	5A	2024-05-16
244128	DI PAOLA, ANTHONY	3B	2024-05-21
244453	HENAULT-FRENZA, CAMILLE	4B	2024-05-21
245342	LOCAS, RAPHAËL	5A	2024-05-16

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
246355	KEUMENI, MARIE JUSTINE	1A	2024-05-21
246523	BENSAADI, KADDA SALIM	1A	2024-05-21
247194	CHENAIL SHEEHAN, WILLIAM	3B	2024-05-15
247731	FERLAND, GILLES	4A	2024-05-17
249531	GAUVIN, MEE-LAN	5B	2024-05-16
250423	KHAZANOV, ANTONY	5B	2024-05-16
250446	MURRAY, MARC-ANTOINE	1A	2024-05-21
252578	LAPLANTE, ANTOINE	3B	2024-05-15
254964	NTAKARUTIMANA, SPES	1A	2024-05-15
255395	EL ASROUTI, OUMAIMA	1A	2024-05-17
257436	MERCIER, ÉMILE	1A	2024-05-21
257835	GAGNON, CATHERINE	4B	2024-05-15
259312	TOUPIN, MARILOU	3B	2024-05-20
260195	LAVIGNE, JAIMY	1A	2024-05-21
260645	MONTAMBEAULT, JACQUES	1A	2024-05-21
260812	BOU, VINCENT	3B	2024-05-15
260880	ROOP, SHAHBAAZ	16A	2024-05-21
261189	TURCOTTE, ANOUK	1A	2024-05-21
261422	NOËL, MARC-ANDRÉ	1A	2024-05-16
261467	ABOU DIB, ELIE	1B	2024-05-21
261510	KENKIKI, JIMMY FAYETI	1A	2024-05-21
261969	JULIEN, CHRISTIAN	3B	2024-05-01
262072	BUSSIÈRES, GABRIELLE	4B	2024-05-21
262192	XIAO, GUOHUA	1A	2024-05-16
262487	DARDOURI, GHASSEN	1A	2024-05-21
262748	COUVRETTE, JEAN-PHILIPPE	1A	2024-05-21
262749	ARENAS LEIVA, MARICARMEN	1A	2024-05-21
262938	DAOUDI, JIHANE	1A	2024-05-21

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501640	GRUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2024-05-15
503090	AYNSLEY LA VERGNE ASSOCIÉS INC.	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-16
505406	GRUPE ACTION FINANCIÈRE INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-21
510613	QUAN LE	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-05-17
513362	SOLUTIONS FINANCIÈRES FERNAND PAQUET INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-05-21
602603	AMINE GHAILANE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-21
603853	MARTIN ISABELLE SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-21
603921	GRUPE FINANCIER ALPHA INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-15
603990	FRANCOIS POULIN	ASSURANCE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2024-05-15
604341	HYPOTHECA COURTIER HYPOTHÉCAIRE S.S.M. INC.	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-05-21
604796	MIDTOWN IMMOBILIER INC.	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-05-15
605759	ALFONSO BALLESTER	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-05-17
606342	LES SERVICES FINANCIERS KARINE RIOPEL INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-05-16

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Aucune information

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608550	RATIVE INC.	ÉLISABETH PRÉFONTAINE	Courtage hypothécaire	2024-05-16
608551	9508-3648 QUÉBEC INC.	JONATHAN MARCIANO	Courtage hypothécaire	2024-05-17

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Note au lecteur

Ordonnance rendue par l'Autorité des marchés financiers à l'encontre de la Corporation d'assurance First Canadian

Veillez prendre note que l'ordonnance rendue le 26 mars 2024 par l'Autorité des marchés financiers à l'encontre de la Corporation d'assurance First Canadian est publiée à la section 5.7 du bulletin du 23 mai 2024 (vol. 21, n°20).

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés

(Voir section 7.2 du présent bulletin)

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés

(Voir section 7.2 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement - Modifications permettant la coexistence de divers cycles de règlement pour les organismes de placement collectif

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le texte révisé, en versions française et anglaise, du règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, le texte révisé, en versions française et anglaise, de la Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*.

Au Québec, le règlement sera pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et sera approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Le règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique, tandis que l'instruction générale sera adoptée sous forme d'instruction et prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du règlement.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Philippe Lessard
Analyste en fonds d'investissement
Direction de l'encadrement des produits d'investissement
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-0337, poste 4364
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courriel : philippe.lessard@lautorite.qc.ca

Le 23 mai 2024

AVIS DE PUBLICATION DES ACVM***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT******MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT******MODIFICATIONS PERMETTANT LA COEXISTENCE DE DIVERS CYCLES DE RÈGLEMENT POUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF*****Le 23 mai 2024****Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM** ou **nous**) mettent en œuvre la version définitive de modifications (les **modifications définitives**) du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le **règlement**) et de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (l'**instruction générale**).

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et des ministres compétents, la modification définitive du règlement entrera en vigueur le 31 août 2024.

Le texte des modifications définitives du règlement et de l'instruction générale est publié avec le présent avis et peut également être consulté sur les sites Web des membres des ACVM suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.asc.ca
www.bcsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.fcmb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.msc.gov.mb.ca

Résumé et objet

Les modifications définitives du règlement et de l'instruction générale visent à permettre la coexistence de divers cycles de règlement, surtout pour les organismes de placement collectif (les **OPC**) qui décideraient de leur propre initiative d'abrèger, de deux à un jour après l'opération, le cycle de règlement pour les souscriptions et les rachats de leurs titres lorsque les actifs sous-jacents qu'ils détiennent passeront à ce même cycle.

La modification définitive du règlement introduit des changements visant à clarifier le fait que les paiements doivent être effectués au plus tard à la date de règlement de référence de l'ordre de souscription. Cette date correspond au jour ouvrable déterminé par l'OPC et communiqué par écrit au placeur principal, au courtier participant ou à la personne qui leur fournit des services, et doit tomber au plus tard le deuxième jour ouvrable après la date de fixation du prix des titres.

Elle vient aussi modifier le sous-paragraphe *a* du paragraphe 4 de l'article 9.4 du règlement de sorte que l'OPC qui décide d'abrèger, de deux à un jour après l'opération, le cycle de règlement pour les souscriptions ou les rachats de ses titres soit tenu de racheter ceux-ci en cas de non-paiement le jour ouvrable suivant la date de règlement de référence de l'ordre de souscription, qui tomberait deux jours après l'opération et non trois, comme c'est le cas actuellement.

Quant à la modification définitive de l'instruction générale, elle fournit des exemples de manières dont l'OPC pourrait satisfaire à l'obligation de communiquer par écrit le jour ouvrable qu'il aura déterminé comme date de règlement de référence en vertu du sous-paragraphe *a* du paragraphe 0.1 de l'article 9.4 du règlement : *a*) en présentant son cycle de règlement par l'intermédiaire d'une chambre de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières du territoire, y compris Fundserv Inc. ou son successeur, par voie électronique ou autrement, *b*) en affichant son cycle de règlement sur son site Web désigné.

Contexte

Le 19 octobre 2023, nous avons publié pour une période de consultation de 90 jours un projet de modification du règlement visant à faciliter la décision d'un OPC d'abrèger volontairement le cycle de règlement des opérations de souscription et de rachat de ses titres de deux jours à un jour après l'opération, en prévision du passage, au Canada, à pareil cycle de règlement pour les opérations sur titres de capitaux propres et de créance à long terme.

Nous avons reçu deux mémoires, favorables tous deux à la modification définitive du règlement. Après examen, nous avons apporté la modification définitive à l'instruction générale. Nous avons également changé, dans l'obligation de communiquer la date de règlement de référence au sous-paragraphe *a* du paragraphe 0.1 de l'article 9.4, le mot « disclose » dans le projet de modification du règlement publié pour consultation par les mots « made available » dans la modification définitive, afin de mieux harmoniser cette dernière avec celle de l'instruction générale.

Contenu des annexes

Le présent avis contient l'annexe suivante :

- Annexe A : Liste des intervenants et résumé des commentaires et réponses des AVCM

Questions

Veillez adresser vos questions aux personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Philippe Lessard

Analyste en fonds d'investissement

Direction de l'encadrement des produits d'investissement

Tél. : 514 395-0337, poste 4364

Courriel : philippe.lessard@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

James Leong

Senior Legal Counsel, Corporate Finance

Tél. : 604 899-6681

Courriel : jleong@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Chad Conrad

Senior Legal Counsel, Investment Funds

Tél. : 403 297-4295

Courriel : chad.conrad@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran

Director, Corporate Finance

Tél. : 306 787-1009

Courriel : heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks

Deputy Director – Corporate Finance

Tél. : 204 945-3326

Courriel : patrick.weeks@gov.mb.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Michael Tang

Senior Legal Counsel, Investment Management Division

Tél. : 416 593-2330

Courriel : mtang@osc.gov.on.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Clayton Mitchell

Responsable de la conformité et de l'inscription

Tél. : 506 658-5476

Courriel : clayton.mitchell@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Abel Lazarus

Director, Corporate Finance Branch

Tél. : 902 424-6859

Courriel : abel.lazarus@novascotia.ca

Peter Lamey

Legal Analyst, Corporate Finance Branch

Tél. : 902 424-7630

Courriel : peter.lamey@novascotia.ca

ANNEXE A

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS
D'INVESTISSEMENT *ET MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE*
RELATIVE AU RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT
PERMETTANT LA COEXISTENCE DE DIVERS CYCLES DE RÈGLEMENT POUR LES
*ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF***

**LISTE DES INTERVENANTS ET RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET RÉPONSES
DES ACVM**

N°	Intervenant	Date
1.	Borden Ladner Gervais (Whitney Wakeling, Roma Lotay, Donna Spagnolo, Melissa Ghislanzoni)	16 janvier 2024
2.	Institut des fonds d'investissement du Canada (Andy Mitchell, président et chef de la direction)	17 janvier 2024

N°	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX			
1	Appui général	Deux intervenants appuient les modifications définitives.	Nous remercions les intervenants de leur appui.
COMMENTAIRES PARTICULIERS			
2	Modification définitive de l'instruction générale	<p>Dans le but de faciliter la conformité, deux intervenants ont recommandé l'ajout d'indications à l'instruction générale pour y fournir des exemples de ce que signifie « par écrit ».</p> <p>Deux intervenants ont conseillé aux ACVM de fournir des exemples de manières de remplir les obligations prévues au paragraphe 0.1 de l'article 9.4 du règlement.</p>	<p>Nous ajoutons le paragraphe 4 à l'article 10.2 de l'instruction générale, lequel fournit des exemples de manières dont l'OPC pourrait satisfaire à l'obligation de communiquer par écrit le jour ouvrable qu'il aura déterminé comme date de règlement de référence en vertu du paragraphe 0.1 de l'article 9.4 du règlement : a) en présentant son cycle de règlement par l'intermédiaire d'une chambre de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières territoire, y</p>

-2-

N°	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
			<p>compris Fundserv Inc. ou son successeur, par voie électronique ou autrement, <i>b</i>) en affichant son cycle de règlement sur son site Web désigné.</p> <p>Afin de mieux harmoniser la modification définitive du règlement avec celle de l'instruction générale, nous avons également changé, dans l'obligation de communiquer la date de règlement de référence au sous-paragraphe <i>a</i> du paragraphe 0.1 de l'article 9.4, le mot « disclose » dans le projet de modification du règlement publié pour consultation par les mots « made available » dans la modification définitive.</p>
3	Autres commentaires	<p>Un intervenant a demandé aux ACVM de confirmer le maintien de l'applicabilité de certaines dispenses discrétionnaires permettant à des fonds négociés en bourse (FNB) qui investissent dans des titres dont le règlement peut avoir lieu trois jours après la date de l'opération de continuer à suivre ce cycle pour régler les opérations sur leurs propres titres sur le marché primaire.</p> <p>L'intervenant a fait observer que, techniquement, les FNB mentionnés précédemment ne seront pas en mesure de respecter une condition des dispenses discrétionnaires, soit indiquer que les opérations visant leurs titres sur le marché primaire sont réglées deux jours après la date de l'opération, car ces opérations se régleront le lendemain de l'opération</p>	Le processus réglementaire n'est pas la plateforme appropriée pour fournir la confirmation demandée par l'intervenant.

-3-

N°	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		quand sera mis en œuvre le cycle de règlement d'un jour.	

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 3°, 32.0.1° et 34°)

1. L'article 9.4 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39) est modifié :

1° par l'insertion, avant le paragraphe 1, du suivant :

« 0.1) Dans les paragraphes 1, 2 et 4, la « date de règlement de référence » s'entend de la première des dates suivantes :

a) le jour ouvrable déterminé par l'OPC et communiqué par écrit au placeur principal ou au courtier participant visé au paragraphe 1, ou à la personne visée à ce paragraphe qui leur fournit des services;

b) le deuxième jour ouvrable après la date de fixation du prix des titres. »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « le deuxième jour ouvrable après la date de fixation du prix des titres » par « à la date de règlement de référence »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « dans les 2 jours ouvrables de la date de fixation du prix de ces titres » par « au plus tard à la date de règlement de référence »;

4° dans le paragraphe 4 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « dans les 2 jours ouvrables après la date de fixation du prix » par « au plus tard à la date de règlement de référence »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a*, de « le troisième jour ouvrable après la date de fixation du prix » par « le jour ouvrable suivant la date de règlement de référence ».

2. Date d'entrée en vigueur

1° Le présent règlement entre en vigueur le 31 août 2024.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 31 août 2024.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT**

1. L'article 10.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* est modifié par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

« 4) L'OPC pourrait satisfaire à l'obligation de communiquer par écrit le jour ouvrable qu'il aura déterminé comme date de règlement de référence en vertu du paragraphe 0.1 de l'article 9.4 du règlement, par exemple, des manières suivantes :

a) en présentant son cycle de règlement par l'intermédiaire d'une chambre de compensation reconnue par l'autorité en valeurs mobilières du territoire, y compris Fundserv Inc. ou son successeur, par voie électronique ou autrement;

b) en affichant son cycle de règlement sur son site Web désigné. ».

Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds - Amendments and changes to accommodate a range of settlement cycles for mutual funds

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing amended text, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended text, in English and French, of the Amendments to *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Investment Funds*.

In Québec, the Regulation will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulation will come into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulation. The Policy Statement will be adopted as a policy and will take effect concomitantly with the Regulation.

Additional Information

Further information is available from:

Philippe Lessard
Investment Funds Analyst, Investment Products Oversight
Autorité des marchés financiers
Tel: 514 395-0337 # 4364
Toll-free: 1 877 525-0337
Email: Philippe.Lessard@lautorite.qc.ca

May 23, 2024

f

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

CSA NOTICE OF PUBLICATION

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

CHANGES TO POLICY STATEMENT 81-102 TO REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

AMENDMENTS AND CHANGES TO ACCOMMODATE A RANGE OF SETTLEMENT CYCLES FOR MUTUAL FUNDS

May 23, 2024

Introduction

The Canadian Securities Administrators (CSA or we) are adopting amendments (the **Final Amendments**) to *Regulation 81-102 respecting Investment Funds (Regulation 81-102)* and changes (the **Final Changes**) to *Policy Statement 81-102 to Regulation 81-102 respecting Investment Funds (Policy Statement 81-102)*.

Provided all necessary regulatory and ministerial approvals are obtained, the Final Amendments will come into force on August 31, 2024.

The text of the Final Amendments and the Final Changes is published with this Notice and will also be available on the websites of the following CSA jurisdictions:

www.lautorite.qc.ca
www.asc.ca
www.bsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.fcnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.msc.gov.mb.ca

Summary, Substance and Purpose

The purpose of the Final Amendments and the Final Changes is to accommodate a range of settlement cycles and particularly for those mutual funds that voluntarily decide to shorten the settlement cycle for purchases and redemptions of their securities from T+2 to T+1 when the underlying assets held by the fund move to a T+1 settlement cycle.

The Final Amendments introduce changes to clarify that payments must be made no later than the reference settlement date of the purchase order. The reference settlement date of the purchase order is the business day determined by the mutual fund and made available in writing to the principal distributor, the participating dealer, or the person providing services to the principal distributor or participating dealer, which must be on or before the second business day after the pricing date.

The Final Amendments also introduce a change to paragraph 9.4(4)(a) of Regulation 81-102 to require a mutual fund that voluntarily decides to shorten the settlement cycle for purchase or redemption of its securities from T+2 to T+1 to redeem its securities for non-payment on the next business day after the reference settlement date of the purchase order, which would be on T+2 rather than T+3 as currently required.

The Final Changes provide guidance clarifying that examples that could satisfy the requirement for a mutual fund to make available in writing the business day it determines as the reference settlement date under subsection 9.4(0.1)(a) of Regulation 81-102 include (a) providing the mutual fund's settlement cycle via a clearing agency or a clearing house recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction, which includes Fundserv Inc., or a successor, through an electronic file or otherwise, and (b) posting the mutual fund's settlement cycle on the mutual fund's designated website.

Background

On October 19, 2023, we published for a 90-day comment period draft amendments to Regulation 81-102 to facilitate a voluntary decision by a mutual fund to shorten the settlement cycle for purchases and redemptions of its securities from two days after the date of a trade to one day after the date of a trade in anticipation of the settlement cycle for equity and long-term debt market trades in Canada to T+1.

We received two comments. Both comments support the Final Amendments. After considering the comments, we made the Final Changes. We also changed the requirement that the reference settlement date be "disclosed" in the version of paragraph 9.4(0.1)(a) published for comment to a requirement that the reference settlement date be "made available" in the Final Amendments to better align these amendments with the Final Changes.

Content of Annexes

This Notice contains the following annex:

- Annex A: List of Commenters and Summary of Comments and CSA Responses

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Autorité des marchés financiers

Philippe Lessard
Investment Funds Analyst, Investment Products Oversight
Tel: 514 395-0337 # 4364
Email: Philippe.Lessard@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

James Leong
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Tel : 604 899-6681
Email: jleong@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Chad Conrad
Senior Legal Counsel, Investment Funds
Tel: 403 297-4295
Email: Chad.Conrad@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran
Director, Corporate Finance
Tel: 306 787-1009
Email: heather.kuchuran@gov.sk.ca

Manitoba Securities Commission

Patrick Weeks
Deputy Director – Corporate Finance
Tel: 204 945-3326
Email: Patrick.weeks@gov.mb.ca

Ontario Securities Commission

Michael Tang
Senior Legal Counsel, Investment Management Division
Tel: 416 593-2330
Email: mtang@osc.gov.on.ca

Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)

Clayton Mitchell, Registration and Compliance Manager

Tel: 506 658-5476

Email: clayton.mitchell@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Abel Lazarus

Director, Corporate Finance Branch

Tel: 902 424-6859

Email: abel.lazarus@novascotia.ca

Peter Lamey

Legal Analyst, Corporate Finance Branch

Tel: 902 424-7630

Email: peter.lamey@novascotia.ca

ANNEX A

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS AND CHANGES TO POLICY STATEMENT 81-102 TO REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS TO ACCOMMODATE A RANGE OF SETTLEMENT CYCLES FOR MUTUAL FUNDS

LIST OF COMMENTERS AND SUMMARY OF COMMENTS AND CSA RESPONSES

No.	Commenter	Date
1.	Borden Ladner Gervais (Whitney Wakeling, Roma Lotay, Donna Spagnolo, Melissa Ghislanzoni)	January 16, 2024
2.	The Investment Funds Institute of Canada (Andy Mitchell, President & CEO)	January 17, 2024

No.	Subject	Summarized Comment	Response
GENERAL COMMENTS			
1	General Support	Two commenters are supportive of the Final Amendments.	We thank the commenters for their support.
SPECIFIC COMMENTS			
2	The Final Changes	<p>Two commenters recommend that guidance be added to Policy Statement 81-102 to provide examples of what constitutes “in writing” to facilitate compliance.</p> <p>Two commenters recommend that the CSA provide examples that would satisfy the requirement under subsection 9.4(0.1) of Regulation 81-102.</p>	<p>We are adding subsection 10.2(4) to Policy Statement 81-102 to clarify that examples that could satisfy the requirement for a mutual fund to make available in writing the business day it determines as the reference settlement date under subsection 9.4(0.1) of Regulation 81-102 include (a) providing the mutual fund’s settlement cycle via a clearing agency or clearing house recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction, which includes Fundserv Inc., or a successor, through an electronic file or</p>

-2-

No.	Subject	Summarized Comment	Response
			<p>otherwise, and (b) posting the mutual fund's settlement cycle on the mutual fund's designated website.</p> <p>To better align the Final Amendments with the addition of subsection 10.2(4) to Policy Statement 81-102, the requirement to "disclose" the reference settlement date in the version of paragraph 9.4(0.1)(a) published for comment has been changed to "made available" in the Final Amendments.</p>
3	Other Comments	<p>One commenter asked the CSA to affirm the continued applicability of certain exemptive relief decisions, which permit certain exchange-traded funds (ETFs) that invest in securities that settle three days after the trade date to continue to settle primary trades of ETF securities three days after the trade date.</p> <p>The commenter notes that these ETFs will technically be unable to satisfy a condition of the decisions, which require these ETFs to disclose that primary market trades of their securities settle two days after the trade date because primary market trades of their securities will settle one day after the trade date following the transition to a T+1 settlement cycle.</p>	<p>The rulemaking process is not an appropriate forum to provide the affirmation requested by the commenter.</p>

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (3), (32.0.1) and (34))

1. Section 9.4 of Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39) is amended:

(1) by adding, before paragraph (1), the following:

“(0.1) In subsections (1), (2) and (4), “reference settlement date” means the earlier of

(a) the business day determined by the mutual fund and made available in writing to the principal distributor or participating dealer referred to in subsection (1), or to the person referred to in subsection (1) providing services to the principal distributor or participating dealer, and

(b) the second business day after the pricing date.”;

(2) by replacing “second business day after the pricing date”, in paragraph (1), by “reference settlement date”;

(3) by replacing “second business day after the pricing date”, in paragraph (2), by “reference settlement date”;

(4) in paragraph (4):

(a) by replacing “second business day after the pricing date”, in the text preceding subparagraph (a), by “reference settlement date”;

(b) by replacing “third business day after the pricing date”, in subparagraph (a), by “next business day after the reference settlement date”.

2. Effective Date

(1) This Regulation comes into force on 31 August 2024.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after 31 August 2024, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

CHANGES TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS

1. Section 10.2 of *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Investment Funds* is changed by adding, after paragraph (3), the following:

“(4) Examples that could satisfy the requirement for a mutual fund to make available in writing the business day it determines as the reference settlement date under subsection 9.4(0.1) of the Regulation include

(a) providing the mutual fund’s settlement cycle via a clearing agency or a clearing house recognized by a securities regulatory authority in a jurisdiction, which includes Fundserv Inc., or a successor, through an electronic file or otherwise, and

(b) posting the mutual fund’s settlement cycle on the mutual fund’s designated website.”.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ	2024-SPI-1032714	2024-05-08	200,00 \$
FONDS ACTIONS INTERNATIONALES FMOQ	2024-SPI-1032917	2024-05-08	200,00 \$
FONDS DE PLACEMENT FMOQ	2024-SPI-1032918	2024-05-08	200,00 \$

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
FONDS ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR FMOQ	2024-SPI-1032910	2024-05-08	200,00 \$
FONDS MONÉTAIRE FMOQ	2024-SPI-1032920	2024-05-08	200,00 \$
FONDS OBLIGATIONS CANADIENNES FMOQ	2024-SPI-1032891	2024-05-08	200,00 \$
FONDS OMNIBUS FMOQ	2024-SPI-1032901	2024-05-08	200,00 \$
FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ	2024-SPI-1032907	2024-05-08	200,00 \$
FONDS REVENU MENSUEL FMOQ	2024-SPI-1032885	2024-05-08	200,00 \$
VERSUS SYSTEMS INC.	2024-IC-1032706	2024-05-08	300,00 \$

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Capital Immo Privé inc.

Le 10 mai 2024

Capital Immo Privé inc. (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. Le 3 mai 2024, l'émetteur a transmis au décideur les états financiers annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (les « états financiers 2023 »).
5. L'émetteur n'a pas fourni, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, les états financiers 2023 (le « manquement »).
6. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
7. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

8. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
9. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1033688

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIRST PHOSPHATE CORP. (AUPARAVANT FIRST POTASH CORP.)	21 mai 2024	Ontario
FNB ACTIF D'OCCASIONS MINIÈRES DYNAMIQUE	16 mai 2024	Ontario
FNB ACTIF IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE		
FNB ACTIF MONDIAL AURIFÈRE DYNAMIQUE		
I-80 GOLD CORP.	17 mai 2024	Ontario
KIWETINOHK ENERGY CORP.	17 mai 2024	Alberta
RBC INDIGO CANADIAN MONEY MARKET POOLED FUND	17 mai 2024	Colombie-Britannique
RBC INDIGO MORTGAGE POOLED FUND		
RBC INDIGO CANADIAN BOND POOLED FUND		
RBC INDIGO GLOBAL HIGH YIELD BOND POOLED FUND		
RBC INDIGO GLOBAL INFLATION		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LINKED BOND POOLED FUND		
RBC INDIGO EMERGING MARKETS DEBT POOLED FUND		
RBC INDIGO CANADIAN DIVIDEND POOLED FUND		
RBC INDIGO CANADIAN EQUITY POOLED FUND		
RBC INDIGO CANADIAN SMALL CAP EQUITY POOLED FUND		
RBC INDIGO U.S. EQUITY POOLED FUND		
RBC INDIGO INTERNATIONAL EQUITY POOLED FUND		
RBC INDIGO EMERGING MARKETS POOLED FUND		
RBC INDIGO GLOBAL REAL ESTATE EQUITY POOLED FUND		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CALIBRE MINING CORP.	17 mai 2024	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DRI HEALTHCARE TRUST	17 mai 2024	Ontario
EXEMPLAR GLOBAL GROWTH AND INCOME CLASS	7 juillet 2023	Ontario
FINB D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS FRANKLIN	17 mai 2024	Ontario
FINB D' ACTIONS INTERNATIONALES FRANKLIN		
FINB DE DIVIDENDES MONDIAUX DE QUALITÉ FRANKLIN		
FINB FTSE CANADA TOUTES CAPITALISATIONS FRANKLIN		
FINB FTSE ÉTATS-UNIS FRANKLIN		
FINB FTSE JAPON FRANKLIN		
FINB MULTIFACTORIEL D' ACTIONS AMÉRICAINES À GRANDE CAPITALISATION FRANKLIN		
FINB MULTIFACTORIEL D' ACTIONS INTERNATIONALES FRANKLIN		
FINB S&P/TSX CANADIAN DIVIDEND ARISTOCRATS AVEC OPTIONS D' ACHAT COUVERTES FRANKLIN		
FINB ACTIF D OBLIGATIONS A DURATION TRES COURTE FRANKLIN BISSETT		
FINB ACTIF D' OBLIGATIONS TOTALES MONDIALES FRANKLIN		
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES FRANKLIN BISSETT		
FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ FRANKLIN BISSETT		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS À DURATION COURTE FRANKLIN BISSETT		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES FRANKLIN BISSETT		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS FRANKLIN BISSETT		
FONDS D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS FRANKLIN BISSETT		
FONDS D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS FRANKLIN WESTERN ASSET		
FONDS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES FRANKLIN (AUPARAVANT FONDS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES FRANKLIN BISSETT)		
FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES CANADIENNES FRANKLIN		
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONALE FRANKLIN CLEARBRIDGE		
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN		
FONDS DE LEADERS AMÉRICAINS DURABLES FRANKLIN CLEARBRIDGE		
FONDS DE REVENU D'INFRASTRUCTURES MONDIALES DURABLES FRANKLIN CLEARBRIDGE		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES FRANKLIN BISSETT		
FONDS DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE FRANKLIN BISSETT		
FONDS DE SOCIÉTÉS À PETITE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CAPITALISATION FRANKLIN BISSETT		
FONDS D'INNOVATION FRANKLIN		
FONDS D'OPTIMISATION DU REVENU MONDIAL DURABLE FRANKLIN BRANDYWINE		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE FRANKLIN BISSETT		
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE FRANKLIN BRANDYWINE GLOBAL		
FRANKLIN BISSETT CANADA PLUS EQUITY FUND		
FRANKLIN S&P 500 DIVIDEND ARISTOCRATS COVERED CALL INDEX ETF		
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVÉ CROISSANCE ÉQUILIBRÉE FT		
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVÉ CROISSANCE FT		
PORTEFEUILLE DE GESTION PRIVÉ REVENU ÉQUILIBRÉ FT		
PORTEFEUILLE FNB DE BASE FRANKLIN		
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE FRANKLIN		
PORTEFEUILLE FNB DE REVENU PRUDENT FRANKLIN		
PORTEFEUILLE FNB D' ACTIONS FRANKLIN		
FNB AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	17 mai 2024	Ontario
FNB CANADIEN À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE		
FNB MONDIAL DE DIVIDENDS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MACKENZIE		
GLASS HOUSE BRANDS INC. (FORMERLY MERCER PARK BRAND ACQUISITION CORP.)	21 mai 2024	Ontario
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES À REVENU PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS DE BASE CANADIENNES PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ SPÉCIAL D' ACTIONS AMÉRICAINES PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ SPÉCIAL D' ACTIONS CANADIENNES	21 mai 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
EXEMPLAR GLOBAL GROWTH AND INCOME CLASS	21 mai 2024	Ontario
FNB GLOBAL X CROISSANCE OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE RÉPARTITION DE L'ACTIF	15 mai 2024	Ontario
FNB GLOBAL X CROISSANCE RÉPARTITION DE L'ACTIF		
FNB GLOBAL X OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS CANADIENNES DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X OPTIONS D'ACHAT COUVERTES NASDAQ-100 À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X RÉPARTITION DE L'ACTIF TOUTES ACTIONS - OPTIONS D'ACHAT COUVERTES À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X RÉPARTITION DE L'ACTIF TOUTES ACTIONS À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB GLOBAL X TITRES DU TRÉSOR AMÉRICAIN À COURT TERME À RENDEMENT SUPÉRIEUR		
FNB GLOBAL X TITRES DU TRÉSOR AMÉRICAIN À LONG TERME À		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RENDEMENT SUPÉRIEUR FNB GLOBAL X TITRES DU TRÉSOR AMÉRICAIN À MOYEN TERME À RENDEMENT SUPÉRIEUR		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Kiwetinohk Energy Corp. (l'« émetteur ») **Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 avril 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 16 mai 2024, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 15 mai 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1028986

Bombardier Inc. (l'« émetteur »)
Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mai 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement de billets de premier rang auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 17 mai 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1035107

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AGRI-NÉO INC.	2024-05-08	2 782 151 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-05-09	3 412 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-30	2 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-05-02	2 100 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-26	2 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-22	1 782 950 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-25	2 737 800 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-05-03	1 500 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-05	3 419 897 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-04-26	2 733 600 \$
BARCLAYS PLC	2024-03-12	80 994 000 \$
BATHURST METALS CORP.	2024-05-17	99 000 \$
BONTERRA RESOURCES INC.	2024-04-18	1 500 000 \$
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	2024-04-30	30 705 570 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-03-04	459 906 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-02-02	222 419 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-05-09	206 509 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-04-08	738 407 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-02-05	144 847 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2023-11-06	277 774 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-01-08	237 708 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-02-20	451 540 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-03-18	687 695 \$
ESPRESSO INCOME TRUST	2024-05-07	1 158 957 \$
ESPRESSO VENTURE DEBT TRUST	2024-05-07	385 000 \$
EVOLVE STRATEGIC ELEMENT ROYALTIES LTD.	2024-05-10	20 817 584 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2024-05-07	537 140 \$
GOLDMAN SACHS GROUP, INC. (THE)	2024-04-25	253 246 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
HARBOUR FIRST MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2023-06-15 au 2023-05-01	25 310 822 \$
HARBOUR FIRST MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2024-05-16	100 000 \$
HARBOUR FIRST MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2022-11-01	6 092 397 \$
HARBOUR FIRST MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2024-02-15	28 099 468 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2024-05-09	48 500 \$
LIFA INVESTISSEMENTS, S.E.C.	2024-05-09 au 2024-05-17	600 000 \$
LOAR HOLDINGS INC.	2024-04-29	5 466 300 \$
MADORO METALS CORP. (FORMERLY MEGASTAR DEVELOPMENT CORP.)	2024-05-14	305 000 \$
MAREX GROUP PLC	2024-04-29	12 199 838 \$
NEW MOUNTAIN PARTNERS VII, L.P.	2024-04-25	276 517 800 \$ \$
OURCROWD (INVESTMENT IN BIOATCH) L.P.	2024-05-13	2 139 \$
PENINSULA CAPITAL CORP.	2024-05-09	265 500 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-05-10	650 000 \$
PLANET 13 HOLDINGS INC.	2024-05-10	1 190 005 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PLANISWARE	2024-04-22	4 672 320 \$
REPUBLIC OF PANAMA	2024-02-29	35 166 845 \$
RUBRIK, INC.	2024-02-29	41 572 767 \$
RYSE INC.	2024-02-14	276 171 \$
RYSE INC.	2023-04-28	34 963 \$
RYSE INC.	2022-12-30	193 368 \$
SANDSTONES CONDO TRUST	2023-10-30	759 400 \$
SANDSTONES CONDO TRUST	2023-02-21 au 2023-03-03	42 886 \$
SANDSTONES CONDO TRUST	2023-08-30	1 599 900 \$
SANDSTONES CONDO TRUST	2022-11-30	280 000 \$
SOUTHERN SKY RESOURCES CORP.	2024-05-13	336 400 \$
SUMMIT PARTNERS SUSTAINABLE OPPORTUNITIES L/S FUND LIMITED	2024-05-01	91 799 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-05-06 au 2024-05-10	708 932 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-04-03 au 2023-04-06	2 327 882 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-07-17 au 2023-07-21	875 762 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-02-26 au 2024-03-01	1 681 440 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-02-20 au 2024-02-23	1 154 157 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-08-14 au 2023-08-18	2 347 867 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2022-10-31 au 2022-11-04	1 935 727 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2022-12-28 au 2022-12-30	6 430 000 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-09-05 au 2023-09-08	2 365 481 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-08-21 au 2023-08-25	3 045 609 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-08-28 au 2023-09-01	4 849 309 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-04-01 au 2024-04-05	1 489 817 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-02-13 au 2023-02-17	970 366 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-01-22 au 2024-01-26	691 468 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-07-31 au 2023-08-04	1 972 525 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-05-06 au 2024-05-10	660 958 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2022-12-05 au 2022-12-09	1 449 387 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-02-12 au 2024-02-16	970 787 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-04-22 au 2024-04-26	641 961 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-07-24 au 2023-07-28	1 076 850 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-03-04 au 2024-03-08	901 890 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-06-26 au 2023-06-30	13 474 274 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-05-29 au 2023-06-02	5 966 608 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2023-08-08 au 2023-08-11	1 759 145 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2023-07-31 au 2023-08-04	2 782 400 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-05-06 au 2024-05-10	250 172 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2023-08-14 au 2023-08-18	1 235 515 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2022-11-07 au 2022-11-10	238 364 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-07-17 au 2023-07-21	2 095 076 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-07-24 au 2023-07-28	3 615 794 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-09-26 au 2022-09-29	3 084 652 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-01-08 au 2024-01-12	4 427 160 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-04-10 au 2023-04-14	2 853 416 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-05-23 au 2023-05-26	1 764 787 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-04-03 au 2023-04-06	28 023 114 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-02-13 au 2023-02-17	4 604 807 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-02-06 au 2023-02-10	4 325 210 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-02-20 au 2024-02-23	3 459 943 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-02-27 au 2023-03-03	9 728 408 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-04-29 au 2024-05-03	6 362 756 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-03-06 au 2023-03-10	5 036 778 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-04-24 au 2023-04-28	3 276 811 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-08-08 au 2023-08-11	1 461 028 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-03-25 au 2024-03-28	3 151 419 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-02-05 au 2024-02-09	3 622 682 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-04-28	25 000 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-01-16 au 2023-01-20	3 063 401 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-03-13 au 2023-03-17	10 916 221 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-02-21 au 2023-02-24	4 792 447 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-08-21 au 2023-08-25	13 156 201 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-09-05 au 2023-09-08	11 198 914 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-05-29 au 2023-06-02	2 512 647 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-04-15 au 2024-04-19	4 086 804 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-06-05 au 2023-06-09	2 496 525 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-08-28 au 2023-09-01	4 512 902 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-02-26 au 2024-03-01	4 965 546 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-12-28 au 2022-12-30	1 287 102 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-10-31 au 2022-11-04	6 029 852 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-06-26 au 2023-06-30	3 320 831 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-01-15 au 2024-01-19	5 112 780 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-01-30 au 2023-02-03	4 548 861 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-11-21 au 2022-11-25	1 454 238 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-03-18 au 2024-03-22	3 726 094 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-11-07 au 2022-11-10	2 173 627 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-10-11 au 2022-10-14	1 772 568 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-06-19 au 2023-06-23	4 425 459 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-07-31 au 2023-08-04	3 507 720 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-01-23 au 2023-01-27	2 982 205 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-03-27 au 2023-03-31	2 550 722 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-10-17 au 2022-10-21	4 854 787 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-03-20 au 2023-03-24	1 802 361 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-05-06 au 2024-05-10	2 734 531 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-04-01 au 2024-04-05	8 346 585 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-10-03 au 2022-10-07	3 460 573 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-06-12 au 2023-06-16	2 702 370 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-01-29 au 2024-02-02	5 459 396 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2022-12-19 au 2022-12-23	4 708 839 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-05-08 au 2023-05-12	3 506 932 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-07-10 au 2023-07-14	3 834 541 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-07-04 au 2023-07-07	3 831 798 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2023-08-14 au 2023-08-18	4 903 133 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-02-12 au 2024-02-16	3 945 761 \$
UNIGOLD INC.	2024-05-13	49 000 \$
UNITEDHEALTH GROUP INC.	2024-03-21	526 295 786 \$
XPLORE RESOURCES CORP.	2024-05-09	2 105 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Flagship Communities Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mars 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexe » : l'annexe de la circulaire intitulée « Appendix "C" Omnibus Equity Incentive Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 mars 2024;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur a l'intention de déposer un prospectus préalable de base provisoire dans tous les territoires du Canada le ou vers le 17 avril 2024;
3. La circulaire sera intégrée par renvoi dans le prospectus.
4. L'annexe n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. L'annexe est un document qui fait l'objet d'un résumé dans la circulaire;
6. L'inclusion de l'annexe dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de son intégration par renvoi dans le prospectus, l'annexe doit être établie en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 16 avril 2024.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2024-FS-1024991

i-80 Gold Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1^{er} mai 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 3 mai 2024, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 2 mai 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1030977

Canopy Growth Corporation (l'« émetteur »)

Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 mai 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 6 mai 2024, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 3 mai 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1031623

MAG Silver Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 mai 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 13 mai 2024, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;

6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 10 mai 2024.

Benoit Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2024-FS-1033859

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	2024-03-31
ACCORD FINANCIAL CORP.	2024-03-31
ADCORE INC.	2024-03-31
AIMIA INC.	2024-03-31
AMERICAS GOLD AND SILVER CORPORATION	2024-03-31
ARGONAUT GOLD INC.	2024-03-31
AYA OR & ARGENT INC.	2024-03-31
AYR WELLNESS INC.	2024-03-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2024-03-31
BITFARMS LTD.	2024-03-31
BOAT ROCKER MEDIA INC.	2024-03-31
BONTERRA RESOURCES INC.	2024-03-31
BORALEX INC.	2024-03-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2024-03-31
CANASIA ENERGY CORP.	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CERES GLOBAL AG CORP.	2024-03-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2024-03-31
CONDOR ENERGIES INC.	2024-03-31
CONDUENT INCORPORATED	2024-03-31
CORPORATION MOTEURS TAIGA (ANCIENNEMENT CANACCORD GENUITY GROWTH II CORP.)	2024-03-31
CRESCO LABS INC.	2024-03-31
CROWN CAPITAL PARTNERS INC.	2024-03-31
CVW CLEANTECH INC. (FORMERLY TITANIUM CORPORATION INC.)	2024-03-31
DELTA 9 CANNABIS INC.	2024-03-31
EAGLE CREDIT CARD TRUST	2024-03-31
ELECTRA BATTERY MATERIALS CORPORATION (FORMERLY "FIRST COBALT CORP.")	2024-03-31
ELEMENTAL ALTUS ROYALTIES CORP.	2024-03-31
EROS RESOURCES CORP.	2024-03-31
EXRO TECHNOLOGIES INC.	2024-03-31
EXTENDICARE INC.	2024-03-31
FINDEV INC. (FORMERLY, TRANSGAMING INC.)	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS CROISSANCE ET REVENU NEI (AUPARAVANT, FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D' ACTIONS ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D' ACTIONS NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D' ACTIONS MONDIALES ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ER NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ÉTHIQUE NEI)	2024-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET	2024-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL NEI	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NEI (AUPARAVANT, FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NORDOUEST NEI)	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE - DEVISES NEUTRES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES (AUP. FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES)	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC	2024-03-31
FONDS DESJARDINS FNB ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE	2024-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES PETITE CAPITALISATION	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES PETITE CAPITALISATION	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME	2024-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES	2024-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI	2024-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'IMPACT CANADIEN NEI	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS IMPACT MONDIAL NEI	2024-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ NEI	2024-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI	2024-03-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEI	2024-03-31
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE MONDIAL NEI (AUPARAVANT, FONDS ÉQUILIBRÉ ER NEI)	2024-03-31
FONDS INDICIEL CANADIEN AMÉLIORÉ ESG NEI (AUPARAVANT, FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD NEI)	2024-03-31
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI	2024-03-31
FUSE BATTERY METALS INC.	2024-03-31
GROUPE ATKINSRÉALIS INC.	2024-03-31
GROUPE DYNACOR INC.	2024-03-31
HEALWELL AI INC.	2024-03-31
HUT 8 CORP.	2024-03-31
INTELGEX TECHNOLOGIES CORP.	2024-03-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2024-03-31
KARTOON STUDIOS, INC. (FORMERLY KNOWN AS GENIUS BRANDS INTERNATIONAL, INC.)	2024-03-31
KONTROL TECHNOLOGIES CORP.	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
LARGO INC.	2024-03-31
LEDDARTECH HOLDINGS INC.	2024-03-31
LES RESSOURCES CREDO INC.	2024-03-31
LES RESSOURCES YORBEAU INC.	2024-03-31
LOOP ENERGY INC.	2024-03-31
MANDAT NEI ACTIONS CANADIENNES	2024-03-31
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES	2024-03-31
MANDAT NEI RÉPARTITION D'ACTIFS SOUS GESTION	2024-03-31
MANDAT NEI REVENU FIXE	2024-03-31
MARITIME LAUNCH SERVICES INC. (FORMERLY, JAGUAR FINANCIAL CORPORATION)	2024-03-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2024-03-31
NEI CLEAN INFRASTRUCTURE FUND	2024-03-31
NEI LONG SHORT EQUITY FUND	2024-03-31
NEUPATH HEALTH INC.	2024-03-31
NEXLIVING COMMUNITIES INC.	2024-03-31
NORTHLAND POWER INC.	2024-03-31
PARTNERS VALUE INVESTMENTS INC.	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PARTNERS VALUE INVESTMENTS L.P.	2024-03-31
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2024-03-31
PEZM GOLD INC.	2024-03-31
POET TECHNOLOGIES INC.	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE 100 POUR-CENT ACTIONS	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE 100 POUR-CENT ACTIONS (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE 100 POUR-CENT ACTIONS)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CONSERVATEUR)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE MAXIMALE)	2024-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ (AUPARAVANT PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE MODÉRÉ)	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE 100 POUR-CENT ACTIONS	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE ÉQUILIBRÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODÉRÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT	2024-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ 100 POUR-CENT ACTIONS	2024-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ AUDACIEUX (AUPARAVANT PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE MAXIMALE)	2024-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CONSERVATEUR	2024-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ CROISSANCE	2024-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ DE REVENU FIXE	2024-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISÉ MODÉRÉ (AUPARAVANT PORTEFEUILLE FNB AVISÉ ÉQUILIBRÉ)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CROISSANCE)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE ET REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU MERITAS)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MERITAS)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT ÉQUILIBRÉ)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT REVENU)	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CONSERVATEUR	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CROISSANCE	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI IMPACT ÉQUILIBRÉ	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT CONSERVATEUR	2024-03-31
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI)	2024-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI CROISSANCE	2024-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI ÉQUILIBRÉ	2024-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU	2024-03-31
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU ET CROISSANCE	2024-03-31
PRAIRIE PROVIDENT RESOURCES INC.	2024-03-31
QUIPT HOME MEDICAL CORP.	2024-03-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2024-03-31
ROUTE1 INC.	2024-03-31
RUBICON ORGANICS INC.	2024-03-31
SERVICES IMMOBILIERS BRIDGEMARQ INC.	2024-03-31
SKYE BIOSCIENCE, INC.	2024-03-31
SPIRE GLOBAL, INC.	2024-03-31
SSC SECURITY SERVICES CORP.	2024-03-31
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2024-03-31
TALON METALS CORP.	2024-03-31
TERAGO INC.	2024-03-31
TINCORP METALS INC.	2024-03-31
VECIMA NETWORKS INC.	2024-03-31
VERSUS SYSTEMS INC.	2024-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
WESTERN URANIUM & VANADIUM CORP. (FORMERLY WESTERN URANIUM CORPORATION)	2024-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ATS CORPORATION (FORMERLY ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.)	2024-03-31
CANADA GOOSE HOLDINGS INC.	2024-03-31
CLOUDMD SOFTWARE & SERVICES INC. (FORMERLY PREMIER HEALTH GROUP INC.)	2023-12-31
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2024-03-31
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	2024-03-31
VELAN INC.	2024-02-29

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ATS CORPORATION (FORMERLY ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.)	2024-03-31
CANADA GOOSE HOLDINGS INC.	2024-03-31
CLOUDMD SOFTWARE & SERVICES INC. (FORMERLY PREMIER HEALTH GROUP INC.)	2023-12-31
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2024-03-31
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	2024-03-31

RAPPORTS ANNUELS

Date du document

VELAN INC.

2024-02-29

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ALVOPETRO ENERGY LTD.

APTOSE BIOSCIENCES INC.

BROOKFIELD BUSINESS CORPORATION

BROOKFIELD INFRASTRUCTURE CORPORATION

BRUNSWICK EXPLORATION INC. (ANCIENNEMENT LES
RESSOURCES KOMET INC.)CHAMPION ELECTRIC METALS INC. (FORMERLY IDAHO CHAMPION
GOLD MINES CANADA INC.)

CHAMPS D'OR DE LA BEAUCE INC.

CHESSWOOD GROUP LIMITED

CHORUS AVIATION INC.

CI FINANCIAL CORP.

CORPORATION LITHIUM ÉLÉMENTS CRITIQUES

CORPORATION MOTEURS TAIGA (ANCIENNEMENT CANACCORD
GENUITY GROWTH II CORP.)

CURALEAF HOLDINGS, INC. (FORMERLY LEAD VENTURES INC.)

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

CVW CLEANTECH INC. (FORMERLY TITANIUM CORPORATION INC.)

ENTREPRISES MINIÈRES GLOBEX INC.

ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION

ETHER CAPITAL CORPORATION

FIDUCIE IMMEUBLE FIRM CAPITAL

FILO CORP.

FLINT CORP.

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R

FOREMOST INCOME FUND

FURY GOLD MINES LIMITED

GROUPE DYNACOR INC.

HPQ SILICIUM INC.

IMAFLEX INC.

INTEGRA RESOURCES CORP.

JAGUAR MINING INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

KRAKEN ROBOTICS INC.

LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)

LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION

LIFESPEAK INC.

MAG SILVER CORP.

MARTINREA INTERNATIONAL INC.

MCEWEN MINING INC.

MELCOR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

MOUNT LOGAN CAPITAL INC. (FORMERLY, MARRET RESOURCE
CORP.)

NGEX MINERALS LTD.

NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.

NORTHVIEW RESIDENTIAL REIT

NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE
INVESTMENT TRUST

NOVA CANNABIS INC.

O3 MINING INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ORLA MINING LTD.

POET TECHNOLOGIES INC.

PROPEL HOLDINGS INC.

SAGEN MI CANADA INC.

SENVEST CAPITAL INC.

SPECTRAL MEDICAL INC.

STAR ROYALTIES LTD.

THINKIFIC LABS INC.

TOREX GOLD RESOURCES INC.

TOUCHSTONE EXPLORATION INC.

TRUE NORTH COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

UNIGOLD INC.

WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION

WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION

NOTICE ANNUELLE

Date du document

ATS CORPORATION (FORMERLY ATS AUTOMATION TOOLING
SYSTEMS INC.)

2024-03-31

CANADA GOOSE HOLDINGS INC.

2024-03-31

LIGHTSPEED COMMERCE INC.

2024-03-31

VELAN INC.

2024-02-29

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		45 : Contrepartie d'un bien
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION		54 : Exercice de bons de souscription
Généralités		55 : Expiration de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	Divers
38 :	Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 :	Vente à découvert	97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M'' : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BOURASSA, JEAN-MARIE	4	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200	5.2400	QC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	5.1800	QC
AbraSilver Resource Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wood, Flora Emily MacKay	4	O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.4500	ON
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	601 875	0.5100	ON
<i>Options</i>								
Wood, Flora Emily MacKay	4	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(160 500)	0.5100	ON
Accord Financial Corp.								
<i>Débiteures convertibles</i>								
Hitzig, Simon Jonathan	4	O	2024-05-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 40.00	1000.0000	ON
ADENTRA Inc. (formerly, Hardwoods Distribution Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blanco, Lance Richard	4, 5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	38.3920	BC
Burke, Charlotte	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 575	39.0035	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 425	39.1444	BC
Aimia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feingold, Robert Matthew	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9620USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9680USD	ON
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9400USD	ON
Finke, Thomas Michael	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.7000	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	2.7300	ON
Giguère, Mathieu	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.6900	ON
		M	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 718	2.6900	ON
Leonard, Steven Clark	7, 5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.6900	ON
Skoufalos, Ioannis (Yannis)	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	2.0100USD	ON
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Droits - Performance Share Units</i>								
Ambeault, Yvan	2	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 797	5.9100	ON
Bitsakakis, Christos	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 999	5.9100	ON
Boccia, Matthew	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 009	5.9100	ON
Carrier, Sindy	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 312	5.9100	ON
Chapman, Carl David	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 706	5.9100	ON
Eddy, Morris	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 537	5.9100	ON
Figel, Slawomir	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 033	5.9100	ON
Ientile, Franco	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 849	5.9100	ON
Johns, John	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 720	5.9100	ON
Kiell, Edward	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 625	5.9100	ON
Laycoe, Christopher Bryce	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 331	5.9100	ON
Lieberman, Scott David	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 585	5.9100	ON
Lowe, Andrew	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 602	5.9100	ON
Motta, Carlos Alberto Amorim	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 579	5.9100	ON
Schoch, Peter Grenville	4, 3	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 999	5.9100	ON
Skera, Tefik	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612	5.9100	ON
<i>Options</i>								
Ambeault, Yvan	2	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	7 005		ON
Bitsakakis, Christos	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	42 579		ON
Boccia, Matthew	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	25 071		ON
Carrier, Sindy	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	5 790		ON
Chapman, Carl David	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	11 787		ON
Eddy, Morris	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	13 868		ON
Figel, Slawomir	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	6 033		ON
		O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	9 079		ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
Ientile, Franco	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	22 164		ON
Johns, John	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	24 347		ON
Kiell, Edward	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	24 109		ON
Laycoe, Christopher Bryce	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 867		ON
Lieberman, Scott David	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	36 532		ON
Lowe, Andrew	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	6 518		ON
Motta, Carlos Alberto Amorim	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 965		ON
Schoch, Peter Grenville	4, 3	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	42 579	5.9100	ON
Skera, Tefik	5	O	2024-05-21	D	50 - Attribution d'options	6 541		ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Bostwick, Christopher John	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	269	20.6636	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	6 000	9.6500	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	22.1247	ON
		O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	15.1113USD	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	9.6500	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.1497	ON
Elhaj, Khalid	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	20.6636	ON
Engelstad, Nils Frederik Jonas	5, 8	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	302	20.6636	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252	20.6636	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	6 000	6.5800	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	4 000	7.6300	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.9940	ON
Fitzgerald, John Michael	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	233	20.6636	ON
Guimond, Luc	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	393	20.6636	ON
Lichowit, Nicole Marie	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	20.6636	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	651	20.6636	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	28 324	6.5800	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	1 676	6.5800	ON
		M	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	1 676	8.9500	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	23.2000	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	20.6636	ON
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	20.6636	ON
PAULSE, ADRIAN	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	20.6636	ON
Sherry, Lynsey Suzanne	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	20.6636	ON
Tang, Grace	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	20.6636	ON
Thompson, Rebecca	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	20.6636	ON
Webster, Colin	5	O	2024-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	20.6636	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2024-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	279		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Elhaj, Khalid	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(4 500)	22.1600	ON
<i>Options</i>								
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.6500	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.6500	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	6.5800	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	7.6300	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(28 324)	6.5800	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(1 676)	8.9500	ON
Algernon Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bryan, Christopher Scott	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.1400	BC
Kinley, James	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1250	BC
Moreau, Christopher	4, 5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1400	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.1450	BC
Allied Properties Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts</i>								
Andrade, Matthew Philip Family RESP	4	PI O	2024-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	17.0393	ON
Monica Andrade LIRA	PI O		2024-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	17.0393	ON
Monica Andrade Spousal RRSP	PI O		2024-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	17.0393	ON
Emory, Michael R. Family Members	4, 5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.2150	ON
	PI O		2024-05-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	925	17.2150	ON
Altus Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Devonish, Terrie-Lynne	5	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	806		ON
<i>Restricted Shares</i>								
Devonish, Terrie-Lynne	5	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(806)		ON
Amerigo Resources Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tapia, Javier	7	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 068)	2.0000	BC
ARC Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berrett, Ryan Victor	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	23 293	13.2100	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 293)	25.6713	AB
Bibby, Kristen Jon	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	36 395	13.2100	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 395)	25.7000	AB
Culbert, Michael Robert BMO Nesbitt Burns	4	PI O	2024-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Kvisle, Harold N. Indirect Brokerage	4	PI O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	25.7300	AB
		O	2024-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	25.7400	AB
<i>Options</i>								
Berrett, Ryan Victor	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(23 293)	13.2100	AB
Bibby, Kristen Jon	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(36 395)	13.2100	AB
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Hill, Brian James Beaumont	4, 6	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	125 495		BC
Kwan, Karen	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	5 000		BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.0000	BC
<i>Options</i>								
Kwan, Karen	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		BC
<i>Performance Share Unit</i>								
Hill, Brian James Beaumont	4, 6	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(125 495)		BC
<i>Restricted Share Unit</i>								
Ingledeu, Todd Jeremy	5	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 841)		BC
Kwan, Karen	5	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 034)		BC
Maclver, David John	5	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(9 683)		BC
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(4 841)		BC
Wong, Jennifer	4, 5	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(8 069)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Irwin, Heather-Anne	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	272	6.4400	MB
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	852	6.4400	MB
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	6.4400	MB
Tammer, Aida Evelyn	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	232	6.4400	MB
Wigmore, Elisabeth Shirley	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	430	6.4400	MB
Zucker, Lauren	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	6.4400	MB
<i>Restricted Units</i>								
Koenig, Jaclyn	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	502	6.4400	MB
Manji, Samir Aziz	4, 6, 5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 437	6.4400	MB
Martens, Philip	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	6.4400	MB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Riley, Kimberly	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	6.4400	MB
Watson, Kara	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	161	6.4400	MB
Ascend Wellness Holdings, Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Stock</i>								
Hartmann, John Richard	4, 5	O	2024-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	550 900		ON
<i>Droits RSUs</i>								
Hartmann, John Richard	4, 5	O	2024-05-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000 000)		ON
ATCO LTD.								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
Werth, Susan R	4	O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	424	36.1000	AB
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aurinia Pharmaceuticals	1	O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	891	4.9900USD	BC
		O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(891)	4.9900USD	BC
Aurora Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Uttamchandani, Raj	4	O	2024-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
AutoCanada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hong, Peter	5	O	2024-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 295	23.5300	AB
		M	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 295	20.9600	AB
<i>Deferred share units</i>								
Carlisle, Stephen	4	O	2024-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 461		AB
English, Rhonda	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 629		AB
Green, Stephen	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 718		AB
Harris, Christopher	4	O	2024-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 461		AB
James, Barry Lee	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 629		AB
Olmata, Elias	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 659		AB
<i>Restricted share units</i>								
Hong, Peter	5	O	2024-05-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(67 345)		AB
		M	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(67 345)		AB
Avant Brands Inc. (formerly GTEC Holdings Ltd.)								
<i>Bons de souscription</i>								
Singhavon, Norton	4, 5, 3							
Cannera Holdings Ltd.	PI	O	2018-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-03-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	555 499		BC
		O	2024-03-08	I	55 - Expiration de bons de souscription	(555 499)		BC
AYA OR & ARGENT INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Alex	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2021-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
HILSA Corp	PI	O	2020-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2021-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits RSU</i>								
Ball, Alex	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2021-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Ball, Alex	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2021-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M'	2021-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Badger Infrastructure Solutions Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bhatia, Pramod	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.0200USD	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.0500USD	AB

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration						
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.0100USD	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.2000USD	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.1000USD	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.1400USD	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.1100USD	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Bronicheski, David John	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 361		AB
Cuskley, Stephanie	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 226		AB
Derwin, William	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 226		AB
Graham, George Keith	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 361		AB
Jones, Stephen James	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 301		AB
Jordan, Mary	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 361		AB
Lingard, William John	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 361		AB
Warfield, Patricia	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 226		AB
<i>Performance Share Unit</i>								
Blackadar, Robert George	4, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 896		AB
Brondo Garcia, Juan Francisco	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 813		AB
Brown, Lon Allen	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 206		AB
Castleman, Paul	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		AB
Dawson, Robert	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 888		AB
Ellis, Thomas	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 767		AB
Lee, Julie	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 551		AB
Wieneke, Joseph Patrick	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 735		AB
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boivin, Pierre	4	O	2024-05-07	D	35 - Dividende en actions	32	113.2500	QC
Charest, Yvon	4	O	2024-05-07	D	35 - Dividende en actions	50	113.2500	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	324	116.2000	QC
<i>Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) / (RSU)</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	87		QC
Bonnell, William	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	24		QC
Denham, Michael	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	17		QC
Dubuc, Étienne	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	692		QC
Ferreira, Laurent	7	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	417		QC
Gingras, Marie-Chantal	2	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	5		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	14		QC
<i>Unités d'actions assujetties à un critère de performance</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	314		QC
Bonnell, William	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	302		QC
Denham, Michael	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	67		QC
Dubuc, Étienne	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	130		QC
Ferreira, Laurent	7	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	949		QC
Gingras, Marie-Chantal	2	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	174		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	260		QC
Levesque, Julie	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	232		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	77		QC
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	42		QC
Blouin, Pierre J.	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	173		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	398		QC
Boivin, Pierre	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	251		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	474		QC
Bonnell, William	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	304		QC
Curadeau-Grou, Patricia	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	103		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	538		QC
Guérard, Annick	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	12		QC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	388		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	296		QC
Kinsley, Karen	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	147		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	271		QC
Levesque, Julie	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	25		QC
Loewen, Lynn	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	33		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	510		QC
McKillican, Rebecca	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	134		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	424		QC
Meloul-Wechsler, Arielle	4	O	2024-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	51		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	12		QC
Paré, Robert	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	137		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	819		QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	12		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	388		QC
Tall, Macky	4	O	2024-05-01	D	35 - Dividende en actions	45		QC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	421		QC
Bausch Health Companies Inc. (formerly, Valeant Pharmaceuticals International, Inc.)								
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Garcia, Christian Albert	4	O	2024-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360		QC
Icahn, Brett	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Lee, Frank Don	4	O	2024-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 460	7.0700USD	QC
Miller, Steven Daniel	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Mulligan, Richard Charles	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Paulson, John	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Power, Robert Noel	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Wechsler, Amy	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 360	7.0700USD	QC
Baytex Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.6800	AB
Maclean, James Robert	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	4.7400	AB
Reynish, Stephen David Lile	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 850	4.7200	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 550	3.4676USD	AB
BlockchainK2 Corp. (formerly Africa Hydrocarbons Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stetsenko, Sergei	4, 5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2100USD	BC
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Campbell, John	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	23 575	1.1800	AB
<i>Options</i>								
Campbell, John	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	1.1800	AB
		O	2023-12-15	D	50 - Attribution d'options	18 000	5.1800	AB
Boralex inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cusson, Julie	5	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	31.7350	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.7600	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.7500	QC
BSR Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Senst, Graham David	4	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.5600	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.5500	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.6200	ON
C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)								
<i>Options Stock Option Plan</i>								
Hughes, Stephen	4	O	2024-05-15	D	52 - Expiration d'options	(115 384)	1.0400	ON
McNeice, John Darin	5	O	2024-05-15	D	52 - Expiration d'options	(23 076)	1.0400	ON
Simpson, Yale Ronald	4	O	2024-05-15	D	52 - Expiration d'options	(57 692)	1.0400	ON
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PELLERIN, CHARLES 9162-2803 QC Inc.	4 PI	O	2024-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	4.1500	AB
Calibre Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Riley, Kevin James	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 382		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Riley, Kevin James	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 382)		BC
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bibby, Andrew John	4							
RRSP	PI	O	2024-03-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139		AB
TFSA	PI	O	2024-03-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16		AB
Canadien Pacifique Kansas City Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Courville, Isabelle	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	110.8000	AB
Canfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bosma, Elizabeth Lilac	5	O	2024-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Canfor Corporation	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	15.5555	BC
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.4134	BC
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.2779	BC
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.4349	BC
Canfor Pulp Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bosma, Elizabeth Lilac	6	O	2024-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Cannara Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olymbec Investments Inc.	3	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7791	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7900	BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8010	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8205	BC
Stern, Derek Elan	4							
Olymbec Investments Inc	PI	O	2024-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7791	BC
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7900	BC
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8010	BC
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8205	BC
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1000	ON
Capstone Copper Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pylot, Darren Murvin	4, 5	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	11.0713	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	10.8000	BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	10.7073	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	11.0795	BC
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Dunn, Mélanie	4	O	2019-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 000	9.8000	QC
Fernet, Maryse	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	13 321	6.1000	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(13 321)	9.8000	QC
Plourde, Mario	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	91 680	6.1000	QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(91 680)	9.8000	QC
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Fernet, Maryse	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(13 321)	6.1000	QC
Plourde, Mario	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(91 680)	6.1000	QC
CCL Industries Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Sellors, James Andrew	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(30 000)	71.3487	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Alexander, Angella V.	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	903	71.9370	ON
Cash, Linda A.	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	904	71.9370	ON
Galifi, Vincent Joseph	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Keller-Hobson, Kathleen	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Lang, Erin Melissa	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Lang, Stuart W.	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Peddie, Tom	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Tessier, Claude	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	625	71.9370	ON
Celestica Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Phillips, Jason	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	51.7546	ON
Wilson, Michael M.	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	70.8740	ON
Cenovus Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lawson, Jeffery George	5	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	27.3200	AB
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pressler, Sheryl	4	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	735	8.9600	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Connor, Richard Webster	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 553	8.9600	ON
		O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 231)	8.9600	ON
Pressler, Sheryl	4	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(735)	8.9600	ON
		O	2024-05-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 943)	8.9600	ON
Champion Electric Metals Inc. (formerly Idaho Champion Gold Mines Canada Inc.)								
<i>Bons de souscription</i>								
Buick, Jonathan Alain	4, 5	O	2024-05-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(462 763)		ON
Fairhurst, Helga	5	O	2024-05-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(32 000)		ON
Chartwell Retirement Residences								
<i>Units under the EUP Plan</i>								
Boulakia, Jonathan	5	O	2024-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	12.7508	ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolkin, Harold Morton	4	O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	518	8.9900	ON
Coelacanth Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(400)	0.7800	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(700)	0.7800	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(800)	0.7800	AB
Thomas Claugus	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	0.7800	AB
Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Taylor, Derek Michael	5	O	2024-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 610	129.0700USD	QC
		M	2024-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 678	129.0700USD	QC
		M'	2024-02-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 678	129.0700USD	QC
Condor Petroleum Inc.								
<i>Options</i>								
Balderston, Dennis Blair	4	O	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	22 500		AB
		M	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	22 500		AB
Quilty, Stanley Martin	5	O	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		AB
		M	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		AB
Streu, Donald James	4, 5	O	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	60 000		AB
		M	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	60 000		AB
Zoellner, Werner (Dr.)	5	O	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	22 500		AB
		M	2019-04-15	D	50 - Attribution d'options	22 500		AB
Consolidated Lithium Metals Inc. (formerly Jourdan Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lynch, Brett Laurence	4, 5	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 832 000	0.0200	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 824 000	0.0300	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	252 000	0.0300	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 192 000	0.0300	ON
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dennison, Mark	5							
Mark Dennison	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(340)	3732.0800	ON
Converge Technology Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kamboj, Avjit	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	300 000	2.9200	ON
<i>Options</i>								
Kamboj, Avjit	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	2.9200	ON
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Alonso, Juan	4, 5	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	27	13.0500	ON
		O	2024-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	12.9500	ON
Cote, Stephane	5	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	223	13.0500	ON
		O	2024-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	12.9500	ON
Di Clemente, Lucio	4	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	18	13.0500	ON
Krantz, Nicolas	4, 5	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	96	13.0500	ON
		O	2024-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	12.9500	ON
Reidel, Helga	4	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	33	13.0500	ON
Smith, Ryan Thomas Joseph	5	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	16	13.0500	ON
		O	2024-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	12.9500	ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2024-03-14	D	35 - Dividende en actions	873	13.0500	ON
		O	2024-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	281	12.9500	ON
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quinn, Sean Anthony	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	40 000	15.2700	SK
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	71.9900	SK
Thorne, Andrew Miles	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	33 120	11.3200	SK
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 120)	71.8700	SK
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Quinn, Sean Anthony	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	15.2700	SK
Thorne, Andrew Miles	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(33 120)	11.3200	SK
Corporation Charbone Hydrogène (auparavant Capital Orletto II Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Charette, Daniel	6, 5	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	33 334	0.0750	QC
Veilleux, Benoit	5	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	33 334	0.0750	QC
<i>Options</i>								
Charette, Daniel	6, 5	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	0.0750	QC
Veilleux, Benoit	5	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	0.0750	QC
Corporation Parkland								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tyler, Rimbey	5	O	2024-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Common Shares</i>								
Tyler, Rimbey	5	O	2024-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 547	40.2137	AB
<i>Share Options</i>								
Tyler, Rimbey	5	O	2024-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	30 290	40.2137	AB
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Christine R.	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 330)	53.1500	AB
Corporation Wajax								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barrett, Edward Malcolm	4							
Cora Corp. Inc.	PI	O	2024-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	27.0750	ON
Curaleaf Holdings, Inc. (formerly Lead Ventures Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Darin, Matthew	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 676		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Darin, Matthew	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	266 424		BC
		O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(88 808)		BC
CVW CleanTech Inc. (formerly Titanium Corporation Inc.)								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Girardo, Lee	5	O	2024-05-17	D	59 - Exercice au comptant	(51 774)		AB
<i>Options</i>								
Girardo, Lee	5	O	2024-05-17	D	52 - Expiration d'options	(600 000)		AB
Dexterra Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, David Lloyd	4							
260157 Ontario Limited	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	5.4305	ON
Johnston, Robert	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.4000	ON
Doman Building Materials Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	7.2362	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.2300	BC
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dundee Precious Metals Inc.	1	O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	10.8600	ON
		M	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	10.8600	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	10.8900	ON
		M	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	10.8900	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	10.8000	ON
		M	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	10.8000	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 900	10.9900	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(63 000)		ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(63 000)		ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
RAE, DAVID	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	142 100	4.4400	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 701)	10.8600	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	116 800	7.6700	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 085)	10.9800	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	53 618	7.4600	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 244)	11.0400	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	47 182	7.4600	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 339)	11.0400	ON
<i>Options</i>								
RAE, DAVID	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(142 100)	4.4400	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(116 800)	7.6700	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(53 618)	7.4600	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(47 182)	7.4600	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(47 182)	7.4600	ON
Dundee, Technologies Durables Inc.								
<i>Options</i>								
Mai, Jean-Philippe	5	O	2023-04-18	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	2.0000	QC
		O	2024-05-14	D	50 - Attribution d'options	1 050 000	0.1300	QC
Marin Toledo, Arved Abraham	5	O	2023-05-18	D	52 - Expiration d'options	(62 500)	2.0000	QC
		O	2024-05-14	D	50 - Attribution d'options	875 000	0.1300	QC
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Martin, Karen Lynne	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.8755	ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gittens, Christopher Michael Wyndham	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	31 679	5.7300	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	24.0900	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 023)	24.0800	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	24.0450	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.0400	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	24.0300	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 538)	24.0200	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 162)	24.0200	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	24.0100	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	24.0000	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.9900	ON
Graham, George Keith	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	24.7000	ON
Halliday, James	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	67 101	5.7300	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 101)	24.0500	ON
Madrigal Gonzalez, Carlos David	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	10 230	5.7300	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	23.6800	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 130)	23.6700	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.7000	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.6900	ON
<i>Options</i>								
Gittens, Christopher Michael Wyndham	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(15 839)	5.7300	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(15 840)	5.7300	ON
Halliday, James	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(67 101)	5.7300	ON
Madrigal Gonzalez, Carlos David	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(10 230)	5.7300	ON
Emergent Metals Corp.								
<i>Options</i>								
Watkinson, David George	4, 7, 5	O	2024-05-17	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		BC
enCore Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Caplan, Kristi	5	O	2024-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Harris, William	4	O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(11 111)	6.5800	BC
		O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.4500	BC
Options								
Caplan, Kristi	5	O	2024-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-14	D	50 - Attribution d'options	60 000	6.2500	BC
Harris, William	4	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.4500	BC
Endeavour Mining plc								
<i>Deferred Share Units (Cash payment on Redemption)</i>								
Baker, Alison	4	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	985	20.3100USD	
Bouisset, Patrick	5	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	615	20.3100USD	
Lawson-Hall, Catherine, Florentia, Latre	4	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	615	20.3100USD	
Mahler, Livia	4	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 858	20.3100USD	
Mirza, Sakhila Mona	4	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	738	20.3100USD	
Zongo, Tertius	4	O	2024-04-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	911	20.3100USD	
<i>Non-Voting EGC Shares</i>								
Lawrence, Ronald James Jonathan	5	O	2023-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2023-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 895		
		O	2024-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 895)	16.7000GBP	
<i>Performance Share Units</i>								
Lawrence, Ronald James Jonathan	5	O	2023-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 895)		
Endeavour Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mah, Dale	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	49 200	2.1400	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(49 200)	5.2151	BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	22 200	2.8900	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(22 200)	5.2151	BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	41 400	4.1200	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(41 400)	5.2151	BC
<i>Options</i>								
Mah, Dale	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(49 200)		BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(22 200)		BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(41 400)		BC
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Atkinson, Ian	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	1.0400	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(54 700)	1.1359	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 700)	1.1103	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 600)	1.0500	ON
Ero Copper Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Busby, Steven	4	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 300)		BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(17 109)		BC
Gosselin, Chantal	4	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)		BC
Hundal, Deepk	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	29 256	20.5200	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(29 256)		BC
Lynn, Courtney Raquel Bordone	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	20 000	24.4500	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)		BC
<i>Options</i>								
Hundal, Deepk	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(29 256)	20.5200	BC
Lynn, Courtney Raquel Bordone	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	24.4500	BC
EverGen Infrastructure Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nicholson, Ford	4	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 000	2.0000	BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	2.0000	BC
Zajtmann, Mischa	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 000	2.0000	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Exco Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Riganelli, Paul	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.9000	ON
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1100	QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1050	QC
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Bulas, Derek Robert James	5							
RRSP	PI	O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	1558.9800	ON
Fairfax Financial Holdings Limited	1	O	2024-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	1512.8900	ON
		O	2024-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(275 000)		ON
Watsa, V. Prem	4, 6, 5, 3	O	2022-07-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	287 500		ON
		O	2022-10-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(287 500)		ON
12002574 Canada Inc.	PI	O	2022-07-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(287 500)		ON
Vivian and Nalini Watsa	PI	O	2002-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-10-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	287 500		ON
		O	2024-05-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(275 000)	1512.8900	ON
<i>Options</i>								
Allen, Jennifer	5	O	2024-05-09	D	50 - Attribution d'options	644		ON
Bulas, Derek Robert James	5	O	2024-05-09	D	50 - Attribution d'options	644		ON
Rowe, Thomas Brian Caerhayes	5	O	2024-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 288		ON
Fennec Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Andrade, Robert Christopher	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	7.1200USD	ON
Haigh, Adrian J.	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.1200USD	ON
Raykov, Rostislav Christov	4, 5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	200 000	7.1200USD	ON
Filo Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Sa, Trevor	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	26.7000	BC
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	25.9550	BC
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	25.9900	BC
Wodzicki, Wojtek Alexander	4, 5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 900)	26.3010	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 100)	26.5515	BC
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coyles, Stephanie	4	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	69.1500	ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	1 429	33.6800	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(335)	43.3500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(694)	43.4500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4600	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.4300	BC
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	2 665	33.1100	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 565)	43.3500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.3750	BC
Boothman, Tant Michael	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	591	33.1100	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	44.0300	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(191)	44.0100	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	469	34.0200	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(160)	43.9600	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(309)	44.0100	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	385	35.6300	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Gray, Cheryl Lynn	5	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(385)	43.9600	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	5 485	17.7500	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(285)	43.5700	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.8700	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.3700	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.5500	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.5600	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.6000	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.5800	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.5300	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4750	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.5350	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.5400	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.5550	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	43.5900	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.5750	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.4600	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.4900	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	43.5350	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.5650	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.6250	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.5850	BC
Kvisle, Harold N.	4	O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.4100	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.3850	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	43.3950	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	43.3800	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	43.3600	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	43.3700	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	43.4000	BC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	43.4400	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.6850	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.5500	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	42.6500	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.6800	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.6850	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.7500	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	42.8800	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.8900	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.1200	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	42.8800	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	42.6400	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.1000	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.1650	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	43.1500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	42.5500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.1400	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	43.6500	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	43.6000	BC
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	43.5500	BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 473	31.4700	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(173)	42.6100	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.6400	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	42.5800	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	42.6300	BC
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	2 543	26.7900	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 343)	42.6100	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.6400	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.6350	BC
Parkes, Kevin	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	8 154	26.7900	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	43.8000	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	43.8100	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	43.8150	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	43.8200	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.8250	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	43.8500	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	43.8600	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	43.8400	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.8300	BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 955	17.7500	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55)	44.0500	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.0800	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.0700	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	44.0650	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	43.9900	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	43.9800	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	43.9850	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.1000	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.0250	BC
<i>Options</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 799)	33.6800	BC
		O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(11 922)	33.1100	BC
		O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	13 955	42.6400	BC
Aznarez, Francisco Javier Strauch	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	2 486	42.6400	BC
Boothman, Tant Michael	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 652	42.6400	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(2 384)	33.1100	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(2 061)	34.0200	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(2 016)	35.6300	BC
Dupont, Michelle	7	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 465	42.6400	BC
Ferwerda, Tim Arne	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	11 164	42.6400	BC
GHUMAN, STEVEN SUKDEEP SINGH	7	O	2024-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	2 368	42.6400	BC
Gray, Cheryl Lynn	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 652	42.6400	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(9 189)	17.7500	BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 652	42.6400	BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	2 368	42.6400	BC
Holm, Kieran Colquhoun	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	9 303	42.6400	BC
Marks, Anna Pia	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	3 721	42.6400	BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	9 303	42.6400	BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(5 432)	31.4700	BC
		O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 700)	26.7900	BC
		O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	22 327	42.6400	BC
Parkes, Kevin	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(21 934)	26.7900	BC
		O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	67 659	42.6400	BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	12 686	42.6400	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	17.7500	BC
Saldanha, Kimberly Sunshine	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	2 960	42.6400	BC
Shandro, Kristin Nicole	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	2 605	42.6400	BC
<i>Performance Share Units</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 602		BC
Aznarez, Francisco Javier Strauch	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 710		BC
Boothman, Tant Michael	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 200		BC
Dupont, Michelle	7	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 072		BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Ferwerda, Tim Arne	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 681		BC
GHUMAN, STEVEN SUKDEEP SINGH	7	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 629		BC
Gray, Cheryl Lynn	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 200		BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 200		BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 629		BC
Holm, Kieran Colquhoun	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 401		BC
Marks, Anna Pia	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 560		BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 401		BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 363		BC
Parkes, Kevin	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 554		BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 729		BC
Saldanha, Kimberly Sunshine	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 036		BC
Shandro, Kristin Nicole	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 792		BC
<i>Restricted Share Unit (RSU)</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 761		BC
Aznarez, Francisco Javier Strauch	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 027		BC
Boothman, Tant Michael	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 920		BC
Dupont, Michelle	7	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 844		BC
Ferwerda, Tim Arne	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 609		BC
GHUMAN, STEVEN SUKDEEP SINGH	7	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	978		BC
Gray, Cheryl Lynn	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 920		BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 920		BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	978		BC
Holm, Kieran Colquhoun	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 841		BC
Marks, Anna Pia	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 536		BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 841		BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 218		BC
Parkes, Kevin	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 933		BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 237		BC
Saldanha, Kimberly Sunshine	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 222		BC
Shandro, Kristin Nicole	5	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 075		BC
First Quantum Minerals Ltd								
<i>Options</i>								
Pascall, Anthony Tristan	4	O	2024-05-17	D	59 - Exercice au comptant	(41 649)	13.7200	ON
Fonds de dividendes du secteur des infrastructures Split Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lauzon, Robert	7	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.1500	
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 124	14.1600	
Fonds de placement immobilier Crombie								
<i>Parts de fiducie</i>								
Holly, Mark	4, 5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.0300	NS
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>								
Empire Company Limited	3							
ECL Developments Limited	PI	O	2024-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113 408	12.4757	NS
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Parts</i>								
Lawlor, Gordon G.	4, 5	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	5.3600	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.3500	QC
GDRJL Holdings Inc.	PI	O	2024-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	5.3600	QC
Fortuna Silver Mines Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chapman, Eric	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 195)	7.7400	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.7600	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.7800	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	8.0100	BC
FPI Granite Inc.								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-05-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 365)	70.8988	ON
Mrs. Clarfield RESP	PI	O	2021-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	271	70.9416	ON
Mrs. Clarfield RRSP	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	166	70.9319	ON
RESP	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	900	70.9078	ON
TFSA	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	28	70.9700	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	73	70.5900	ON
Brouwer, Robert Dirk	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	6	70.5900	ON
Daal, Remco	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	63	70.5900	ON
Grodner, Fern Phyllis	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	27	70.5900	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	96	70.5900	ON
Mawani, Al	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	59	70.5900	ON
Miller, Gerald	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	68	70.5900	ON
Murray, Sheila A.	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	45	70.5900	ON
Pang, Emily	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	26	70.5900	ON
Warren, Edna Jennifer	4	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	50	70.5900	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	36	70.5900	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	109	70.5900	ON
KUMER, LORNE	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	43	70.5900	ON
Neto, Teresa	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	43	70.5900	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	41	70.5900	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	23	70.5900	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	33	70.5900	ON
KUMER, LORNE	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	27	70.5900	ON
Neto, Teresa	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	41	70.5900	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2024-05-15	D	35 - Dividende en actions	37	70.5900	ON
Franco-Nevada Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Farrow, Catharine Elizabeth Goddard	4	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	20 000	58.6700	ON
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	171.7781	ON
<i>Options</i>								
Farrow, Catharine Elizabeth Goddard	4	O	2024-05-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	58.6700	ON
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Spyker, David Michael	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	13.8000	AB
Frontera Energy Corporation								
<i>7.875 senior secured notes due 2028</i>								
Gramercy Funds Management LLC	3							
Gramercy Emerging Markets Dynamic Credit Fund	PI	O	2024-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 2 050 000.00)	80.1000	AB
Fury Gold Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clark, Forrester	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6400	BC
Gabriel Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Electrum Global Holdings L.P.	3	O	2024-05-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	44 024 500	0.0200	BC
GDI Services aux immeubles inc.								
<i>Options</i>								
Bigras, Claude	4, 5, 3	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	47 026	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	47 026	35.8500	QC
Boomrod, Ahmed S.	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 023	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 082	35.8500	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		M'	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options			
Boomrod, Mike A.	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 082	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	6 902	35.8500	QC
Edwards, Fred	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	6 983	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 696	35.8500	QC
Hinchey, David	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 696	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	3 933	35.8500	QC
Lavigne, Stéphane	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	3 933	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	10 770	35.8500	QC
Marcoux, Christian	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	10 770	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	4 082	35.8500	QC
STANFORD, CRAIG WILLIAM	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	4 082	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	6 372	35.8500	QC
Steinberg, Avi	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	6 372	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	5 523	35.8500	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Bigras, Claude	4, 5, 3	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(20 937)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 764	35.8500	QC
Boomrod, Ahmed S.	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(1 951)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 649	35.8500	QC
Boomrod, Mike A.	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 049)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 956	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 014	35.8500	QC
Edwards, Fred	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 232)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 089	35.8500	QC
Hinchey, David	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 135)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 823	35.8500	QC
Lavigne, Stéphane	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(4 767)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 733	35.8500	QC
Marcoux, Christian	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 929	35.8500	QC
STANFORD, CRAIG WILLIAM	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 231)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 575	35.8500	QC
Steinberg, Avi	5	O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 029)		QC
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(4 643)		QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 965	35.8500	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Bigras, Claude	4, 5, 3	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(10 469)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 882	35.8500	QC
Boomrod, Ahmed S.	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(976)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 804	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825	35.8500	QC
Boomrod, Mike A.	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 025)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 478	35.8500	QC
		M	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 507	35.8500	QC
Edwards, Fred	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 116)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 045	35.8500	QC
Hinchey, David	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 068)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 412	35.8500	QC
Lavigne, Stéphane	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 384)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 867	35.8500	QC
Marcoux, Christian	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 465	35.8500	QC
STANFORD, CRAIG WILLIAM	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 116)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 288	35.8500	QC
Steinberg, Avi	5	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 015)	35.8500	QC
		O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(4 643)	35.8500	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 983	35.8500	QC
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dufresne, Richard	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	10 000	93.1700	ON
		O	2024-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 650)	190.5699	ON
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	93.1700	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	190.4880	ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3							
Wittington Securities Limited	PI	O	2024-05-13	I	38 - Rachat ou annulation	(6 993)	190.8200	ON
		O	2024-05-14	I	38 - Rachat ou annulation	(7 934)	190.6500	ON
		O	2024-05-15	I	38 - Rachat ou annulation	(5 726)	189.5800	ON
		O	2024-05-16	I	38 - Rachat ou annulation	(6 340)	190.8700	ON
		O	2024-05-17	I	38 - Rachat ou annulation	(6 832)	191.3100	ON
<i>Options</i>								
Dufresne, Richard	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	93.1700	ON
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	93.1700	ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2024-03-09	D	52 - Expiration d'options	(14 476)	112.5200	ON
Gestion Des Communications DATA Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Watchorn, Derek John	4	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	43 600	1.2900	ON
<i>Options</i>								
Watchorn, Derek John	4	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(43 600)		ON
Getchell Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bass, Bob	3	O	2024-05-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	42 857	0.1050	BC
Bass, Robert Christopher	4	O	2024-05-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	14 285	0.1050	BC
Wagener, William	4, 5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	350 000	0.0800	BC
<i>Options</i>								
Wagener, William	4, 5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(350 000)	0.0800	BC
Glacier Media Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Melville, Mark Thomas	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 470	0.0950	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0950	BC
Global Atomic Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Faucher, Richard Regis	4	O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150 000		ON
		M	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.5000	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)		ON
		M	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.2700	ON
<i>Options</i>								
Faucher, Richard Regis	4	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.5000	ON
Goodfellow Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodfellow, Olivia	5	O	2024-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abraham, Phillip David	5							
ESPP	PI	O	2024-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215	9.2500USD	AB
Ellson, Ryan Paul	5							
ESPP	PI	O	2024-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	9.2500USD	AB
Evans, Jim	5							
ESPP	PI	O	2024-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	9.2500USD	AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5							
ESPP	PI	O	2024-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	464	9.2500USD	AB
Morin, Sebastien	5							

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
ESPP	PI	O	2024-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	9.2500USD	AB
Granite Creek Copper Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sennott, Robert	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0364USD	BC
Granite Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-05-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 365)	70.8988	ON
Mrs. Clarfield RESP	PI	O	2021-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	271	70.9416	ON
Mrs. Clarfield RRSP	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	166	70.9319	ON
RESP	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	900	70.9078	ON
TFSA	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	28	70.9700	ON
Graphene Manufacturing Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires Ordinary shares</i>								
Nicol, Craig	4, 5							
C&D NICOL INVESTMENTS PTY LTD	PI	O	2016-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	120 000	0.4200	AB
		M	2024-05-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	120 000	0.4200	AB
<i>Bons de souscription</i>								
Nicol, Craig	4, 5							
C&D NICOL INVESTMENTS PTY LTD	PI	O	2016-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-07	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	120 000		AB
Greenbrook TMS Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Burke, Brian Paul	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	219 538		ON
Campbell, Colleen Rae	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 769		ON
Cucz, Sasha	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	274 423		ON
Elstad, Juliana	4	O	2024-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	83 231		ON
Mann, Surindra Kaur	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 769		ON
Tworecke, Frank	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	219 538		ON
Vamvakas, Elias	4	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	219 538		ON
Groupe AtkinsRéalis inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morriss, Steve J.	5	O	2021-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 800	38.8400USD	QC
Groupe Colabor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gauthier, Laurie	4	O	2024-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe Tenet Fintech Inc. (formerly Groupe Peak Fintech Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon	3	O	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Park Place	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ThreeD Capital	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Inwentash, Sheldon	3	O	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Park Place	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M''	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ThreeD Capital	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Débiteures convertibles intérêt 10 /échéance 2 ans</i>								
Inwentash, Sheldon	3	O	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Park Place	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
ThreeD Capital	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
High Tide Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kaushal, Nitin	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 322)	3.1700	AB
HIVE Digital Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
IBGHY, GABRIEL	5	O	2022-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dryden, Gregory Paul	7	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 625)	10.2346USD	ON
Hydro One Limited								
<i>Droits PSU</i>								
McKenzie, Renee Dione	5	O	2024-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 222	40.1800	ON
iA Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergeron, Alain	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	90.1700	QC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	5 000	73.9300	QC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	90.4140	QC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	73.9300	QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	90.7174	QC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	73.9300	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	92.0072	QC
Ricard, Denis	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	4 600	40.9100	QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	92.0000	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	1 000	1000.0000	QC
		M	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	1 000	40.9100	QC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.3500	QC
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	1 000	40.9100	QC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.8500	QC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	1 000	40.9100	QC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.4550	QC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	1 000	40.9100	QC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.5500	QC
<i>Options</i>								
Bergeron, Alain	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	73.9300	QC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	73.9300	QC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	73.9300	QC
Ricard, Denis	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	40.9100	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	40.9100	QC
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	4091.0000	QC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	40.9100	QC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	40.9100	QC
illumin Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hisherik, Oren	5	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	151 048		ON
		O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 358		ON
Muchnik, Elliot	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	204 476		ON
<i>Droits DSU</i>								
Hisherik, Oren	5	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 358)		ON
Khawaja, Paul	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 739		ON
Mayer, Igal	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 870		ON
Pollack, Sheldon	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 739		ON
Tobin, Michele Lynn	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 739		ON
Waxman, Yishay	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 739		ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Cairns, Simon Carrol Andrew	5	O	2024-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		ON
		M	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		ON
Restricted Share Units								
Hisherik, Oren	5	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(151 048)		ON
Muchnik, Elliot	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(204 476)		ON
Information Services Corporation								
Droits Deferred Share Units								
Biemans, Amber	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Brandvold, Roger	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Emsley, Doug	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Pourian, Iraj	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Roche, James Norman	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Ross, Heather	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503	25.9500	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 697	25.9500	SK
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 697	25.9500	SK
InPlay Oil Corp.								
Actions ordinaires								
Bartole, Douglas	4, 5	O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 377	2.2786	AB
Dittmer, Darren W.	5	O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 902	2.2786	AB
Howard, Brent Michael	5	O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 719	2.2786	AB
Yakiwchuk, Kevin	5	O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 902	2.2786	AB
Jaguar Mining Inc.								
Actions ordinaires								
Sprott, Eric	3	O	2016-08-19	D	36 - Conversion ou échange	46 978 350		ON
		M	2016-08-19	D	36 - Conversion ou échange	46 979 275		ON
		M'	2016-08-19	D	36 - Conversion ou échange	46 979 325		ON
		M''	2016-08-19	D	36 - Conversion ou échange	46 979 275		ON
Journey Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Bell, Aaron P	5							
RSP	PI	O	2023-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	5.7600	AB
Jushi Holdings Inc.								
Stock Options								
West, Todd	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7100USD	ON
		M	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7100USD	ON
Karora Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Makuch, Anthony Paul	4	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	5.3300	ON
Verli, Merushe	4	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 090	5.0800	ON
Droits Restricted Share Units								
Makuch, Anthony Paul	4	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)	5.3300	ON
Verli, Merushe	4	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 090)	5.0800	ON
Kinaxis Inc.								
Actions ordinaires								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Giffen, J. Ian	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	155.4190	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	155.4116	ON
Hollingworth, James Alexander	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	875	98.2000	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(875)	155.8237	ON
		O	2024-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	153.4296	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35)	155.6900	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(740)	155.8400	ON
Kinaxis Inc.	1	O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	150.0000	ON
		O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	150.0000	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	149.9375	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	149.9375	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Mandala, Conrad John	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 773		ON
<i>Options</i>								
Hollingworth, James Alexander	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(875)	98.2000	ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Schimper, Claude J.S.	5	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	11.0900	ON
<i>Options</i>								
Rollinson, Jonathan Paul	4, 5	O	2024-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(453 050)	10.3800	ON
Kits Eyecare Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Rights</i>								
Bozikis, Nicholas	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 229		BC
Goldthorpe, Edward	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 431		BC
Kavanagh, Anne	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 229		BC
Lee, Peter	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 229		BC
KLONDIKE GOLD CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brunelle, Steven Samuel	4	O	2024-05-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	55 555	0.0900	BC
Keep, Gordon	4	O	2024-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225 000	0.0900	BC
Tallman, Peter	4, 5	O	2024-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 333 333	0.0900	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Brunelle, Steven Samuel	4	O	2014-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	55 555		BC
Keep, Gordon	4	O	2024-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225 000	0.1500	BC
Tallman, Peter	4, 5	O	2024-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 333 333	0.1500	BC
kneat.com, inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ahearn, Brian	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 352		NS
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 807)	4.2602	NS
Fitzgerald, Kevin	4, 5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 470		NS
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 871)	4.2602	NS
Holmes, Keith	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 747		NS
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 568)	4.2602	NS
Kavanagh, Hugh	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 352		NS
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 807)	4.2602	NS
Ryan, Edmund	4, 5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 934		NS
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 199)	4.2602	NS
<i>Restricted Share Units</i>								
Ahearn, Brian	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 352)		NS
Fitzgerald, Kevin	4, 5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 470)		NS
Holmes, Keith	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 747)		NS
Kavanagh, Hugh	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 352)		NS
Ryan, Edmund	4, 5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 934)		NS
Kontrol Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Kontrol Technologies Corp.								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kontrol Technologies Corp.	1	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.2900	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.3000	ON
		O	2024-04-30	D	97 - Autre	(324 500)		ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2950	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2900	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2950	ON
Kraken Robotics Inc.								
<i>Options</i>								
McEwan, Michael Shaun	4	O	2022-07-14	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.6300	BC
Reid, Gregory Michael	5	O	2022-07-14	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.6300	BC
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.4200	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	8.4200	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.4500	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.4500	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	8.4100	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	8.4100	ON
LeddarTech Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aberle, Derek	4	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 740	4.1900USD	QC
Ardisana, Lizabeth	4	O	2024-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 055	4.1900USD	QC
Delabrière, Yann	4	O	2023-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 740	4.1900USD	QC
Sterling, Michelle	4	O	2023-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 740	4.1900USD	QC
Veilleux, Sylvie Marie Claire	4	O	2024-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 055	4.1900USD	QC
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Aberle, Derek	4	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 740)	4.1900USD	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
Ardisana, Lizabeth	4	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 055)	4.1900USD	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
boulangier, charles	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
Delabrière, Yann	4	O	2024-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 740)	4.1900USD	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
Sterling, Michelle	4	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 740)	4.1900USD	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
Stone, Nicholas	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
Veilleux, Sylvie Marie Claire	4	O	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 055)	4.1900USD	QC
		M	2024-05-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 055)	4.1900USD	QC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 210	2.2800USD	QC
les aliments High Liner incorporee								
<i>Actions ordinaires</i>								
High Liner Foods Incorporated	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 750	13.1300	NS
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 750)	13.1300	NS
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	13.2245	NS
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	13.2245	NS
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 750	13.3581	NS
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 750)	13.3581	NS
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	13.2146	NS
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	13.2146	NS
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Henn, Nicholas	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	2 576	55.6900	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	9 425	65.5500	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 576)	156.6708	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 425)	156.6566	ON
Leger, Jeffrey Francis	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	15 667	65.5500	ON
		O	2024-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 667)	156.8000	ON
		O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	14 800	70.0600	ON
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	156.5649	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	7 100	62.6700	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	156.0000	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	26 000	70.0600	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	12 900	62.6700	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	155.9846	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	155.8450	ON
Singh, Melanie	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 464	155.0861	ON
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 464)	155.0861	ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6	O	2024-02-29	D	51 - Exercice d'options	79 200	59.0000	ON
		O	2024-02-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 200)	144.8801	ON
WILSON, Mark William Henry	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	890	155.0861	ON
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(890)	155.0861	ON
		O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	479	155.0861	ON
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(479)	155.0861	ON
<i>Options</i>								
Henn, Nicholas	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(2 576)	55.6900	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(9 425)	65.5500	ON
Leger, Jeffrey Francis	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(15 667)	65.5500	ON
		O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(14 800)	70.0600	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(7 100)	62.6700	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	70.0600	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(12 900)	62.6700	ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6	O	2024-02-29	D	51 - Exercice d'options	(79 200)	59.0000	ON
		O	2024-03-02	D	52 - Expiration d'options	(14 133)	59.0000	ON
<i>Performance Share Units</i>								
WILSON, Mark William Henry	5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	411		ON
		O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(890)	155.0861	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Singh, Melanie	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 464)	155.0861	ON
WILSON, Mark William Henry	5	O	2024-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(479)	155.0861	ON
Les Producteurs Affinor inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500		BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500		BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500		BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000		BC
		O	2024-05-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	550 000		BC
Pavenham Developments Inc	3	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	0.1600	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1900	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3	O	2024-05-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(550 000)		BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Burns, Michael Raymond	4, 5	O	2024-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11 893)	9.9700USD	BC
Lumine Group Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dennison, Mark	6	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 005)	39.4315	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(396)	39.0000	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 138)	39.1600	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Lundin Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Laurenson, Annie	5	O	2024-02-23	D	58 - Expiration de droits de souscription	2 250	10.7100	ON
		M	2024-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 250	10.7100	ON
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	8 334	11.5400	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 849)	16.7430	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	12 500	14.9000	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	17.2000	ON
Poulsen, Teitur Nolsoe	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 834	11.5400	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 834)	17.6400	ON
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	35 467	7.9900	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 467)	17.6600	ON
<i>Options</i>								
Laurenson, Annie	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	11.5400	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	14.9000	ON
Poulsen, Teitur Nolsoe	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(8 834)	11.5400	ON
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(35 467)	7.9900	ON
MAG Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Megaw, Peter	5	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 456		BC
<i>RSU</i>								
Megaw, Peter	5	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 456)		BC
Martinrea International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Martinrea International Inc.	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.2100	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.2200	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2400	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.2500	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2600	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	12.2600	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.2700	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.2800	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.2900	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	12.3000	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.3100	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	12.3200	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 688	12.3300	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	12.3400	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.3500	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.3600	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.3000	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(42 888)		ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.3800	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4000	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4200	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4300	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.4400	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	688	12.4500	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.4600	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.4700	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.4800	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4900	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.5000	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.5100	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.5200	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.5300	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.5600	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.5700	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	12.5800	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	12.5900	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 800	12.6000	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.6100	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.6200	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.6300	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.6400	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(42 888)		ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.3600	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.3700	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.3900	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.4200	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.4400	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.4500	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 388	12.4600	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.4700	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.4800	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	12.4900	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	12.5000	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.5100	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	12.5200	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.5300	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	12.5400	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5500	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.5600	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.5700	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(42 888)		ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.3300	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.3400	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.3500	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.3600	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	149 500	12.3600	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.3700	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.3800	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.3900	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4000	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.4100	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.4200	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.4300	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 388	12.4400	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.4500	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.4600	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(164 688)		ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0200	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.0600	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	12.0700	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.0800	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	12.0900	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	12.1000	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	12.1100	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.1200	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.1300	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.1900	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2000	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.2200	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.2400	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2500	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.2600	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.2700	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.2800	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	12.2900	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.3000	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.3100	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.3200	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.3300	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.3500	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.3600	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.3700	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	288	12.3800	ON
		O	2024-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(42 888)		ON
<i>Options Options to purchase common shares</i>								
Lyons, Terrence	4	O	2024-05-21	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	10.8000	ON
MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doré, Glenn	4							
RBC Direct Investing	PI	O	2020-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	15.8891	ON
Sutherland, Derek	4							
Capital Tachane	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	15.7100	ON
		O	2024-05-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(33 215)	15.7100	ON
Scotia McLeod	PI	O	2024-05-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	400 000	15.7100	ON
mdf commerce inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
16019251 CANADA INC.	3	O	2024-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	43 970 943	5.8000	QC
Long Path Partners	3							
Long Path Opportunities Fund, LP	PI	O	2024-05-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(430 000)	5.8000	QC
Long Path Smaller Companies Fund, LP	PI	O	2024-05-17	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 897 340)	5.8000	QC
MEG Energy Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
ROONEY, ROBERT ROSS	4	O	2024-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 743	31.0900	AB
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 502	31.0900	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Alson, Erik Alexander	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	598	31.0900	AB
Castren, Garth C	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 095	31.0900	AB
Gear, Thomas Richard	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	575	31.0900	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Alson, Erik Alexander	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	31.0900	AB
		M	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	31.0900	AB
Castren, Garth C	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	567	31.0900	AB
Gear, Thomas Richard	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	383	31.0900	AB
ROONEY, ROBERT ROSS	4	O	2024-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 743	31.0900	AB
Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yang, Xiaoping	4	O	2024-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.8200USD	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>		O	2024-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	54.9000USD	BC
Boyd, Bradley	5	O	2024-05-15	D	59 - Exercice au comptant	(43 200)	29.2700USD	BC
Microbix Biosystems Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Luscher, Mark Adrian	5	O	2024-05-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000)		ON
Mines Agnico Eagle Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Girard, Dominique	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	11 000	79.9800	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	94.0000	ON
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	71.7840	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	95.0100	ON
<i>Options</i>								
Girard, Dominique	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	79.9800	ON
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	71.8400	ON
Miniere Osisko Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcotte, Alexandria	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.6200	ON
		O	2024-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.1400	ON
Osisko Mining Inc.	1	O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	151 300	2.9284	ON
		O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(151 300)		ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	92 000	2.9800	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(92 000)		ON
<i>Options</i>								
Marcotte, Alexandria	5	O	2024-05-10	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.6200	ON
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2024-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.8600	ON
		O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.8500	ON
Morguard Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	110.0000	ON
		O	2024-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	110.0000	ON
		O	2024-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	110.0000	ON
		O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	110.9967	ON
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morguard North American Residential Real Estate Investment T	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	16.1086	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	16.0691	ON
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	16.0800	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	15.9819	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2024-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	5.3399	ON
		O	2024-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	5.3409	ON
		O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	5.3500	ON
		O	2024-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3500	ON
		O	2024-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 300	5.3500	ON
		O	2024-05-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	5.3500	ON
		O	2024-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	5.3468	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.3376	ON
Mount Logan Capital Inc. (formerly, Marret Resource Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reinfrank, R. Rudolph	4							
REINFRANK LIVING TRUST DTD 6/13/95	PI	O	2022-02-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6000USD	ON
		O	2024-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6500USD	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 360	12.9046	AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 360	12.8899	AB
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 360	12.8655	AB
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 360	12.7601	AB
Urlacher, Carson Paul	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	12.9000	AB
NanoXplore Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Terrisse, Pierre-Yves	5	O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 262	2.4400	QC
Nevada Exploration Inc.								
<i>Options</i>								
PNW Corporate Services & Advisory Ltd.	5	O	2024-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1250	BC
New Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouchard, Yohann	5	O	2024-05-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	261 600	1.7200USD	ON
NexGen Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Roberts, Donald Jeffrey	4							
Mark Roberts	PI	O	2024-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	231	7.6900USD	BC
Wall, Bradley John	4	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	250 000	1.9200	BC
<i>Options</i>								
Wall, Bradley John	4	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	1.9200	BC
NexLiving Communities Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Anaka, Michael Theodore Mathew	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000		NS
Hennessey, William Peter	4	O	2024-05-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000		NS
Holmes, Glenn	5	O	2024-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		NS
Koivu, Drew	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		NS
Morwick, Andrea	4	O	2024-05-15	D	97 - Autre	15 000		NS
		M	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		NS
Pappin, David	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		NS
Ramjattan, Brian Ramesh	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		NS
Stathonikos, Stavro	5	O	2024-05-15	D	46 - Contrepartie de services	25 000	1.6800	NS
Turner, Thomas Richard	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		NS
Nexus Industrial REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Hanczyk, Kelly Clark	4, 5	O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.1200	ON
NFI Group Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Davies, Richard Paul	7	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(772)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 326)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(7 534)	13.6400	MB
Dewsnup, Brian Keith	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 317)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 860)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(9 484)	13.6400	MB
Harper, Janice	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(639)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(808)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(4 592)	13.6400	MB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
King, Stephen	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(455)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 587)	13.6400	MB
Pellaers, Jason Michael	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(319)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(467)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 807)	13.6400	MB
Pewarchuk, Colin Michael	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(709)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(877)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(4 981)	13.6400	MB
Soni, Pipasu Harish	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 163)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 550)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(14 489)	13.6400	MB
Soubry, Paul	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(7 038)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(8 298)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(47 150)	13.6400	MB
Stewart, Michael Gavin	7	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(258)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(357)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 102)	13.6400	MB
Stoddart, Christopher James	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 573)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 994)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(11 328)	13.6400	MB
White, David Michael	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(790)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(959)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(5 448)	13.6400	MB
Young, Steven Allan	5	O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(313)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(455)	13.6400	MB
		O	2024-03-22	D	59 - Exercice au comptant	(2 754)	13.6400	MB
NGEx Minerals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mir, Pablo	7	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	33 334	1.6500	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	9.9256	BC
<i>Options</i>								
Mir, Pablo	7	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	1.6500	BC
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	27.6800	AB
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.8100USD	AB
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.6500USD	AB
Northland Power Inc.								
<i>Deferred Rights</i>								
Edmonds, Tobias Charles	5	O	2024-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 799		ON
Northview Residential REIT								
<i>Parts Class A</i>								
Rosenbaum, Harry	4	O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.7000	AB
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.6800	AB
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.8200	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	14.7400	AB
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	14.7000	AB
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Restricted Units</i>								
Karamarkovic, Stephanie Joan	5	O	2024-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 116	5.2700	ON
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desaulniers, Eric	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	40 000	2.3500	QC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	2.8000	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Options								
Desaulniers, Eric	4, 5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	2.3500	QC
Nova Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cannell Capital LLC	3							
Cannell SMA	PI	O	2024-01-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.2200	AB
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2400	AB
Tonga Partners, L.P.	PI	O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 472	1.2100	AB
		O	2024-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.2100	AB
Tristan Offshore Fund, Ltd.	PI	O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	764	1.2100	AB
Tristan Partners, L.P.	PI	O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 964	1.2100	AB
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.2100	AB
Nuvei Corporation								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Attias, Max	5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 589	32.2200USD	QC
Bindra, Kanwarpal Singh	5	O	2022-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 408	32.2200USD	QC
Calliham, Scott	5	O	2023-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 933	32.2200USD	QC
Erlick, Neil	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 933	32.2200USD	QC
Schwartz, David	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 211	32.2200USD	QC
Shetter, Caitlin	5	O	2023-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 554	32.2200USD	QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	93 110	32.2200USD	QC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Attias, Max	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 040	32.2200USD	QC
Bindra, Kanwarpal Singh	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 619	32.2200USD	QC
Calliham, Scott	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 177	32.2200USD	QC
Erlick, Neil	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 177	32.2200USD	QC
Schwartz, David	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	119 491	32.2200USD	QC
Shetter, Caitlin	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 624	32.2200USD	QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	217 257	32.2200USD	QC
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	12.7700	AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	46 722	2.3600	AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(17 776)		AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 946)	12.7600	AB
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
ECKHARDT, Ronald John	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 276	12.2800	AB
Holzhauser, Kathy	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 293	12.2800	AB
KARKKAINEN, PENTTI OLAVI	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 904	12.2800	AB
Lutey, Mary Ellen	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 616	12.2800	AB
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 023	12.2800	AB
Poelzer, Ronald J.M.	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 293	12.2800	AB
Stein, Deborah Susan	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 647	12.2800	AB
Zawalsky, Grant A.	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 616	12.2800	AB
<i>Options</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
Condic, Ivan J.	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 604	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 604	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	6 604	12.2800	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Lawford, Michael	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	12 607	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	12 607	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	12 607	12.2800	AB
LeGrow, Christopher Mark Alessandro	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
Paulgaard, Ryan Daniel	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	5 673	12.2800	AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	4 824	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	4 824	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	4 824	12.2800	AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(46 722)	2.3600	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	18 353	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	18 353	12.2800	AB
		O	2024-05-17	D	50 - Attribution d'options	18 353	12.2800	AB
<i>Performance Share Awards</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 466		AB
Condic, Ivan J.	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 676		AB
Lawford, Michael	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 927		AB
LeGrow, Christopher Mark Alessandro	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 466		AB
Paulgaard, Ryan Daniel	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 466		AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 450		AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 567		AB
<i>Restricted Share Awards</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 386		AB
Condic, Ivan J.	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 270		AB
Lawford, Michael	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 971		AB
LeGrow, Christopher Mark Alessandro	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 386		AB
Paulgaard, Ryan Daniel	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 386		AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 580		AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 427		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
ECKHARDT, Ronald John	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 646	12.2800	AB
Stein, Deborah Susan	4	O	2024-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 646	12.2800	AB
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Du Plessis, Michelle	5	O	2024-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 583		ON
		M	2024-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 583		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
BROUGHTON, Linda Margaret	4	M	2023-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 854	3.1600	ON
		M	2023-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 329	2.5700	ON
		M	2023-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 039	2.4900	ON
Dodds, Sandra Maree	4	M'	2020-11-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 273		ON
		M	2023-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	763	2.6600	ON
<i>Options</i>								
BROUGHTON, Linda Margaret	4	O	2023-04-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 854	3.1600	ON
		O	2023-07-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 329	2.5700	ON
		O	2023-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 039	2.4900	ON
Dodds, Sandra Maree	4	O	2020-11-05	D	50 - Attribution d'options	62 273		ON
		M	2020-11-05	D	50 - Attribution d'options	67 273		ON
		O	2023-04-05	D	35 - Dividende en actions	763	2.6600	ON
Omai Gold Mines Corp. (formerly Anconia Resources Corp.)								
<i>Options</i>								
Brewster, Jason Allen Ross	5	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	400 000		ON
Dudek, Don	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1400	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Orla Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ellingham, Elaine	4, 5	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	0.1400	ON
Macpherson, Derek	4	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Miller, Nadine	4	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	750 000		ON
Shaver, Lon Eric	4	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1400	ON
Walker, G. Dwight	5	O	2024-05-10	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
<i>Options</i>								
Cormier, John Andrew	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	35 000	2.3900	BC
Haldane, Timothy Quentin	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	5.9268	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	5.9302	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	5.9688	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	42 906	2.2100	BC
Haldane, Timothy Quentin	4	O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 906)	6.0000	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	2.3900	BC
Osisko Développement Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
LAYMAN, MAGGIE ELIZABETH	5	O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 856)	2.8800	QC
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Winckler, Gillian	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.9500	BC
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Stotts, Garth W.J.	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.2300	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	31.7062	AB
<i>Options</i>								
Stotts, Garth W.J.	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	16.2300	AB
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Engbloom, Robert John	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.2200	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	23.1600	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	23.1700	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	23.2200	AB
Foo, Wayne Kim	5							
2027395 Alberta Ltd.	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	23.2600	AB
McNamara, Glenn	4	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	908	23.1500	AB
<i>Deferred Share Unit</i>								
Azar, Lynn	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612	23.9300	AB
Colnett, Lisa	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612	23.9300	AB
Cornelius, Sigmund	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 223	23.9300	AB
Engbloom, Robert John	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612	23.9300	AB
Foo, Wayne Kim	5	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 030	23.9300	AB
Mac Dougall, G.R. (Bob)	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 223	23.9300	AB
Sylvain, Carmen	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 612	23.9300	AB
<i>Restricted Share Unit (cash)</i>								
Azar, Lynn	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 598	24.0600	AB
Colnett, Lisa	4	O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(908)	23.9000	AB
Engbloom, Robert John	4	O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 598	24.0600	AB
Foo, Wayne Kim	5	O	2024-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 213)	24.0800	AB
		O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 012	24.0600	AB
		O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 097)	23.9000	AB
McNamara, Glenn	4	O	2024-05-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(908)	23.1500	AB
Sylvain, Carmen	4	O	2024-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 004)	24.0800	AB
		O	2024-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 598	24.0600	AB
		O	2024-05-16	D	59 - Exercice au comptant	(908)	23.9000	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Pet Valu Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
RCPS Equity Cayman LP	3	O	2024-05-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(2 119 649)	29.6500	ON
		O	2023-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 684 085)	32.0500	ON
Roark Capital Partners II AIV AG, L.P.	3	O	2024-05-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(2 992 097)	29.6500	ON
		O	2023-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 377 255)	32.0500	ON
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frame, Riley Millar	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	11 000	5.9200	AB
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	18 900	14.2200	AB
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 900)	15.8100	AB
<i>Options</i>								
Frame, Riley Millar	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(11 000)		AB
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(18 900)		AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buker, Michael Leslie	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.0000	AB
RSP	PI	O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.9600	AB
Wright, Garrett	7	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	9.0738	AB
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>								
Wright, Garrett	7	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 200	8.7300	AB
Planet 13 Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ascik Jr., Mark	5							
ASCIK FAMILY IRREV TR DTD 7/28/17	PI	O	2024-05-10	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 501 561	0.9100	ON
Ascik Sr., Mark	5	O	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	5 277 377	0.9100	ON
ASCIK FAMILY IRREV TR DTD 7/28/17	PI	O	2024-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-10	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 504 683	0.9100	ON
Plaza Retail REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Drake, James (Jim)	5							
InvestorLine	PI	O	2024-05-12	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 580	3.5200	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 840	3.5200	NB
Penney, Stephen	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 695	3.5200	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 404	3.5200	NB
<i>RSUs</i>								
Bordeleau, Mathieu	5	O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	3.6100	NB
Drake, James (Jim)	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 653)	3.5200	NB
		O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	3.6100	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 259)	3.5200	NB
		O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	3.6100	NB
Penney, Stephen	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 654)	3.5200	NB
		O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	3.6100	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2024-05-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 035)	3.5200	NB
		O	2024-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198	3.6100	NB
PopReach Corporation (formerly, Mithrandir Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chitayat, Amir	7	O	2024-05-22	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 182 384		ON
Postmedia Network Canada Corp.								
<i>Class NC Variable Voting Shares</i>								
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	3	O	2024-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	151.0000	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.5100	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.5100	ON
Chatham Asset Management, LLC	3							
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	PI	O	2024-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.5100	ON
		O	2024-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.5100	ON
		O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.5100	ON
Melchiorre, Anthony	3							
Chatham Asset High Yield Master Fund, Ltd.	PI	O	2024-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.5100	ON
		O	2024-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.5100	ON
		O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.5100	ON
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Desmarais, Paul III	7, 5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	18 524	32.4000	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 723)	39.1468	QC
<i>Options</i>								
Desmarais, André	4, 7	O	2024-05-15	D	59 - Exercice au comptant	(450 000)	39.3405	QC
		O	2024-05-15	D	59 - Exercice au comptant	(415 469)	39.3405	QC
Desmarais, Paul III	7, 5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(18 524)	32.4000	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 0224 PSU</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2024-05-14	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	39.3780	QC
Propel Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ahluwalia, Sarika	5	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	25.5800	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	24.1500	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	24.0100	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	23.6300	ON
Edelstein, Gary	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	23.8750	ON
Goler, Jonathan Ari	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.6300	ON
Kinross, Clive	4, 5							
Kincan Holdings Inc.	PI	O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 000)	27.0600	ON
		O	2024-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 900)	26.0000	ON
Martin, Karen Lynne	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.4935	ON
Stein, Michael	4							
MPI Capital Inc.	PI	O	2024-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	25.5700	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 300)	24.6490	ON
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 600)	24.0650	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 200)	24.0670	ON
Usprech, Cindy	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	22 500	25.9500	ON
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	25.9500	ON
<i>Options</i>								
Goler, Jonathan Ari	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.6300	ON
Usprech, Cindy	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(22 500)	25.9500	ON
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.2129	AB
		O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.2600	AB
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.2775	AB
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3200	AB
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3200	AB
Quarterhill Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Steer, Pamela Faye	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6820	ON
Queen's Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BB Family International Trust	3	O	2024-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	142 500	0.8400	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine	5	O	2024-05-14	D	35 - Dividende en actions	13	39.0238	QC
reer	PI	O	2024-05-14	I	35 - Dividende en actions	48	39.0238	QC
Grenier, Guy	5	O	2024-05-14	D	35 - Dividende en actions	4	39.0238	QC
REER	PI	O	2024-05-14	I	35 - Dividende en actions	18	39.0238	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2024-05-14	D	35 - Dividende en actions	236	39.0238	QC
Rakovina Therapeutics Inc. (formerly, Vincero Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Daugaard, Mads	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0950	BC
RB Global, Inc. (formerly Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated)								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Bales, Brian	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
DeWitt, Adam	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
Elton, Robert George	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
O'Day, Tim	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
Raiss, Sarah	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
Sieger, Michael	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
Smith, Jeffrey Chad	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443		BC
Stephenson, Carol M.	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	443	72.9300USD	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Bales, Brian	4	O	2023-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
DeWitt, Adam	4	O	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Elton, Robert George	4	O	2012-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 353	76.0400USD	BC
Morrison, Gregory	4	O	2024-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
O'Day, Tim	4	O	2023-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Raiss, Sarah	4	O	2016-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Sieger, Michael	4	O	2023-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Smith, Jeffrey Chad	4	O	2023-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630		BC
Stein, Deborah Susan	4	O	2024-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Stephenson, Carol M.	4	O	2022-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 630	76.0400USD	BC
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Martin, Karen Lynne	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	5.9393	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Le Bel, André	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	9 000	13.6100	QC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	22.4500	QC
Ruel, Frédéric	5	O	2024-05-15	D	50 - Attribution d'options	5 000	13.6100	QC
		M	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.6100	QC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.5000	QC
Spencer, Michael David Saynor	7	O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 229)	22.2122	QC
		M	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 001)	22.2122	QC
<i>Options</i>								
Le Bel, André	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	13.6100	QC
Ruel, Frédéric	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.6100	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Ressources Cartier inc.								
<i>Options</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5	O	2024-05-20	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.1150	QC
Jacob, Mario	4	O	2024-05-20	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.1150	QC
Lacoursiere, Nancy	5	O	2024-05-21	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		QC
Laliberté, Jean-Yves	4	O	2024-05-21	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.1150	QC
Lavallière, Gaétan	5	O	2024-05-21	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.1150	QC
Massé, Daniel	4	O	2024-05-20	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.1150	QC
Ressources Cerro de Pasco Inc. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, John Geoffrey	4	O	2024-05-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.0800	QC
Goulet, Guy	4, 5	O	2024-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1050	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Beaudoin, Pierre	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1700	QC
Lachance, Denis	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	QC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>								
Keevil, Norman Bell	6	O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	73.1300	BC
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Parts de fiducie</i>								
Huang, Xi Shi	5	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	596	17.6600	ON
Katipunan, Anton	5	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	596	17.6600	ON
Kim, Rocky	7	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	596	17.6600	ON
<i>REUs for Employees</i>								
Huang, Xi Shi	5	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 112)	17.6600	ON
Katipunan, Anton	5	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 112)	17.6600	ON
Kim, Rocky	7	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 112)	17.6600	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Rogers, Edward	4, 6, 5							
Edward R Holdings Ltd	PI	O	2003-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	54.2575	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Robinson, David Alan	4	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	374		ON
Route1 Inc.								
<i>Options</i>								
Harris, Michael Deane	4	O	2024-05-17	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		ON
Rubicon Organics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pigott, John	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4100	BC
Savics, Eric	3	O	2024-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	989 000	0.2800USD	BC
		M	2024-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(989 000)	0.2800USD	BC
Savaria Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aubry, Sylvain	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	31 000	17.3000	QC
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	9 000	16.8900	QC
		O	2024-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	17.3000	QC
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	16.8900	QC
<i>Options</i>								
Aubry, Sylvain	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(31 000)	16.8900	QC
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	16.8900	QC
Secure Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Callihoo, Michael Wayne	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	11.2500	AB
Services immobiliers Bridgemarq Inc.								
<i>Restricted Voting Shares</i>								
Datt, Gitanji	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	13.4579	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Nejatian, Kasra	5	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 670		ON
		O	2024-05-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 750)	57.9200USD	ON
<i>RSU</i>								
Nejatian, Kasra	5	O	2024-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 670)		ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, J. Alberto	6							
Arias Resource Capital Fund II (Mexico) L.P.	PI	O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 500)	0.6559USD	ON
Signal Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kavanagh, Paul Edward	4	O	2024-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	555 556		ON
Slam Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 000	0.0200	NB
Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalization								
<i>Class A Shares</i>								
Ninepoint Capital Appreciation Fund	7	O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	12.5000	
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.3600	
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.5000	
Société Asbestos Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
PAQUETTE, HELENE	3							
RETROMOBILE INC	PI	O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.0000	QC
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finch, Steve	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	11 598	22.0200	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 598)	35.2900	ON
Gori, Rocco	4, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	65 233	21.8100	ON
		O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	65 233	21.8100	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 640)	35.2500	ON
Green, Damien Allen	7	O	2024-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 643		ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 643)	25.8800USD	ON
Hartz, Scott	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	21 264	22.0200	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 264)	35.2900	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
<i>Options</i>								
Finch, Steve	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(11 598)	22.0200	ON
Gori, Rocco	4, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(65 233)	21.8100	ON
Green, Damien Allen	7	O	2024-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(16 215)	35.3500	ON
Hartz, Scott	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(21 264)	22.0200	ON
Tingle, Brooks	7, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(3 866)	22.0200	ON
Witherington, Philip James	7, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(7 724)	22.0200	ON
Softchoice Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Roiter, Jonathan	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.0644	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.2400	ON
Sprott Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ciampaglia, John A.	7	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	62.3000	ON
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	64.2500	ON
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9700	BC
Standard Lithium Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barman, Michael	5	O	2023-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDl			BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	2.4000	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4200	BC
Stantec Inc.								
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>								
Alpern, Paul Jeremy David	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	622	114.6400	AB
Castro, Leonardo De Oliveira	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	627	114.6400	AB
Davert, Marshall	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	253	114.6400	AB
Emery, David Joseph	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	370	114.6400	AB
Finis, Mario	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	508	114.6400	AB
Fleck, Steve Marvin	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 309	114.6400	AB
Jang, Theresa	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 440	114.6400	AB
Johnston, Gordon Allan	4, 7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 561	114.6400	AB
Lerner, Stuart	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 790	114.6400	AB
Morisbak, Bjorn	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	589	114.6400	AB
Reisbord, Susan	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	114.6400	AB
Roberts, Ryan	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	452	114.6400	AB
Samji, Asifa	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	995	114.6400	AB
Schefer, Catherine Margaret	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 523	114.6400	AB
Stone, Jeffrey Philip	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	204	114.6400	AB
Take, John David	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 359	114.6400	AB
Walter, Susan Furman	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	114.6400	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Alpern, Paul Jeremy David	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 449		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 449		AB
Fleck, Steve Marvin	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 052		AB

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration						
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 052		AB
Jang, Theresa	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 692		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 692		AB
Johnston, Gordon Allan	4, 7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 309		AB
Lerner, Stuart	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 507		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 507		AB
Reisbord, Susan	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 821		AB
Roberts, Ryan	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 052		AB
Samji, Asifa	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 319		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 319		AB
Schefer, Catherine Margaret	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 553		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 553		AB
Stone, Jeffrey Philip	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	475		AB
Take, John David	7, 5	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 170		AB
		M	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 170		AB
Walter, Susan Furman	7	O	2024-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		AB
<i>Swap sur actions - Position acheteur</i>								
Stantec Inc.	1	O	2024-05-14	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	111.0421	AB
Stella-Jones Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Manzi, James Augustus	4	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	49.0100	QC
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Banik, Michelle Annette	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80174.0000	QC
Coallier, Robert	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80.1740	QC
Giardini, Anne Elizabeth	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80.1740	QC
Harries, Rhodri	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 182	80.1740	QC
Laflamme, Karen	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80.1740	QC
Lehman, Katherine	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 619	80.1740	QC
Manzi, James Augustus	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80.1740	QC
Muzyka, Douglas	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	997	80.1740	QC
Pelletier, Simon	4	O	2024-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 309	80.1740	QC
<i>Options</i>								
Manzi, James Augustus	4	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	49.0100	QC
STEP Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kane, Joshua Maxwell	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	6 557	2.1400	AB
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 390)	4.1400	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 667)	4.1700	AB
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.1500	AB
Thompson, Rory John Will	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	56 034	2.1400	AB
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(28 149)	4.2600	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.2000	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.2200	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	4.1300	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	4.1400	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	4.1500	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	4.1200	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	4.1100	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.1000	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.1700	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.1650	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.1600	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.1150	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 085)	4.0900	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	4.0800	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Options</i>								
Kane, Joshua Maxwell	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(6 557)	2.1400	AB
Thompson, Rory John Will	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(56 034)	2.1400	AB
STLLR Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Salehi, Keyvan	4, 5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.3800	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	1.4000	ON
Strathcona Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dhillon, Navjeet	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325	33.1020	AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 985	33.1060	AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	33.1200	AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	33.1050	AB
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carron, Richard Paul	5							
RRSP	PI	O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	595	9.3300	ON
TFSA	PI	O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3300	ON
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2024-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.0000	ON
		M	2024-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7500	ON
		O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.0100	ON
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dickinson, Robert Allan	4, 5	O	2024-05-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 000)	3.9700	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	4.1007	BC
RRSP	PI	O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	3.9542	BC
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2023-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	50000.0000	BC
		O	2023-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.4000	BC
		O	2023-05-24	D	51 - Exercice d'options	83 200	0.7800	BC
		O	2023-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 200)	1.8000	BC
		O	2023-01-10	D	51 - Exercice d'options	50 000	50000.0000	BC
		O	2023-01-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.3900	BC
		O	2023-05-30	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.7800	BC
		O	2023-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.7100	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	3.9500	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.2300	BC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.1500	BC
Thomas, Trevor	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	60 000	0.7200	BC
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	3.7200	BC
<i>Options</i>								
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2023-01-13	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		BC
		M	2023-01-13	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.7800	BC
		O	2023-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		BC
		M	2023-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.7800	BC
		O	2023-05-24	D	51 - Exercice d'options	(83 200)	1.8000	BC
		M	2023-05-24	D	51 - Exercice d'options	(83 200)	0.7800	BC
		M'	2023-05-24	D	51 - Exercice d'options	83 200	0.7800	BC
		M''	2023-05-24	D	51 - Exercice d'options	(83 200)	0.7800	BC
		O	2023-05-30	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.7800	BC
		M	2023-05-30	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.7800	BC
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.2300	BC
Thomas, Trevor	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	60 000	0.7200	BC
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Hall Findlay, Martha Kathleen Marlow <i>Deferred Share Units</i> Chan, Raymond Tatsun	4	O	2024-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 968	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 946		BC
		M	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 947		BC
Claxton, Hazel Cynthia	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	656	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 951		BC
		M	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	769		BC
de Wilde, Lisa	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 968	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 705		BC
Dodig, Victor George	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 313	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	616		BC
		M	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	615		BC
Flynn, Thomas Earl	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 194	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 331		BC
Haddad, Mary Jo	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 240	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 673		BC
Hall Findlay, Martha Kathleen Marlow	4	O	2024-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
Magee, Christine	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 313	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 061		BC
Manley, John Paul	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 675	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 556	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 129		BC
Mowat, David Lawrence	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 240	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 439		BC
Parent, Marc	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 313	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 377		BC
Pickett, Denise	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 243	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 951		BC
Willy, Wilfred Sean	4	O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	656	21.7132	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 881	22.0785	BC
		O	2024-05-13	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	770		BC
TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
DeBelsler, Mitchell 1837383 Alberta Ltd	7	PI	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(10 000)	77.0420	AB
The Real Brokerage Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	35 813	0.0251USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(22 379)	4.8000USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 113)	4.8050USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 649)	4.8100USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(820)	4.8200USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(138)	4.8300USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	4.8350USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 779)	4.8400USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(873)	4.8450USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(4 802)	4.8500USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 141)	4.8600USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(631)	4.8650USD	ON

Émetteur Titre	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(388)	4.8700USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	164 082	0.0251USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 920)	4.8000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 186)	1186.0000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.8200USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.8300USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.8350USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 143)	4.8400USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.8450USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 057)	4.8500USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(642)	4.8550USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 310)	4.8600USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.8700USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.8750USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	4.8800USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	4.8850USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 810)	4.8900USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.8950USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 051)	4.9000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(802)	4.9050USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 311)	4.9100USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.9150USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 503)	4.9200USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.9250USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 485)	4.9300USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	4.9350USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 108)	4.9400USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.9450USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 660)	4.9500USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	4.9550USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 314)	4.9600USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	4.9650USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 397)	4.9700USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(340)	4.9750USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(738)	4.9800USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	4.9850USD	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	33 697	0.0251USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 038)	5.0200USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.0250USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.0300USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 712)	5.0400USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.0500USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 527)	5.0500USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.0550USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 131)	5.0600USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(128)	5.0650USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(534)	5.0700USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(401)	5.0800USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 101)	5.0900USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 399)	5.1000USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.1050USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 027)	5.1100USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	5.1200USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.1250USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 801)	5.1300USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1350USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(4 976)	5.1400USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(202)	5.1450USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 620)	5.1500USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(300)	5.1600USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 192)	5.1700USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(108)	5.1800USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(200)	5.2000USD	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	73 421	0.0251USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(5 079)	4.9800USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	4.9850USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(544)	4.9900USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(201)	4.9950USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(21 741)	5.0000USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(9)	5.0050USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(20 013)	5.0100USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(492)	5.0150USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(2 738)	5.0200USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(210)	5.0250USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 906)	5.0300USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(411)	5.0350USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(4 009)	5.0400USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(2 330)	5.0450USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(6 013)	5.0500USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(2 630)	5.0550USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(3 971)	5.0600USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(809)	5.0700USD	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(215)	5.0800USD	ON
Ressler, Michelle Catherine	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	10 275	1.9910USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(4 147)	4.8500USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(465)	4.8600USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 124)	4.8650USD	ON
		O	2024-05-14	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(4 539)	4.8700USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	23 299	1.9910USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(200)	4.8500USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(387)	4.8550USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1)	4.8600USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(2 544)	4.8700USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(728)	4.8800USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	4.8850USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(401)	4.8900USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	4.8950USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 601)	4.9000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 401)	4.9100USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1)	4.9200USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1)	4.9300USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(9 710)	4.9500USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(400)	4.9550USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(4 150)	4.9600USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(245)	4.9650USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(495)	4.9700USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(834)	5.0000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(24 400)	4.9000USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	4.9050USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(25 400)	4.9100USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	4.9200USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(25 000)	4.9400USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 700)	4.9700USD	ON
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.9750USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 656)	5.0000USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.0050USD	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	75 307	1.9910USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 579)	5.0100USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.0150USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	5.0500USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 300)	5.1000USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1100USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 100)	5.1200USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	5.1300USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 601)	5.1400	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.1500USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1550USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.1700USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 098)	5.1800USD	ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 029)	5.2000USD	ON
Rose, Laurence David	4							
Matchpoint Capital Inc.	PI	O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8300USD	ON
		O	2024-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8511USD	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8500USD	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8700USD	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.9000USD	ON
		M	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	4.9000USD	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9507USD	ON
		M	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9509USD	ON
		O	2024-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9500USD	ON
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.1200	ON
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.1500	ON
		O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.1700	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0100	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0106	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0201	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0501	ON
		O	2024-05-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0509	ON
Options								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(35 813)	0.0251USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(164 082)	0.0251USD	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(33 697)	0.0251USD	ON
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(73 421)	0.0251USD	ON
Ressler, Michelle Catherine	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(10 275)	1.9910USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(23 299)	1.9910USD	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(75 307)	1.9910USD	ON
Thérapeutique Knight Inc.								
Actions ordinaires								
Gale, James	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	1 353	5.6500	QC
Options								
Gale, James	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.6500	QC
Thinkific Labs Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Hua, Corinne	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 276		BC
Ma, Edwin	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 119		BC
Smith, Greg Ryan	4, 5, 3	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	3.6900	BC
Thinkific Labs Inc.	1	O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 888)		BC
<i>Droits Rights Restricted Share Units (RSU) May be cash settled</i>								

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hua, Corinne	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 276)		BC
Ma, Edwin	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 119)		BC
		O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 033)		BC
Smith, Greg Ryan	4, 5, 3	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 901)		BC
		O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 340)		BC
Tidewater Renewables Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gurevitch, Jared Ian Arling Strom	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 185)	0.6000	AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 615)	0.6000	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Quartly, Ian Andrew	5	O	2024-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Quartly, Ian Andrew	5	O	2024-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sandoval Navarro, Rodrigo	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	751	16.0800USD	ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Busch-Howell, Jeremy	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.4200	AB
Halyk, Daniel Kim	4, 5							
Myrdan Investments Inc.	PI	O	2024-05-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	9.4000	AB
<i>Options</i>								
Busch-Howell, Jeremy	5	O	2024-05-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.4200	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kirker, William Scott	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.5700	AB
		O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	68.1311	AB
<i>Options</i>								
Kirker, William Scott	5	O	2024-05-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	17.5700	AB
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2024-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	78 600	4.2882	AB
		O	2024-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	49 600	4.3404	AB
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	59 100	4.2917	AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	764 300	4.3000	AB
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	42 700	4.3407	AB
Triple Flag Precious Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bari, Eban	5	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.0500	ON
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	17.1000USD	ON
Daniel, Leshan Soyini	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 784)	16.7803USD	ON
		O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	24 882	13.0000USD	ON
		O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	12 409	13.0000USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	12 409	13.0000USD	ON
<i>Options</i>								
Daniel, Leshan Soyini	5	O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(24 882)	13.0000USD	ON
		O	2024-05-13	D	51 - Exercice d'options	(12 409)	13.0000USD	ON
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(12 409)	13.0000USD	ON
Troilus Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berneche, Brigitte Linda Marie	4	O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 070	0.4400	QC
		O	2024-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 310	0.4100	QC
Reid, Christopher Justin	4, 5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 000	0.4200	QC
		O	2024-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.4260	QC
True North Commercial Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Trulieve Cannabis Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Alvarez, Giannella	4	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	13 580	10.0000	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	15 597	3.9900	ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.9900	ON
		O	2024-05-16	D	36 - Conversion ou échange	(10 881)		ON
		O	2024-05-16	D	36 - Conversion ou échange	(4 987)		ON
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 072)	12.7589USD	ON
<i>Options</i>								
Alvarez, Giannella	4	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(13 580)		ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(15 597)		ON
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		ON
TWC Enterprises Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
TWC Enterprises Limited	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.1500	ON
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.1600	ON
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.1600	ON
		O	2024-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
Veren Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bryksa, Craig Stephen	4, 5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	20 573	10.0600	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	14 129	9.6600	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	201 918	1.0900	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	10 825	5.2400	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(4 963)	11.9125	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(3 409)	11.9215	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(48 704)	11.9246	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 612)	11.9313	AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	25 929	10.0600	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	24 120	3.9700	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	139 370	1.0900	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	10 419	5.2400	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(6 255)	11.9313	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(5 818)	11.9301	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(33 617)	11.9202	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(2 514)	11.9124	AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	29 120	10.0600	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	37 687	3.9700	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	193 906	1.0900	AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	15 629	5.2400	AB
		O	2024-05-15	D	97 - Autre	(6 989)	11.9706	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(9 091)	11.8773	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(46 772)	11.8700	AB
		O	2024-05-16	D	97 - Autre	(3 770)	11.8700	AB
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 131)	11.9706	AB
<i>Options</i>								
Bryksa, Craig Stephen	4, 5	O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(20 573)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(14 129)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(201 918)		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(110 677)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(60 129)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(20 304)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(10 825)		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(8 480)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(25 929)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(24 120)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(139 370)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(10 419)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(136 571)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(11 970)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(13 963)		AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(8 114)		AB
		O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(29 120)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(37 687)		AB
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(193 906)		AB
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 629)		AB
		M	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(15 629)		AB
		O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(153 380)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(18 703)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(19 427)		AB
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(12 170)		AB
Vermilion Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hergott, Terrance Gerald	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	16.3700	AB
VerticalScope Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Goodridge, Christopher Michael	5	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 140	8.7800	ON
Vior inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desaulniers, Eric	4	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1000	QC
<i>Options</i>								
Desaulniers, Eric	4	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1000	QC
Vista Gold Corp.								
<i>Options</i>								
Solly, Pamela A.	5	O	2024-05-21	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		BC
Vizsla Copper Corp.								
<i>Options</i>								
Tanaka, Grant	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.0900	BC
Vizsla Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cmrlec, Simon	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	100 000		BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.4000	BC
Konnert, Michael	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	900 000		BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	2.2500	BC
<i>Options</i>								
Cmrlec, Simon	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		BC
Konnert, Michael	4	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(900 000)		BC
Wallbridge Mining Company Limited								
<i>Options</i>								
Christie, Brian James	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Giovenazzo, Danielle	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Makuch, Anthony Paul	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	600 000		ON
Montgomery, Mary Irene	5	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Penny, Brian W.	5	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		ON
Pesner, Michael	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration						
Initié								
Porteur inscrit								
Snow, Jeffery Alexander	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Soever, Alar	4, 5	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Stokes, Sean Duncanson	5	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	250 000		ON
Wilkinson, Janet	4	O	2024-05-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
WELL Health Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
WELL Health Technologies Corp.	1	O	2024-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	3.8300	BC
		O	2024-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	3.8377	BC
		O	2024-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	3.8519	BC
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Christie, Tara	4	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.7000	BC
<i>Droits</i>								
Christie, Tara	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 500		BC
Singh, Sandeep	5	O	2024-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription			BC
Spivak, Elena	5	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	212 900		BC
Vitton, Michael Stephen	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 400		BC
Williams, William Conard	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		BC
Zeitler, Klaus M	4	O	2024-05-16	D	46 - Contrepartie de services	55 300		BC
	4	O	2024-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 000		BC
<i>Options</i>								
Christie, Tara	4	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.7000	BC
Singh, Sandeep	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	153 000		BC
		O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		BC
Spivak, Elena	5	O	2024-05-16	D	50 - Attribution d'options	13 000		BC
Western Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-05-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.7500	AB
		O	2024-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	2.7440	AB
Western Forest Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nanji, Noordin	4							
Noordin S K Nanji Law Corporation	PI	O	2024-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5200	BC
Nontell, Glen Douglas	5							
RRSP	PI	O	2024-05-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.5000	BC
Wheaton Precious Metals Corp. (formerly Silver Wheaton Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bernardi, Curzio Domenico	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	38 700	33.4700	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 700)	77.0000	BC
Brown, Gary Duncan	5	O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	76.6300	BC
Gosselin, Chantal	4	O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	76.5000	BC
Hodaly, Haytham Henry	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	1 900	33.4700	BC
		O	2024-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	76.6000	BC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	16 500	33.4700	BC
		O	2024-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	76.6400	BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	20 300	33.4700	BC
		O	2024-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	76.6400	BC
<i>Options</i>								
Bernardi, Curzio Domenico	5	O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(38 700)	33.4700	BC
Hodaly, Haytham Henry	5	O	2024-05-15	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	33.4700	BC
		O	2024-05-16	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	33.4700	BC
		O	2024-05-17	D	51 - Exercice d'options	(20 300)	33.4700	BC
WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)								
<i>Droits Performance Share Units (Common Voting)</i>								
Trachuk, Mark	5	O	2024-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	1.0284	NS
		M	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	1.0284	NS
<i>Droits Performance Share Units (Variable Voting)</i>								
Erickson, Timothy Wayne	7	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	1.0284	NS
<i>Droits Restricted Share Units (Common Voting)</i>								
Trachuk, Mark	5	O	2024-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	1.0284	NS
<i>Droits Restricted Share Units (Variable Voting)</i>								
Erickson, Timothy Wayne	7	O	2024-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	1.0284	NS
Zenith Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	56 000		AB
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2024-05-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(112 000)		AB

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur les instruments dérivés

(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 2°, 3°, 12°, 13°, 14°, 16°, 20°, 20.1°, 20.2°, 25°, 26° et 27°)

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01) (la « LID »), le *Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés* (le « Projet de règlement »), dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité.

Le texte du Projet de règlement est également accessible sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca à la section « Consultations publiques ».

Contexte

Le *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*, approuvé par l'arrêté numéro I-14.01-2023-21 du ministre des Finances en date du 5 décembre 2023, (2023) 51 G.O. II [(2023) vol. 20, n° 50, B.A.M.F., section 6.2] (le « Règlement 93-101 »), entrera en vigueur le 28 septembre 2024. Il encadrera la conduite des sociétés de dérivés en prévoyant des obligations dans les domaines suivants :

- le traitement équitable
- les conflits d'intérêts
- la connaissance de la partie à un dérivé
- la convenance à la partie à un dérivé
- l'information à fournir avant les transactions
- la déclaration des manquements
- la conformité
- les devoirs des dirigeants responsables
- la tenue de dossiers
- le traitement des actifs des parties à un dérivé

Bon nombre des dispositions du Règlement 93-101 s'apparentent aux obligations de conduite des courtiers, conseillers et représentants inscrits prévues par le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (chapitre V-1.1, r. 10) (le « Règlement 31-103 »), avec toutefois des adaptations tenant compte des particularités des marchés des dérivés.

Or, au Québec, le *Règlement sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01, r. 1) (le « RID ») prévoit déjà des obligations encadrant la conduite des courtiers, conseillers et représentants inscrits en vertu des articles 54 et 56 de la LID (les « personnes inscrites »). Certaines de ces obligations sont présentement consacrées à l'article 11.1 du RID, qui intègre par renvoi plusieurs dispositions du Règlement 31-103.

Le Projet de règlement vise donc essentiellement à modifier le RID de telle façon à éviter les chevauchements entre les dispositions du Règlement 31-103 auxquelles il réfère et le Règlement 93-101 lorsque celui-ci entrera en vigueur.

Description des modifications proposées

L'article 11.1 du RID serait modifié de façon à ce qu'il ne vise désormais les personnes inscrites qu'à l'égard de leurs activités relatives aux dérivés auxquels le Règlement 93-101 ne s'applique pas. De plus, nous proposons de supprimer de cet article certains renvois au Règlement 31-103 qui sont superflus en raison d'autres dispositions du RID qui portent sur les mêmes obligations. L'objectif est ainsi de préserver le statu quo quant aux obligations de conduite applicables aux personnes inscrites dans le cadre de leurs activités relatives aux dérivés auxquels le Règlement 93-101 ne s'applique pas.

Le RID se verrait également modifié par l'ajout d'un nouvel article 11.1.1 qui, pour sa part, ne viserait les personnes inscrites qu'à l'égard de leurs activités relatives aux dérivés auxquels le Règlement 93-101 s'applique. Seuls les renvois à des dispositions du Règlement 31-103 dont la substance ne sera pas couverte par le Règlement 93-101 y figureraient.

Consultation

Toute personne intéressée à formuler des commentaires à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **25 juin 2024** en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, 3^{ième} étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 418 525-9512
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

À défaut d'avis contraire à cet effet, tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier et à préciser en quel nom ils présentent leur mémoire.

Renseignements additionnels

Des précisions ou des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Xavier Boulet
Analyste expert à la réglementation
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Téléphone : 514 395-0337, poste 4367
Courrier électronique : Xavier.Boulet@lautorite.qc.ca

Le 23 mai 2024

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Loi sur les instruments dérivés

(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 2°, 3°, 12°, 13°, 14°, 16°, 20°, 20.1°, 20.2°, 25°, 26° et 27°)

1. L'article 11.1 du Règlement sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01, r. 1) est modifié :

(a) par la suppression de « et 3.11 à 3.13 »;

(b) par le remplacement de « la partie 11, les articles 12.1 » par « les articles 11.1, 11.4 »;

(c) par le remplacement de « la partie 13 et les articles » par « les articles 13.2 à 13.19, »;

(d) par l'ajout à la fin de « pour l'exercice de leurs activités relatives aux dérivés auxquels ne s'applique pas le Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés, approuvé par l'arrêté numéro I-14.01-2023-21 du ministre des Finances en date du 5 décembre 2023, (2023) 51 G.O. II. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 11.1 du suivant :

« **11.1.1** Le Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), les articles 1.1, 1.3, 2.2, 3.1 à 3.3, le paragraphe 1 de l'article 3.15, les articles 4.1, 4.2, 8.23 à 8.25, 8.30 et 9.1, le paragraphe 1 de l'article 9.3, les articles 11.4, 11.9, 11.10, 12.1 à 12.4, 12.6 à 12.13, 13.2.01, 13.2.1, 13.12, 13.18, 13.19, 14.4 et 14.11 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10), et le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12), s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, aux personnes visées à la sous-section 1 pour l'exercice de leurs activités relatives aux dérivés auxquels s'applique le Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés, approuvé par l'arrêté numéro I-14.01-2023-21 du ministre des Finances en date du 5 décembre 2023, (2023) 51 G.O. II. ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 28 septembre 2024.

Draft Regulation

Derivatives Act

(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., pars. (2), (3), (12), (13), (14), (16), (20), (20.1), (20.2), (25), (26) and (27))

Regulation to amend the Derivatives Regulation

Notice is hereby given by the Autorité des marchés financiers (the "Authority") that, in accordance with section 175 of the Derivatives Act (CQLR, chapter I-14.01) (the "Derivatives Act"), the Regulation to amend the Derivatives Regulation (the "Draft Regulation"), the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority.

The text of the Draft Regulation is also available under "Public consultations" on the Authority's website at www.lautorite.qc.ca.

Background

Regulation 93-101 respecting Derivatives: Business Conduct, approved by Order number I-14.01-2023-21 of the Minister of Finance dated December 5, 2023, (2023) 51 G.O. II [(2023) vol. 20, No. 50, Bulletin of the Authority, section 6.2] ("Regulation 93-101"), will come into force on September 28, 2024. It will regulate the conduct of derivatives firms, including requirements relating to the following:

- Fair dealing
- Conflicts of interest
- Know your derivatives party (KYDP)
- Suitability
- Pre-transaction disclosure
- Reporting of non-compliance
- Compliance
- Senior management duties
- Recordkeeping
- Treatment of derivative party assets

Many of the requirements in Regulation 93-101 are similar to existing market conduct requirements applicable to registered dealers, advisers and representatives under Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) ("Regulation 31-103") but have been modified to reflect the different nature of derivatives markets.

In Québec, the Derivatives Regulation (chapter I-14.01, r. 1) includes requirements regulating the conduct of registered dealers, advisers and representatives under sections 54 and 56 of the *Derivatives Act* ("Registrants"). Some of these requirements are currently enshrined in section 11.1 of the Derivatives Regulation, which incorporates by reference several provisions of Regulation 31-103.

The Draft Regulation amends the Derivatives Regulation to avoid overlap between the provisions of Regulation 31-103, to which it makes reference, and Regulation 93-101, when the latter comes into force.

Description of proposed amendments

Section 11.1 of the Derivatives Regulation would be amended to apply to Registrants only in respect of their derivatives activities to which Regulation 93-101 does not apply. Furthermore, it proposes deleting certain references to Regulation 31-103 from the section that are superfluous owing to the fact that the same requirements are already covered by other provisions of the Derivatives Regulation. The goal is to preserve the status quo as regards the conduct requirements applicable to Registrants in respect of their derivatives activities to which Regulation 93-101 does not apply.

The Derivatives Regulation would also be amended to add a new section 11.1.1 that would apply to Registrants only in respect of their derivatives activities to which Regulation 93-101 applies. Only references to provisions of Regulation 31-103 whose substance will not be covered by Regulation 93-101 would appear in the new section.

Request for comments

Comments regarding the above may be made in writing by **June 25, 2024**, to the following:

Me Philippe Lebel
Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, 3^{ième} étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax: 418-525-9512
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Unless otherwise noted, comments will be posted on the Authority's website at www.lautorite.qc.ca. Please do not include personal information directly in comments to be published and state on whose behalf you are making the submission.

Further information

Further information is available from:

Xavier Boulet
Senior Policy Analyst
Oversight of Trading Activities
Telephone: 514-395-0337, ext. 4367
E-mail: Xavier.Boulet@lautorite.qc.ca

May 23, 2024

REGULATION TO AMEND THE DERIVATIVES REGULATION

Derivatives Act

(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., pars. (2), (3), (12), (13), (14), (16), (20), (20.1), (20.2), (25), (26) and (27))

1. Section 11.1 of the Derivatives Regulation (chapter I-14.01, r. 1) is amended:
 - (a) by deleting “3.11 to 3.13.”;
 - (b) by replacing “Part 11, sections 12.1” by “sections 11.1, 11.4”;
 - (c) by replacing “Part 13 and sections” by “sections 13.2 to 13.19.”; and
 - (d) by adding “in respect of their derivatives activities to which Regulation 93-101 respecting Derivatives: Business Conduct, approved by Order number I-14.01-2023-21 of the Minister of Finance dated December 5, 2023, (2023), 51 G.O. II, does not apply” at the end.
2. The Regulation is amended by inserting the following after section 11.1:

“**11.1.1** Regulation 31-102 respecting National Registration Database (chapter V-1.1, r. 9), sections 1.1, 1.3, 2.2, 3.1 to 3.3, 3.15(1), 4.1, 4.2, 8.23 to 8.25, 8.30, 9.1, 9.3(1), 11.4, 11.9, 11.10, 12.1 to 12.4, 12.6 to 12.13, 13.2.01, 13.2.1, 13.12, 13.18, 13.19, 14.4 and 14.11 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10), and Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12), apply, with the necessary modifications, to the persons contemplated in subdivision 1 in respect of their derivatives activities to which Regulation 93-101 respecting Derivatives: Business Conduct, approved by Order number I-14.01-2023-21 of the Minister of Finance dated December 5, 2023, (2023), 51 G.O. II, applies.”
3. This Regulation comes into force on 28 September 2024.

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières

(chapitre V-1.1, art. 331.1, par. 9.2.1°, 9.3°, 9.5° et 9.6° et art. 333)

Règlement modifiant le Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que, conformément aux articles 331.1 et 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre V-1.1) (la « LVM »), le règlement suivant (le « Projet de règlement »), dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances du Québec pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés*

Le texte de projet de modification de l'Instruction générale suivante (le « Projet d'Instruction générale ») est également publié ci-dessous :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés*

Le texte du Projet de règlement et celui du Projet d'Instruction générale sont également accessibles sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca à la section « Consultations publiques ».

Contexte

Le 29 avril 2021, l'Autorité a publié le *Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés* (RLRQ, chapitre V-1.1, r. 8.2) (le « Règlement 25-102 ») ainsi que l'*Instruction générale relative au Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés* (l'« Instruction générale »)¹. Ils sont entrés en vigueur le 13 juillet 2021, et ont été modifiés en date du 27 septembre 2023.

Le Règlement 25-102 a instauré un régime général prévoyant les éléments suivants :

- la désignation et la réglementation des indices de référence;
- la désignation et la réglementation des personnes qui administrent ces indices;
- la réglementation des personnes qui, le cas échéant, fournissent certaines données qui serviront à établir ces indices de référence désignés;

¹ Le Règlement 25-102 et l'Instruction générale sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/valeurs-mobilieres/2-marches-des-capitaux-certains-participants-21-101-a-25-101/25-102-indices-de-referance-et-les-administrateurs-dindice-de-referance-designes>

- la réglementation de certains utilisateurs d'indices de référence désignés qui sont déjà, à un titre ou à un autre, soumis à la législation en valeurs mobilières au Canada.

Objectif et description des modifications proposées

Par le présent Projet de règlement, l'Autorité propose de modifier à nouveau le Règlement 25-102 essentiellement dans le but d'y ajouter des dispositions qui énonceraient les conditions et critères en fonction desquels l'Autorité pourrait désigner un indice de référence, de même que ceux suivant lesquels un indice de référence désigné pourrait entrer dans l'une ou l'autre des catégories suivantes au Québec :

- indice de référence essentiel;
- indice de référence fondé sur des données réglementées;
- taux d'intérêt de référence; et
- indice de référence de marchandises.

Actuellement, l'Instruction générale donne des indications détaillées quant à certains des motifs qu'une autorité en valeurs mobilières peut prendre en considération, à sa discrétion, pour désigner un indice de référence, et quant aux facteurs sur la base desquels le personnel d'une autorité en valeurs mobilières peut recommander à cette dernière de désigner un indice de référence comme entrant dans l'une de ces catégories.

Le Projet de règlement propose de remplacer, au Québec, les facteurs présentés dans l'Instruction générale, lesquels sont fournis à titre indicatif, par des exigences formelles relatives aux catégories d'indices de référence, soit les conditions et critères auxquels un indice de référence désigné doit satisfaire afin que l'Autorité puisse décider de l'assigner à une (ou à plusieurs) catégorie d'indices de référence et, par conséquent, assujettir l'indice de référence désigné et son administrateur aux obligations applicables à la catégorie d'indices de référence visée. Le fait de préciser de tels critères et conditions clairement dans le Règlement 25-102 devrait apporter davantage de certitude et de prévisibilité à tout administrateur d'indice de référence désigné, à tout contributeur à cet indice ou à tout utilisateur de ce dernier, en réduisant le risque d'interprétation discrétionnaire à l'égard des critères et conditions d'assignation à l'une ou l'autre des catégories d'indices de référence énumérées ci-dessus. Les critères et conditions propres à chaque catégorie d'indices de référence sont proposés aux paragraphes 8.1) à 8.4) de l'article 1 du Projet de règlement.

Le Projet de règlement propose également de circonscrire dans le Règlement 25-102, au Québec, les motifs pour lesquels l'Autorité peut exercer son pouvoir discrétionnaire de désigner un indice de référence. Rappelons que le régime de désignation des indices de référence et des administrateurs d'indices de référence, tel qu'il est instauré à l'article 186.2.0.1 de la LVM et dans le Règlement 25-102, n'est pas un régime d'inscription ou un régime de reconnaissance, en ce que les indices de référence et les administrateurs de ces indices ne sont assujettis à aucune obligation d'être désignés par une autorité en valeurs mobilières pour exercer leurs activités dans un territoire au Canada, dont au Québec. L'établissement des motifs de désignation dans le Règlement 25-102 devrait apporter davantage de certitude et de prévisibilité à tout administrateur d'indice de référence désigné, à tout contributeur à cet indice ou à tout utilisateur de ce dernier, en réduisant le risque d'interprétation discrétionnaire à l'égard des motifs de désignation des indices de référence. Ceux-ci sont proposés au paragraphe 8.5) de l'article 1 du Projet de règlement.

Par la même occasion, l'Autorité entend apporter des modifications corrélatives à l'Instruction générale, pour y préciser qu'au Québec les indications susmentionnées de l'Instruction générale sont remplacées par des dispositions du Projet de règlement. Ces modifications sont prévues dans le Projet d'Instruction générale.

Consultation

Toute personne intéressée à formuler des commentaires à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **25 juin 2024** en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, 3^{ème} étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 418 525-9512
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

À défaut d'avis contraire à cet effet, tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier et à préciser en quel nom ils présentent leur mémoire.

Renseignements additionnels

Des précisions ou des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
Coordonnateur expert à la réglementation
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Téléphone : 514 395-0337, poste 4358
Courrier électronique : Serge.Boisvert@lautorite.qc.ca

Xavier Boulet
Analyste expert à la réglementation
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Téléphone : 514 395-0337, poste 4367
Courrier électronique : Xavier.Boulet@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Courrier électronique : Roland.Geiling@lautorite.qc.ca

Le 23 mai 2024

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 25-102 SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE ET ADMINISTRATEURS D'INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉS

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 9.2.1°, 9.3°, 9.5° et 9.6° et a. 333)

1. L'article 1 du Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés (chapitre V-1.1, r. 8.2) est modifié par l'insertion, après le paragraphe 8, des suivants :

« 8.1) Au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut désigner un indice de référence en tant qu'indice de référence essentiel seulement s'il satisfait à au moins l'un des critères et conditions suivants :

a) il répond aux critères suivants :

i) il est utilisé seul ou dans une combinaison d'indices de référence comme référence pour des contrats, des dérivés, des fonds d'investissement, des instruments ou des titres ayant une valeur totale substantielle dans un ou plusieurs territoires du Canada, sur la base de l'ensemble des échéances ou des durées comprises dans celui-ci, le cas échéant;

ii) il n'existe aucun indice de référence de substitution approprié dans le segment du marché ou de l'économie qu'il est censé représenter;

b) des incidences défavorables substantielles sur l'intégrité du marché, la stabilité financière, l'économie ou le financement d'entreprises ou sur un nombre considérable de participants au marché dans un ou plusieurs territoires du Canada découleraient des situations suivantes :

i) l'administrateur d'indice de référence cesse de le fournir;

ii) les données sous-jacentes ne sont pas fiables ou ne sont pas suffisantes pour fournir un indice de référence représentant de manière exacte et fiable le segment du marché ou de l'économie qu'il est censé représenter.

« 8.2) Au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut désigner un indice de référence en tant qu'indice de référence fondé sur des données réglementées seulement s'il est établi par application d'une méthodologie reposant sur au moins l'un des éléments suivants :

a) les données de transaction provenant exclusivement de l'une des sources suivantes :

i) au moins l'une des entités suivantes :

A) une bourse reconnue dans un territoire du Canada ou soumise à une réglementation appropriée à l'étranger;

B) un système de cotation et de déclaration d'opérations reconnu dans un territoire du Canada ou soumis à une réglementation appropriée à l'étranger;

C) un système de négociation parallèle soit inscrit à titre de courtier dans un territoire du Canada ou reconnu à titre de bourse au Québec et membre d'une entité d'autorégulation, soit soumis à une réglementation appropriée à l'étranger;

D) un marché analogue à ceux visés au sous-paragraphe A, B ou C et soumis à une réglementation appropriée dans un territoire du Canada ou à l'étranger;

ii) un fournisseur de services auquel l'administrateur d'indice de référence a imparti la collecte de données conformément à l'article 13, si ce fournisseur obtient les données exclusivement et directement d'un marché visé au sous-paragraphe i;

b) la valeur liquidative des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis dans un territoire du Canada ou soumis à une réglementation appropriée à l'étranger.

« 8.3) Au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut désigner un indice de référence en tant que taux d'intérêt de référence seulement s'il sert ou devrait servir à fixer le taux d'intérêt d'une transaction et s'il est établi sur au moins l'un des facteurs suivants :

a) le taux auquel les institutions financières pourraient, sur le marché monétaire, prêter des fonds à d'autres institutions financières, ou à des participants au marché autres que des institutions financières, ou leur emprunter des fonds;

b) les réponses à un sondage sur les taux fournis par des institutions financières qui acceptent couramment des acceptations bancaires émises par des emprunteurs et qui sont des teneurs de marché pour ce type d'instrument, soit directement, soit par l'entremise d'une entité du même groupe.

« 8.4) Au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut désigner un indice de référence en tant qu'indice de référence de marchandises seulement s'il est déterminé en fonction d'un élément sous-jacent qui est une marchandise, sauf une monnaie.

« 8.5) Malgré les paragraphes 8.1 à 8.4, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut désigner un indice de référence si ce dernier est suffisamment important pour les marchés financiers ou des marchandises ou s'il expose ces marchés, les utilisateurs d'indices de référence ou le public à un risque suffisamment important. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 25-102 SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE ET ADMINISTRATEURS D'INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉS

1. Le chapitre 1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés* est modifié :

1° par l'insertion, sous la rubrique intitulée « **Désignation d'indices de référence et d'administrateurs d'indice de référence** » et après le deuxième alinéa, du suivant :

« Au Québec, le paragraphe 8.5 de l'article 1 du règlement établit les critères et les conditions que l'autorité en valeurs mobilières doit prendre en considération pour évaluer une demande de désignation d'un indice de référence ou pour accorder la désignation de son propre chef. »;

2° par l'insertion, sous la rubrique intitulée « **Catégories de désignations** » et après le quatrième alinéa, du suivant :

« Au Québec, les catégories d'indices de référence ainsi que les critères et les conditions auxquels il faut satisfaire pour en faire partie sont prévus aux paragraphes 8.1 à 8.4 de l'article 1 du règlement. L'indice de référence désigné doit respecter les critères et les conditions rattachés à la catégorie particulière visée. Au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut classer un indice de référence désigné dans une catégorie seulement s'il satisfait aux critères et aux conditions qui la caractérisent. Une fois ainsi classé, il est soumis aux obligations qui s'appliquent généralement à l'égard de tout indice de référence désigné ainsi qu'aux obligations supplémentaires (ou aux dispenses) énoncées dans les chapitres 8 et 8.1 du règlement qui sont propres à la catégorie visée. »;

3° par l'insertion, sous la rubrique intitulée « **Paragraphe 1 de l'article 1 – Définition de l'expression « indice de référence de marchandises désigné »** » et après le deuxième alinéa, du suivant :

« Au Québec, l'indice de référence doit, pour être désigné en tant qu'indice de référence de marchandises, satisfaire aux critères et aux conditions prévus au paragraphe 8.4 de l'article 1 du règlement. Cette disposition étend le critère énoncé au paragraphe *a* de la définition de « indice de référence de marchandises désigné » à la catégorie des indices de référence de marchandises afin qu'il n'y ait pas de distinction conceptuelle entre la définition et cette catégorie. »;

4° sous la rubrique intitulée « **Paragraphe 1 de l'article 1 – Définition de l'expression « indice de référence essentiel désigné »** » :

a) par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « Le personnel » par « Sauf au Québec, le personnel »;

b) par l'insertion, dans le troisième alinéa et après « du paragraphe *b* », de « ci-dessus et, au Québec, du sous-paragraphe *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 8.1 de l'article 1 du règlement »;

c) par l'insertion, après le quatrième alinéa, du suivant :

« Au Québec, un indice de référence doit, pour être désigné en tant qu'indice de référence essentiel, satisfaire aux critères et aux conditions énoncés au paragraphe 8.1 de l'article 1 du règlement. »;

5° sous la rubrique intitulée « **Paragraphe 1 de l'article 1 – Définition de l'expression « taux d'intérêt de référence désigné »** » :

a) par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « Le personnel » par « Sauf au Québec, le personnel »;

b) par l'insertion, après le troisième alinéa, du suivant :

« Au Québec, un indice de référence doit, pour être désigné en tant que taux d'intérêt de référence, satisfaire aux critères et aux conditions énoncés au paragraphe 8.3 de l'article 1 du règlement. »;

6° sous la rubrique intitulée « *Paragraphe 1 de l'article 1 – Définition de l'expression « indice de référence fondé sur des données réglementées désigné »* » :

a) par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « Le personnel » par « Sauf au Québec, le personnel »;

b) par l'insertion, après le deuxième alinéa, du suivant :

« Au Québec, un indice de référence doit, pour être désigné en tant qu'indice de référence fondé sur des données réglementées, satisfaire aux critères et aux conditions énoncés au paragraphe 8.2 de l'article 1 du règlement. ».

Draft Regulation

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (9.2.1), (9.3), (9.5) and (9.6), and s. 333)

Regulation to amend Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators

Notice is hereby given by the Autorité des marchés financiers (the "AMF" or the "Authority") that, in accordance with sections 331.1 and 331.2 of the *Securities Act* (CQLR, chapter V-1.1), the following regulation (the "Draft Regulation"), the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Québec Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators*

The text of the draft amendments to the following policy statement (the "Draft Policy Statement") is also published hereunder:

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators*

The text of the Draft Regulation and the Draft Policy Statement is also available under "Public consultations" on the AMF's website at www.lautorite.qc.ca.

Background

On April 29, 2021, the AMF published *Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators* (CQLR, chapter V-1.1, r. 8.2) ("Regulation 25-102") and *Policy Statement to Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators* (the "Policy Statement").¹ The regulation and policy statement came into effect on July 13, 2021, and were amended on September 27, 2023.

Regulation 25-102 implemented a comprehensive regime for:

- the designation and regulation of benchmarks;
- the designation and regulation of persons that administer such benchmarks;
- the regulation of persons, if any, that contribute certain data that will be used to determine such designated benchmarks; and

¹ Regulation 25-102 and the Policy Statement are available on the AMF website at: <https://lautorite.qc.ca/en/professionals/regulations-and-obligations/securities/2-certain-capital-market-participants-21-101-a-25-101/25-102-designated-benchmarks-and-benchmark-administrators>.

- the regulation of certain users of designated benchmarks who are already regulated in some capacity under Canadian securities legislation.

Objective and description of proposed amendments

Through this Draft Regulation, the AMF is proposing to further amend Regulation 25-102 primarily to add provisions that set out the conditions and criteria based on which the AMF may designate a benchmark and those a designated benchmark must fulfill to be designated as one of the following in Québec:

- critical benchmark;
- regulated-data benchmark;
- interest rate benchmark; and
- commodity benchmark.

Currently, the Policy Statement provides detailed guidance regarding certain reasons that may be considered by a securities regulatory authority, at its discretion, in designating a benchmark and the factors on the basis of which staff of a securities regulatory authority may recommend that the securities regulatory authority designate a benchmark as one of the above.

The Draft Regulation proposes to replace, in Québec, the factors described in the Policy Statement, which are provided only as guidance, with formal requirements relating to the above benchmark categories—that is, the conditions and criteria that a designated benchmark must fulfill before the AMF may assign it to one (or more) of the benchmark categories and consequently make the designated benchmark and its administrator subject to the requirements applicable to the benchmark category concerned. Clearly specifying such criteria and conditions in Regulation 25-102 should provide more certainty and predictability to designated benchmark administrators, contributors and users by reducing the risk of discretionary interpretation of the criteria and conditions for assigning a benchmark to any of the benchmark categories indicated above. The criteria and conditions specific to each benchmark category are proposed in subsections (8.1) to (8.4) of section 1 of the Draft Regulation.

The Draft Regulation also proposes to circumscribe in Regulation 25-102, in Québec, the reasons why the AMF may exercise its discretionary authority to designate a benchmark. It should be recalled that the regime for the designation of benchmarks and benchmark administrators, as established in section 186.2.0.1. of the *Securities Act* and Regulation 25-102, is not a registration regime or recognition regime in that there is no requirement for benchmarks and their administrators to be designated by a securities regulatory authority in order to operate in a jurisdiction of Canada, including Québec. Establishing the reasons for designation in Regulation 25-102 should provide further certainty and predictability to designated benchmark administrators, contributors and users by reducing the risk of discretionary interpretation of the reasons for designating a benchmark. These reasons are proposed in subsection (8.5) of section 1 of the Draft Regulation.

The AMF also intends to make consequential amendments to the Policy Statement in order to specify that, in Québec, the above Policy Statement guidance has been replaced by the provisions of the Draft Regulation. These amendments are included in the Draft Policy Statement.

Request for Comments

Comments regarding the above may be made in writing by **June 25, 2024**, to the following:

Me Philippe Lebel
Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, 3^{ième} étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax: 418-525-9512
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Unless otherwise noted, comments will be posted on the AMF's website at www.lautorite.qc.ca. Please do not include personal information directly in comments to be published and state on whose behalf you are making the submission.

Further information

Further information is available from:

Serge Boisvert
Senior Policy Coordinator
Oversight of Trading Activities
Telephone: 514-395-0337, ext. 4358
E-mail: Serge.Boisvert@lautorite.qc.ca

Xavier Boulet
Senior Policy Advisor
Oversight of Trading Activities
Telephone: 514-395-0337, ext. 4367
E-mail: Xavier.Boulet@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
Derivatives Product Analyst
Oversight of Trading Activities
Telephone: 514-395-0337, ext. 4323
E-mail: Roland.Geiling@lautorite.qc.ca

May 23, 2024

REGULATION TO AMEND REGULATION 25-102 RESPECTING DESIGNATED BENCHMARKS AND BENCHMARK ADMINISTRATORS

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (9.2.1), (9.3), (9.5) and (9.6), and s. 333)

1. Section 1 of Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators (chapter V-1.1, r. 8.2) is amended by inserting the following after subsection (8):

“(8.1) In Québec, the securities regulatory authority may designate a benchmark as a critical benchmark only if it fulfills one or more of the following criteria and conditions:

(a) the benchmark:

(i) is used, by itself or within a combination of benchmarks, as a reference for contracts, derivatives, investment funds, instruments or securities that have a total value in one or more jurisdictions of Canada that is significant on the basis of all the range of maturities or tenors of the benchmark, where applicable; and

(ii) has no appropriate substitute in that part of the market or economy the benchmark is intended to represent;

(b) there would be significant and adverse impacts on market integrity, financial stability, the economy, or the financing of businesses in one or more jurisdictions of Canada or a significant number of market participants in one or more jurisdictions of Canada resulting from any of the following situations:

(i) the benchmark administrator ceases to provide the benchmark;

(ii) input data is not reliable or is no longer sufficient to provide a benchmark that accurately and reliably represents that part of the market or economy the benchmark is intended to represent.

“(8.2) In Québec, the securities regulatory authority may designate a benchmark as a regulated-data benchmark only if the benchmark is determined by the application of a methodology to any of the following:

(a) transaction data that is provided entirely from:

(i) one or more of the following:

(A) a recognized exchange in a jurisdiction of Canada or an exchange that is subject to appropriate regulation in a foreign jurisdiction;

(B) a recognized quotation and trade reporting system in a jurisdiction of Canada or a quotation and trade reporting system that is subject to appropriate regulation in a foreign jurisdiction;

(C) an alternative trading system that is registered as a dealer in a jurisdiction of Canada or recognized as an exchange in Québec, and is a member of a self-regulatory entity, or an alternative trading system that is subject to appropriate regulation in a foreign jurisdiction;

(D) a marketplace that is similar or analogous to the marketplaces referred to in subparagraph (A), (B) or (C) and that is subject to appropriate regulation in a jurisdiction of Canada or a foreign jurisdiction; or

(ii) a service provider to which the benchmark administrator of the benchmark has outsourced the data collection in accordance with section 13, if the service provider receives the data entirely and directly from a marketplace referred to in subparagraph (i);

(b) net asset values of investment funds that are reporting issuers in a jurisdiction of Canada or subject to appropriate regulation in a foreign jurisdiction.

“(8.3) In Québec, the securities regulatory authority may designate a benchmark as an interest rate benchmark only if the benchmark is used, or is expected to be used, to set an interest rate in a transaction, including a benchmark that is determined by using any of the following:

(a) the rate at which financial institutions could lend to, or borrow from, other financial institutions, or market participants other than financial institutions, in the money market;

(b) a survey of rates contributed by financial institutions that routinely accept bankers' acceptances issued by borrowers and are market makers in bankers' acceptances either directly or through an affiliated entity.

“(8.4) In Québec, the securities regulatory authority may designate a benchmark as a commodity benchmark only if the benchmark is determined by reference to or an assessment of an underlying interest that is a commodity other than a currency.

“(8.5) Despite subsections (8.1) to (8.4), in Québec, the securities regulatory authority may designate a benchmark if the benchmark is sufficiently important to financial or commodity markets or if it exposes these markets, the benchmark users or the public to a sufficiently important risk.”.

2. This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 25-102
RESPECTING DESIGNATED BENCHMARKS AND BENCHMARK
ADMINISTRATORS**

1. Part 1 of *Policy Statement to Regulation 25-102 respecting Designated Benchmarks and Benchmark Administrators* is amended:

(1) by inserting the following after the second paragraph under the item “**Designation of Benchmarks and Benchmark Administrators**”:

“In Québec, subsection 1 (8.5) of the Regulation sets out the criteria and conditions that the securities regulatory authority must take into consideration when assessing an application for designation of a benchmark or when making a designation on its own initiative.”;

(2) by inserting the following after the fourth paragraph under the item “**Categories of Designation**”:

“In Québec, categories of benchmarks and criteria and conditions that must be met to fall into a category of benchmarks are established under subsections 1 (8.1) to (8.4) of the Regulation. A designated benchmark must meet the criteria and conditions that characterize a specific category of benchmarks to be assigned to this category of benchmarks. In Québec, the securities regulatory authority may attribute a category of benchmarks to a designated benchmark only if such individual benchmark satisfies the criteria and conditions set out for the category of benchmarks to be attributed. A designated benchmark that is assigned to a category of benchmarks is subject to the requirements that generally apply in respect of any designated benchmark and to the additional requirements (or exemptions) specified for the relevant category of benchmarks in Parts 8 and 8.1 of the Regulation.”;

(3) by inserting the following after the second paragraph under the item “**Subsection 1(1) – Definition of designated commodity benchmark**”:

“In Québec, a benchmark must meet the criteria and conditions established under subsection 1 (8.4) of the Regulation to be designated as a commodity benchmark. This provision extends the criteria used under paragraph (a) of the definition of “designated commodity benchmark” to the category of commodity benchmarks so that no conceptual distinction is created between the definition and the category of commodity benchmarks.”;

(4) under the item “**Subsection 1(1) – Definition of designated critical benchmark**”:

(a) by replacing, “Staff” in the second paragraph by “Except in Québec, staff”;

(b) by inserting “above and, in Québec, subparagraph (a)(i) of subsection 1 (8.1) of the Regulation” in the third paragraph after “subparagraph (b)(i)”;

(c) by inserting the following after the fourth paragraph:

“In Québec, a benchmark must meet the criteria and conditions established under subsection 1 (8.1) of the Regulation to be designated as a critical benchmark.”;

(5) under the item “**Subsection 1(1) – Definition of designated interest rate benchmark**”:

(a) by replacing “Staff” in the second paragraph by “Except in Québec, staff”; and

(b) by inserting the following after the third paragraph:

“In Québec, a benchmark must meet the criteria and conditions established under subsection 1 (8.3) of the Regulation to be designated as an interest rate benchmark.”; and

(6) under the item “***Subsection 1(1) – Definition of designated regulated-data benchmark***”:

(a) by replacing “Staff” in the second paragraph by “Except in Québec, staff”; and

(b) by inserting the following after the second paragraph:

“In Québec, a benchmark must meet the criteria and conditions established under subsection 1 (8.2) of the Regulation to be designated as a regulated-data benchmark.”.

7.2.2 Publication

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la « CDCC ») – Modifications apportées aux règles, au manuel des opérations, au manuel des risques et au manuel de défaut de la CDCC relativement à la mise en œuvre des opérations de pension sur titres SGC

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie l'avis de conformité et la circulaire d'autocertification de la CDCC, concernant les modifications apportées aux règles, au manuel des opérations, au manuel des risques et au manuel de défaut de la CDCC. En prévision de la cessation du modèle de financement par voie d'acceptation bancaire, la CDCC a développé un produit de placement de remplacement au sein du marché monétaire, soit les billets adossés à des sûretés générales (les « titres SGC »). Les titres SGC seront émis par une fiducie, ne porteront pas intérêt et seront garantis par un fonds constitué de titres de créances liquides. Les modifications visent la mise en œuvre des opérations de pension sur titres SGC.

La sollicitation de commentaires no 126-23 de la CDCC a été publiée au [Bulletin de l'Autorité](#), le 26 octobre 2023, Volume.20, n° 42, page 148.

**AVIS AUX MEMBRES**

N° : 056-24

Le 17 mai 2024

AUTOCERTIFICATION**MODIFICATION APPORTÉES AUX RÈGLES, AU MANUEL DES OPÉRATIONS, AU MANUEL DES RISQUES
ET AU MANUEL DE DÉFAUT DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS
DÉRIVÉS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC**

Le 28 septembre 2023, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** ») a approuvé des modifications aux Règles et Manuel des opérations, Manuel des risques et Manuel de défaut (ci-après les “**Règles**”) de la CDCC concernant la mise en oeuvre des opérations de pension sur titre SGC.

La CDCC désire aviser les membres compensateurs que ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu à la Loi sur les instruments dérivés (R.L.R.Q., chapitre I-14.01) et présentées à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario conformément au Protocole de règles concernant l'examen et l'approbation des règles de la CDCC par la Commission.

Veillez trouver ci-joint les modifications qui entreront en vigueur et seront incorporées à la version des Règles de la CDCC disponible sur le site Web de la CDCC (www.cdcc.ca) le **7 juin 2024**, après la fermeture des marchés.

Les modifications visées par le présent avis ont fait l'objet d'une sollicitation de commentaires publiée par la CDCC le 28 septembre 2023 (voir avis [126-23](#)). Suite à la publication de cette circulaire, la CDCC a reçu des commentaires. Veillez trouver ci-joint le sommaire de ces commentaires de même que les réponses de la CDCC à ceux-ci. Des modifications mineures ont été apportées aux règles et manuels depuis la publication des avis qui ont été soumis aux régulateurs.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec Sophie Brault, Conseillère juridique, par courriel au sophie.brault@tmx.com.

George Kormas
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
100, rue Adelaide ouest 1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416.367.2470 514.871.3545
www.cdcc.ca

VERSION ANNOTÉE

**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS
DÉRIVÉS
RÈGLES
XX, XX 202X**



RÈGLE D-6 - COMPENSATION DES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

[...]

« **acheteur net** » — membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe dont la somme nette globale de l'obligation nette de transfert de fonds, de l'obligation nette de redressement de fonds, de toute obligation de paiement reportée applicable et de toute autre obligation de paiement contre livraison d'un titre acceptable que doit ce membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe à la Société un jour ouvrable donné est supérieure à la somme nette globale de l'obligation nette de transfert de fonds, de l'obligation nette de redressement de fonds, de toute obligation de paiement reportée applicable et de toute autre obligation de paiement contre livraison d'un titre acceptable que la Société doit à ce membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe ce jour ouvrable là, tel que déterminé par la Société aux termes de l'alinéa A-801-2) c);

« **billet adossé à des sûretés générales** » ou « **billet SGC** » — s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

[...]

« **coupure précisée** » — relativement à un titre acceptable, la coupure dans laquelle il a été émis;

[...]

« **délai du cycle de compensation de l'après-midi** » — l'heure précisée dans le manuel des opérations à laquelle la Société compense toutes les exigences de règlement en attente à ce moment en exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi, conformément à l'alinéa D-606 7) b);

« **heure limite de soumission** » — l'heure indiquée dans le manuel des opérations comme étant l'échéance un jour ouvrable donné pour l'acceptation d'opérations même jour à des fins de compensation par la Société;

« **membre compensateur SGC** » — s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

[...]

« **opération d'achat ou de vente au comptant** » — opération suivant laquelle un membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe achète (opération d'achat au comptant) ou vend (opération de vente au comptant) un titre acceptable;

« **opération de pension sur titres sur billets SGC** » — pension sur titres dans le cadre de laquelle les titres achetés sont des billets adossés à des sûretés générales (billets SGC);

« **opération même jour** » — opération d'achat ou de vente au comptant ou patte d'ouverture d'une pension sur titres, dans chaque cas comportant les mêmes date de novation et date d'achat;

« **opération(s) sur titres à revenu fixe** » — toute pension sur titres ou opération d'achat ou de vente au comptant;



« panier de titres SGC » – s’entend au sens attribué à ce terme à l’article D-701;

[...]

« prix de rachat » – relativement à une pension sur titres, la somme du prix d’achat et de l’écart de prix;

« prix de rachat de rechange » – s’entend au sens attribué à ce terme au paragraphe D-608 1);

[...]

« revenu du coupon » – le montant d’intérêt payable au porteur d’un titre par son émetteur à une date de paiement du coupon;

« série » – s’entend au sens attribué à ce terme à l’article D-701;

« source de prix indisponible » – s’entend au sens attribué à ce terme au paragraphe D-608 1);

[...]

« titres achetés » – relativement à toute opération sur titres à revenu fixe, les titres acceptables vendus ou devant être vendus par le vendeur à la Société et par la Société à l’acheteur;

« titres SGC » – s’entend au sens attribué à ce terme à l’article D-701;

[...]

Article D-608 – Aucune source de prix pour les titres achetés

- 1) Dans le cas où la Société détermine qu’elle n’est pas en mesure de calculer une valeur marchande pour un titre admissible parce qu’aucun cours ou autres renseignements du marché acceptables pour la Société ne sont disponibles pendant au moins deux (2) jours ouvrables (« source de prix indisponible »), la Société publiera aussitôt que possible un avis à cet égard sur son site Web. La Société peut prendre toute mesure qui lui est permise en vertu des Règles et de la demande d’adhésion à l’égard des pensions sur titres pour lesquelles les titres achetés se trouvent en situation de source de prix indisponible, notamment en mettant fin à ces pensions sur titres et en établissant un prix de rachat de rechange (le « prix de rachat de rechange ») pour ces opérations de pension sur titres en fonction du terme à courir des opérations de pension, sur titres sur actions du nombre de titres achetés sous-jacents aux opérations de pension sur titres, de toute information de marché disponible ainsi que de toute autre information jugée pertinente par la Société.
- 2) Le prix de rachat de rechange pour les opérations de pension sur titres sur billets SGC sera établi comme suit :
 - (i) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe avant la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à la somme du prix d’achat et de l’écart de prix pour l’opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente;



- (ii) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe à la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à (y) l'écart net sur la valeur de la liquidation en espèces des billets SGC et (z) la somme du prix d'achat et de l'écart de prix pour l'opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente multiplié par la quantité de billets SGC sous-jacents ;

- (iii) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe après la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à (y) l'écart net sur la valeur de la liquidation en espèces des billets SGC et (z) le « **prix de rachat des billets SGC ajusté** » multiplié par la quantité de billets SGC sous-jacents. Le « **prix de rachat des billets SGC ajusté** » s'entend de la somme du prix d'achat et de l'écart de prix pour l'opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente ajustée afin de tenir compte du fait qu'aucun **taux de rachat** n'est payable après la date de fin de l'opération de pension sur titres sur billets SGC.

RÈGLE D-7 COMPENSATION DES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Les articles de la présente règle D-7 s'appliquent uniquement à la compensation des opérations de pension sur titres SGC par la Société, et aux membres compensateurs SGC.

Article D-701 – Définitions

Nonobstant les articles A-102 et D-601, les expressions suivantes relatives à la compensation des opérations de pension sur titres SGC sont définies comme suit :

« acheteur » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, la fiducie qui agit à titre d'acheteur dans une opération de pension sur titres SGC et qui devient l'acheteur à la Société dès l'acceptation de l'opération de pension sur titres SGC par la Société, et la Société lorsqu'elle a pris en charge la position de l'acheteur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC en vertu de l'article D-706.

« acte de fiducie » – s'entend de l'acte de fiducie daté du 21 mai 2024 conclu entre la fiducie et le fiduciaire, tel que modifié, enrichi, reformulé ou remplacé de temps à autre, en vue de la création et de l'émission des billets.

« billets » – s'entend des billets i) dont le terme à courir avant l'échéance est inférieur à 365 jours et qui sont émis de temps à autre par la fiducie, ii) émis en différentes séries désignées pour chacun des membres compensateurs SGC, iii) dont chaque série désignée pour chacun des membres compensateurs SGC est garantie par le panier de titres SGC pertinent acheté par la fiducie au moyen d'opérations de pension sur titres SGC conformément à la présente règle D-7 et mis en gage par la fiducie auprès du fiduciaire désigné par l'acte de fiducie conformément à l'acte de fiducie et iv) émis par tranches de séries de temps à autre en fonction d'une demande de souscription aux termes de la convention de souscription conclue entre la fiducie et le membre compensateur SGC;

« compte de valeurs » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents;

« compte séparé » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents;

« convention de souscription » – s'entend de la convention de souscription et des modalités de rachat conclue entre chaque membre compensateur SGC et la fiducie et aux termes de laquelle le membre compensateur SGC achète des billets à la suite de demandes de souscription adressées à la fiducie de temps à autre et, parallèlement, devient partie à des conventions bilatérales de rachat avec la fiducie pour les ventes des titres SGC;

« CORRA » signifie Canadian Overnight Repo Rate Average, c'est-à-dire taux canadien moyen des opérations de pension à un jour. Ce taux est déterminé par l'administrateur désigné du taux CORRA.

« date d'achat » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la date à laquelle des titres SGC sont vendus par le membre compensateur SGC à la Société et par la Société à la fiducie;

« date de novation » – la date à laquelle une opération de pension sur titres SGC est acceptée par la Société aux fins de compensation selon les conditions prévues aux présentes, étant entendu que si la date de cette soumission n'est pas un jour ouvrable ou si l'opération de pension sur titres SGC est soumise

après la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC lors de ce jour ouvrable, la date de novation sera réputée être le jour ouvrable qui suit immédiatement;

« **date de paiement du coupon** » – la date à laquelle l'émetteur d'un titre SGC paie le revenu du coupon au porteur du titre SGC;

« **date de rachat** » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, le jour où des titres SGC doivent être vendus par la fiducie à la Société et par la Société à un membre compensateur SGC, étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date de rachat est le jour ouvrable qui suit immédiatement;

« **écart de prix** » – relativement à toute pension sur titres SGC, un montant payable par un membre compensateur SGC qui est égal au montant obtenu par l'application du taux de rachat de cette opération de pension sur titres SGC au prix d'achat de cette opération de pension sur titres SGC (selon une période de référence de 365 jours), à l'égard du nombre réel de jours de la durée de cette opération de pension sur titres SGC;

« **fiduciaire désigné par l'acte de fiducie** » – s'entend de Compagnie Trust TSX et de tout fiduciaire désigné par l'acte de fiducie qui la remplace ou lui succède conformément à l'acte de fiducie;

« **fiduciaire de l'émetteur** » – s'entend de Société de fiducie Computershare du Canada et de tout fiduciaire de l'émetteur la remplaçant ou lui succédant à l'égard de la fiducie;

« **fiducie** » – s'entend de la fiducie des billets adossés à des sûretés générales constituée en vertu d'une déclaration de fiducie sous le régime des lois de la province d'Ontario le 17 janvier 2024 par le fiduciaire de l'émetteur, telle que modifiée, enrichie, reformulée ou remplacée de temps à autre, et agissant aux fins de la présente règle D-7 par l'intermédiaire de la Société, laquelle agit à titre d'agente administrative de la fiducie;

« **heure de règlement à l'échéance SGC** » – s'entend de l'heure de règlement établie dans le Manuel des opérations avant laquelle les opérations de pension sur titres SGC doivent être réglées à l'échéance;

« **heure de règlement du rajustement de titres SGC** » – s'entend de l'heure de règlement des rajustements de titres SGC établie dans le Manuel des opérations;

« **limites de concentration** » s'entend des limites de concentration établies par la Société de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, telles que publiées sur le site Web de la Société;

« **membre compensateur SGC** » – un candidat i) qui a été admis par la Société à titre de membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe, ii) qui satisfait aux exigences de notation financière établies à l'article D-703, et iii) que la Société a autorisé à conclure des opérations de pension sur titres SGC;

« **modalités économiques** » – les détails transactionnels d'une opération de pension sur titres SGC comme ils sont énoncés à l'article D-705;

« **notice d'offre** » – s'entend de la notice d'offre décrivant les billets qui est envoyée aux investisseurs qui achètent des billets auprès des membres compensateurs SGC, ces investisseurs étant des « investisseurs qualifiés » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans sa version modifiée de temps à autre, et des « clients

admissibles » qui ne sont pas des personnes physiques au sens du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, dans sa version modifiée de temps à autre;

« opération de pension sur titres SGC » – une convention de pension sur titres bilatérale initialement intervenue entre un membre compensateur SGC et une fiducie qui est soumise à la Société à des fins de compensation durant la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC et dans le cadre de laquelle un membre compensateur SGC convient de vendre des titres SGC d'un panier de titres SGC donné à une fiducie à un prix d'achat devant être payé par la fiducie au membre compensateur SGC, ce dernier s'engageant de façon concomitante à acheter des titres SGC ou des titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie, à la date de rachat et avant l'heure de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat devant être payé par le membre compensateur SGC à la fiducie, conformément aux dispositions de la présente règle D-7;

« panier de titres SGC » – s'entend d'un panier de titres SGC satisfaisant des exigences de rajustements initiaux de titres SGC et de limites de concentration données;

« patte d'ouverture » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la première partie d'une pension sur titres SGC aux termes de laquelle le membre compensateur SGC accepte de vendre des titres SGC à une fiducie à un prix d'achat que la fiducie doit payer au membre compensateur SGC;

« patte de fermeture » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la seconde partie d'une opération de pension sur titres SGC aux termes de laquelle la fiducie convient de revendre des titres SGC au membre compensateur SGC à un prix de rachat qui sera payé à la fiducie par le membre compensateur SGC;

« période de soumission des opérations de pension sur titres SGC » – s'entend de la période, lors d'un jour ouvrable donné, précisée dans le Manuel des opérations durant laquelle une opération de pension sur titres SGC peut être soumise aux fins de compensation par la Société;

« prix d'achat » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, le prix auquel les titres SGC sont vendus ou doivent être vendus par le vendeur à la Société et par la Société à l'acheteur;

« prix de rachat » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, est le prix d'achat et l'écart de prix;

« rajustement de titres SGC » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, s'entend de titres SGC i) qui correspondent à l'écart entre y) la valeur marchande SGC des titres SGC qui font l'objet d'une opération de pension sur titres SGC et z) le prix d'achat de l'opération de pension sur titres SGC, plus ii) un nombre égal à l'écart de prix cumulé, ces titres SGC étant dus soit à la fiducie par le membre compensateur SGC qui est partie à cette opération de pension sur titres SGC, soit à ce membre compensateur SGC par la fiducie;

« rajustements initiaux de titres SGC » – s'entend des marges publiées par la Banque du Canada sur son site Web pour les titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités (ou visant les titres SGC qui ne sont pas des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, selon ce que publie la Société), telles que rajustées par la Société de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, comme publié sur le site Web de la Société;

« revenu du coupon » – le montant d'intérêt payable au porteur d'un titre SGC par son émetteur à une date de paiement du coupon;

« série » – s'entend, pour chaque membre compensateur SGC, de la série de billets désignée pour ce membre compensateur SGC garantie par un panier de titres SGC distinct;

« Service canadien de gestion des garanties » ou « SCGG » – s'entend du Service canadien de gestion des garanties automatisé qui est exploité par la CDS aux fins de gestion et d'optimisation des garanties.

« taux de rachat » – taux de rachat équivalent au taux CORRA plus un montant additionnel établi dans un accord bilatéral de pension sur titres entre un membre compensateur SGC et la fiducie, accord conclu dans le cadre d'une convention de souscription.

« titre SGC équivalent » – un titre SGC d'une valeur marchande équivalente, sous réserve des rajustements initiaux de titres SGC et des limites de concentration, aux titres SGC substitués;

« titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités » – s'entend des actifs admissibles à titre de garantie dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque du Canada, comme indiqué dans le site Web de la Banque du Canada de temps à autre;

« titres affectés à la valeur de la garantie globale » s'entend des titres admissibles à titre de garantie supplémentaire en vertu des Règles de la CDS à l'intention des adhérents, qui permettent un règlement par le receveur de garanties.

« titres SGC » – s'entend de titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, à l'exclusion des titres qui sont spécifiquement exclus par la Société de temps à autre, ainsi qu'à d'autres titres d'emprunt de sociétés dont la cote de crédit est de qualité investissement ou supérieure, comme annoncé sur le site Web de la Société et dans la notice d'offre;

« titres SGC substitués » – s'entend des titres SGC qui sont substitués dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC conformément à l'article D-708 avant une date de rachat;

« valeur marchande » – relativement à des titres SGC, à tout moment à une date donnée, le prix de ces titres SGC excluant tout intérêt couru ou tout paiement de coupon couru, en fonction des cours ou autres renseignements du marché disponibles, comme la Société le détermine;

« valeur marchande SGC » – s'entend de la valeur marchande de tout titre SGC, déduction faite des rajustements initiaux de titres SGC;

« vendeur » – le membre compensateur SGC qui est le vendeur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC et qui devient le vendeur à la Société dès l'acceptation de l'opération de pension sur titres SGC par la Société, ou la Société lorsqu'elle a pris en charge la position du vendeur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC en vertu de l'article D-706;

« VGG » ou « valeur de la garantie globale » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

Toute expression définie utilisée dans la présente règle D-7 qui n'est pas expressément définie dans la présente règle D-7 s'entend au sens qui lui est attribué aux articles A-102 et D-601.

Article D-702 – Suprématie Précédence et application

(1) En cas d'incompatibilité entre les dispositions de la présente règle D-7 et les autres dispositions des règles, les dispositions de la présente règle D-7 primeront.

- (2) À moins d'indication contraire à la présente règle D-7, les dispositions des règles A-1, A-1A et A-2 à A-5 applicables aux membres compensateurs compensant des opérations sur titres à revenu fixe s'appliquent aux membres compensateurs SGC.
- (3) Nonobstant ce qui précède, les dispositions suivantes ne s'appliquent pas aux membres compensateurs SGC lorsqu'ils agissent en cette qualité ou dans le cadre d'opérations de pension sur titres SGC :
- (a) les paragraphes d) et e) de l'article A-1A02;
 - (b) la règle A-1B (Adhésion des membres compensateurs à responsabilité limitée);
 - (c) les articles A-402 à A-407, A-411 et A-412;
 - (d) la règle A-6 (Dépôts au fonds de compensation);
 - (e) la règle A-6A (Fonds de liquidité supplémentaire);
 - (f) la règle A-7 (Marges);
 - (g) la règle A-8 (Règlement quotidien);
 - (h) la règle A-10 (Processus de redressement).
- (4) À moins d'indication contraire à la présente règle D-7, les règles D-1 à D-6 (exception faite de l'article D-601) ne s'appliquent pas aux opérations de pension sur titres SGC ni aux membres compensateurs SGC lorsqu'ils agissent en cette qualité.

Article D-703 – Admissibilité du membre compensateur SGC

- (1) Pour conclure une opération de pension sur titres SGC, un membre compensateur SGC doit être approuvé par la Société afin de pouvoir agir à titre de membre compensateur compensant des opérations sur titres à revenu fixe conformément à la partie A des règles.
- (2) Outre ce qui précède, un membre compensateur SGC ou l'une de ses sociétés affiliées acceptable pour la Société doivent maintenir en tout temps une note attribuée par au moins deux agences de notation désignées égale ou supérieure aux notes indiquées ci-après.

<u>Moody's</u>	<u>Standard & Poor's</u>	<u>Fitch</u>	<u>DBRS</u>
<u>Aa3</u>	<u>AA-</u>	<u>AA-</u>	<u>AA-</u>

- (3) En cas de défaut d'un membre compensateur SGC ou de sa société affiliée de maintenir la note requise susmentionnée, la Société refusera de compenser toute nouvelle opération de pension sur titres SGC ; la Société reprendra la compensation des nouvelles opérations de pension sur titres SGC lorsque le membre compensateur SGC ou sa société affiliée auront de nouveau obtenu la note requise. Sous réserve des dispositions du Manuel des risques, le défaut de maintenir la note requise susmentionnée n'a pas d'incidence sur les opérations de pension sur titres SGC qui ont déjà fait l'objet d'une novation à la Société avant le changement de note.

Article D-704 – Conclusion d'opérations de pension sur titres SGC

De temps à autre, les membres compensateurs SGC et une fiducie peuvent conclure des opérations de pension sur titres SGC, conformément aux dispositions de la présente règle D-7.

- 1) Le traitement des opérations de pension sur titres SGC se fera automatiquement par l'intermédiaire du service canadien de gestion des garanties (le « SCGG »).
- 2) En concluant une opération de pension sur titres SGC, chaque membre compensateur SGC déclare et atteste ce qui suit :
 - a) il est autorisé à utiliser le SCGG en tout temps;
 - b) il a configuré les paramètres du SCGG afin de permettre la conclusion d'opérations de pension sur titres SGC ainsi que le transfert et la vente de n'importe quel titre SGC, tout rajustement de titres SGC ou de titres SGC substitués aux termes d'une d'opération de pension sur titres SGC;
 - c) il y a et il y aura des titres SGC en quantité suffisante dans le compte de valeurs à la CDS du membre compensateur SGC afin d'effectuer et de réaliser toutes les opérations de pension sur titres SGC, tout rajustement de titres SGC conformément à l'article D-707 et toute substitution conformément à l'article D-708, notamment en respectant les limites de concentration SGC et les rajustements initiaux de titres SGC relatifs à un panier de titres SGC, par l'intermédiaire du SCGG.
- 3) Comme condition préalable à l'établissement d'une patte d'ouverture ou d'une patte de fermeture la conclusion d'une opération de pension sur titres SGC, le membre compensateur SGC sera tenu de livrer à la Société, les titres affectés à la valeur de la garantie globale ~~en plus des titres SGC qui font l'objet de l'opération de pension sur titres SGC,~~ des titres additionnels (les « titres affectés à la valeur de la garantie globale ») d'une valeur suffisante pour permettre à la Société de fournir une garantie à la CDS afin de répondre aux obligations de la Société envers la CDS en ce qui a trait aux exigences relatives à la valeur de la garantie globale applicables à la Société à titre d'adhérent de la CDS dans le cadre de l'achat ou de la vente par la fiducie de titres SGC aux termes de la patte d'ouverture ou de la patte de fermeture de l'opération de pension sur titres SGC aux fins de règlement dans les ~~un~~ comptes séparés détenus à la CDS par la Société, pour le compte de et à titre d'agente administrative de la fiducie. Aux fins du présent paragraphe D-704(3), les titres de valeur de la garantie globale répondront à tout moment à la définition de titres SGC. Comme indiqué dans le manuel des opérations La Société informera le membre compensateur SGC de la valeur des titres affectés à la valeur de la garantie globale qu'il doit livrer à la Société conformément au Manuel des opérations. À la réalisation de la patte d'ouverture ou de la patte de fermeture de l'opération de pension sur titres SGC, la Société retournera les titres affectés à la valeur de la garantie globale ou leur équivalent au membre compensateur SGC, après la suite à une demande de retrait.

Article D-705 - Soumission, réception et validation des opérations

- (1) Toute opération de pension sur titres SGC doit être soumise aux fins de compensation à la Société au moyen du système désigné par la Société de temps à autre. La Société n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard des erreurs, retards, inconduite, négligence ou tout autre acte ou omission de la part du système désigné ou du SCGG, le cas échéant.
- (2) Les modalités économiques suivantes d'une opération de pension sur titres SGC doivent être communiquées à la Société :

titres SGC (comme prévu au paragraphe D-704 5)

panier de titres SGC

date de novation

prix d'achat

date d'achat

taux de rachat

date de rachat

prix de rachat

- (3) Le membre compensateur SGC doit soumettre les titres SGC pour chacune des opérations de pension sur titres SGC en s'assurant qu'il existe suffisamment de titres SGC dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC afin d'effectuer et de réaliser, par l'intermédiaire du SCGG, l'opération de pension sur titres SGC, tout rajustement de titres SGC lié conformément à l'article D-707 et toute substitution conformément à l'article D-708, notamment en assurant le respect de toute limite de concentration SGC et de tout rajustement initial de titres SGC s'appliquant au panier de titres SGC rattaché à l'opération de pension sur titres SGC.
- (4) Lorsque la Société reçoit une opération de pension sur titres SGC, elle vérifie que les modalités de l'opération de pension sur titres SGC correspondent aux modalités économiques reçues, et elle n'accepte pas une opération de pension sur titres SGC comportant des caractéristiques qu'elle détermine comme n'étant pas acceptables à des fins de compensation.
- (5) La Société peut, à sa seule discrétion et pour quelque motif que ce soit, refuser de compenser toute opération de pension sur titres SGC qui lui est soumise.
- (6) Sous réserve des conditions énoncées aux présentes, dès qu'une opération de pension sur titres SGC est soumise à la Société et validée par cette dernière, la Société assume la position du membre compensateur SGC et devient un vendeur pour la fiducie et assume la position de la fiducie et devient l'acheteur pour le membre compensateur SGC aux termes de toutes les opérations de pension sur titres SGC, dans chaque cas en qualité de partie à l'opération de pension sur titres SGC, par suite du processus de novation prévu au paragraphe D-706 1).
- (7) À la date d'achat de chaque opération de pension sur titres SGC, le membre compensateur SGC transfère, par l'intermédiaire du SCGG, les titres SGC satisfaisant les exigences du panier de titres SGC pertinent à cette date d'achat contre paiement du prix d'achat par la fiducie. À la date de rachat de chaque opération de pension sur titres, la fiducie transfère, par l'intermédiaire du SCGG, les titres SGC équivalents contre paiement du prix de rachat par le membre compensateur SGC.
- (8) Malgré l'emploi d'expressions comme « date de rachat » et « prix de rachat » ou de toute autre règle, tous les droits, titres de propriété et intérêts (francs et quittes de privilège, créance, charge, sûreté) à l'égard des titres SGC et des fonds transférés ou payés aux termes de la règle D-7 passent à la partie recevant ces titres SGC et ces fonds dès le transfert ou le paiement, et aucune sûreté ni aucune hypothèque n'est créée sur les titres SGC ou les fonds transférés ou payés. Chaque membre compensateur SGC doit signer et remettre tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures

nécessaires pour veiller à ce que tous les droits, titres de propriété et intérêts sur des titres SGC passent à la fiducie (et inversement) à laquelle le transfert est effectué dès leur transfert conformément à la présente règle D-7, francs et quittes de tout privilège, créance, charge et sûreté, et à ce que ce transfert ne viole aucune entente à laquelle ce membre compensateur SGC ou la fiducie peuvent être parties ou par laquelle les biens de ce membre compensateur SGC ou de la fiducie peuvent être liés.

Article D-706 - Novation

- (1) Dès la réception et la validation d'une opération de pension sur titres SGC aux termes du paragraphe D-705 6), l'opération de pension sur titres SGC fait automatiquement l'objet d'une novation y substituant la Société, de sorte que l'opération de pension sur titres SGC initiale entre le membre compensateur SGC et la fiducie est annulée et remplacée par deux opérations équivalentes, l'une entre le membre compensateur SGC et la Société où la Société est substituée en qualité d'acheteur, et l'autre entre la fiducie et la Société où la Société est substituée en qualité de vendeur. À l'égard des modalités économiques, le membre compensateur SGC qui agit à titre de vendeur aux termes de cette opération de pension sur titres SGC d'origine a les mêmes droits contre la Société et les mêmes obligations envers elle aux termes de cette opération de pension sur titres SGC à laquelle il est partie qu'il avait et devait à l'égard de sa contrepartie aux termes de l'opération de pension sur titres SGC d'origine. Pour les besoins des présentes, un renvoi aux « mêmes » droits ou obligations est un renvoi aux droits ou obligations devenant applicables à des fins d'exercice ou d'exécution après la novation l'heure à laquelle une confirmation d'opération est délivrée à l'égard d'une opération de pension sur titres SGC, et qui sont de même nature que les droits ou obligations découlant des modalités économiques de l'opération de pension sur titres SGC d'origine (étant présumé, à cette fin, que cette pension sur titres était une obligation légale, valide, exécutoire et opposable des parties en cause et que leurs modalités économiques étaient celles qui ont été présentées à la Société à des fins de compensation), malgré la substitution de la personne habilitée à exercer ces droits ou tenue de s'acquitter de ces obligations et sous réserve de tout changement s'y rattachant par suite de l'application des présentes règles.
- (2) La compensation d'opérations de pension sur titres SGC par la Société est subordonnée et conditionnelle à la survenance de la novation décrite au paragraphe D-706 1) ci-dessus. À compter du moment de cette novation, le membre compensateur SGC et la fiducie sont libérés et déchargés de leurs obligations respectives l'un envers l'autre en ce qui a trait à l'opération de pension sur titres SGC initiale et les opérations en découlant sont régies par les présentes règles.
- (3) Malgré ce qui précède, la Société peut refuser une opération de pension sur titres SGC soumise aux fins de compensation par un membre non conforme.

Article D-707 - Rajustement de titres SGC

- (1) Chaque jour ouvrable, à la fréquence et selon les conditions définies dans le Manuel des opérations, la Société peut, à sa discrétion, calculer, à l'égard de chaque opération de pension sur titres SGC à laquelle un membre compensateur SGC est partie, le rajustement des titres SGC, le cas échéant, requis par la vente par ce membre compensateur SGC à la fiducie, ou par la vente par la fiducie au membre compensateur SGC, avant l'heure de règlement du rajustement des titres SGC. Le membre compensateur SGC ou la fiducie, selon le cas, s'assure qu'il existe suffisamment de titres SGC dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC ou de la fiducie, selon le cas, afin d'effectuer et de réaliser le rajustement des titres SGC par l'intermédiaire du SCGG, conformément aux exigences de rajustements initiaux de titres marges SGC et aux limites de concentration SGC relatives au panier de titres SGC après la réalisation de ce rajustement des titres SGC.

- (2) Le transfert et la vente de titres SGC dans le cadre d'un rajustement des titres SGC seront effectués par l'intermédiaire du SCGG sans paiement de contrepartie additionnelle par la fiducie ou par le membre compensateur SGC.
- (3) Malgré les dispositions énoncées au paragraphe D-707 1), la Société peut calculer le rajustement des titres SGC ou modifier celui-ci qui est requis par la vente par un membre compensateur à la fiducie ou par la fiducie à un membre compensateur SGC conformément à la présente règle D-707, à tout moment et de temps à autre sans préavis lorsque la Société, à son entière discrétion, juge que ce calcul ou cette modification est nécessaire ou utile pour la protection de la Société ou du public investisseur, et ce, pourvu que, toutefois, dans le cas d'une modification du rajustement des titres SGC, toute modification des rajustements initiaux de titres SGC et des limites de concentration SGC soit publiée simultanément sur le site Web de la Société.
- (4) Comme le rajustement des titres SGC se fonde sur la valeur marchande SGC, qui exclut le revenu d'un coupon, le revenu d'un coupon sur les titres SGC reçu par la fiducie à une date de paiement de coupon est payé à la Société et celle-ci paie ce revenu du coupon au membre compensateur SGC ayant vendu les titres SGC dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC à la même date de paiement du coupon.
- (5) Si un membre compensateur SGC ne fournit pas les titres SGC requis par un rajustement des titres SGC, la Société peut prendre toute mesure permise à la Société selon les règles et la demande d'adhésion y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :
- a) interdire et/ou imposer des limitations sur l'acceptation ou la compensation de toute opération de pension sur titres SGC effectuée par ce membre compensateur SGC ;
 - b) imposer des sanctions, des amendes ou des pénalités au membre compensateur et lui adresser des réprimandes.

Article D-708 – Substitution avant la date de rachat

- 1) Si la Société le permet, le membre compensateur SGC peut, pendant la durée de l'opération de pension sur titres SGC, substituer des titres SGC équivalents aux titres SGC vendus par ce membre compensateur SGC dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC. Si les caractéristiques de gestion et d'optimisation du SCGG l'exigent, la Société peut, pendant la durée d'une opération de pension sur titres SGC, exiger du membre compensateur SGC qu'il substitue des titres SGC équivalents aux titres SGC vendus dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC tout en revendant suffisamment de titres SGC équivalents au membre compensateur SGC. Le membre compensateur SGC ou la fiducie, selon le cas, s'assure qu'il existe suffisamment de titres SGC équivalents dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC ou de la fiducie, selon le cas, afin d'effectuer et de réaliser la vente des titres SGC équivalents par l'intermédiaire du SCGG, conformément aux rajustements initiaux de titres SGC et aux limites de concentration SGC applicables au panier de titres SGC après la réalisation de cette substitution.
- 2) Le transfert et la vente des titres SGC substitués dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC seront effectués par l'intermédiaire du SCGG.

Article D-709 – Défaillance dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC

- 1) Un membre compensateur SGC qui omet i) de fournir un nombre suffisant de titres SGC pour le transfert à la fiducie dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC, conformément à la présente règle D-7, ou dans le cadre d'un rajustement des titres SGC ou des titres SGC substitués, ou autrement, ou ii) de se conformer aux rajustements initiaux de titres SGC et aux limites de concentration SGC-relatifs à un panier de titres SGC, devient un membre compensateur non conforme, est en défaut dans le cadre de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC relatives au panier de titres SGC visé en regard duquel le membre compensateur SGC a omis de fournir les titres SGC et devient un membre non conforme, s'il ne l'est déjà.

- 2) En cas de défaut d'un membre compensateur SGC aux termes du paragraphe D-709 1), a) la Société est déchargée de son obligation envers la fiducie concernant le rachat des titres SGC durant la phase de fermeture de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC auxquelles ce membre compensateur SGC est partie à titre de vendeur relativement au panier de titres SGC applicable et b) la fiducie est déchargée de toutes ses obligations durant la phase de fermeture de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC pour lesquelles ce membre compensateur SGC était partie à titre de vendeur, à part l'obligation de distribuer les produits de la vente par la fiducie des titres SGC correspondant au panier de titres SGC applicable, dans la mesure où le montant total de ces produits est supérieur au prix de rachat total pour l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC relatives au panier de titres SGC après la liquidation de ce dernier aux termes de l'acte de fiducie.

[...]



**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS**

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION

MANUEL DES OPÉRATIONS

***** 202*****



SECTION 2 DÉLAIS

[...]

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à 7 et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
<u>Début de la journée de règlement à la CDS</u>	<u>5 h 30</u>	<u>Activité système</u>
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
<u>Début de la journée de règlement à la CDS</u>	<u>5 h 30</u>	<u>Activité système</u>
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
<u>Heure de règlement du rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC</u>	<u>9 h 30</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
<u>Conformité aux limites de concentration SGC</u>	<u>9 h 30</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système
Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 30	Exécution d'obligation



Activité	Échéance	Type d'activité
Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	10 h 30	Activité système et notification
<u>Heure de règlement des titres SGC à l'échéance</u>	<u>10 h 30</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
<u>Livraison de titres donnant lieu à un calcul de la VGG - Heure limite n'importe quel jour conformément à la patte d'ouverture ou à la patte de fermeture d'une opération de pension sur titres SGC</u>	<u>Avant 10 h 30 n'importe quel jour de soumission d'une opération de pension sur titres SGC aux fins de compensation 8 h 30</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
<u>Début du processus de patte de fermeture SGC</u>	<u>8 h 30</u>	<u>Activité opérationnelle et notification</u>
<u>Fin du processus de patte de fermeture SGC et heure limite de paiement de l'obligation par les membres compensateurs SGC</u>	<u>10 h 30</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
<u>Membres compensateurs SGC - Début de la période de soumission d'une opération de pension sur titres SGC - vente de titres SGC (préavis de 3 jours ouvrables)</u>	<u>11 h 00</u>	<u>Activité opérationnelle et notification</u>
Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs	11 h 45	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	12 h 15	Activité système
Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis	12 h 45	Activité système et notification
<u>Calcul de l'exigence de rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC et avis</u>	<u>12 h 45</u>	<u>Activité système et notification</u>
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
<u>Heure de règlement du rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC</u>	<u>2 heures après l'avis</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
Dépôts spécifiques (retrait même jour)	12 h 45	Échéance opérationnelle
Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL	14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	14 h 00	Activité système
Dépôts en CAD - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Dépôts en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle



Demandes de retrait en CAD - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
<u>Membres compensateurs SGC - Fin de la période de soumission d'une opération de pension sur titres SGC (préavis de 3 jours ouvrables)</u>	<u>15 h 00</u>	<u>Échéance opérationnelle</u>
Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge)	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Heure limite de demande de retrait de devises étrangères	15 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes	15 h 35	Activité système
Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement	16 h 00	Activité système
<u>Titres aux fins de la VGG (retrait le même jour)</u>	<u>16 h 00</u>	<u>Exécution d'obligation</u>
Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée	16 h 00	Exécution d'obligation
Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15	Échéance opérationnelle
Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe)	16 h 30	Exécution d'obligation
IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération	16 h 30	Échéance opérationnelle
Calcul afférent au rapport sur la marge prévue	16 h 30	Activité système
<u>Calcul de l'exigence de rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC et avis</u>	<u>16 h 30</u>	<u>Activité système</u>
<u>Avis de dépassement des limites de concentration SGC</u>	<u>16 h 30</u>	<u>Notification</u>



Demande de compensation entre contrats standard et mini	17 h 00	Échéance opérationnelle
Transferts de positions	17 h 25	Échéance opérationnelle
Corrections d'opérations le jour même et à T+1	17 h 30	Échéance opérationnelle
Contrats à terme - Remise d'avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Options - Remise d'avis de levée	17 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant)	17 h 30	Activité système
<u>PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique</u>	<u>17 h 30</u>	<u>Échéance opérationnelle</u>
<u>PEPS : Présentation des avis de livraison</u>	<u>17 h 30</u>	<u>Échéance opérationnelle</u>
<u>Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP)</u>	<u>18 h 00</u>	<u>Échéance opérationnelle</u>
<u>Fin du cycle de compensation régulier et fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux</u>	<u>18 h 00</u>	<u>Activité système</u>

[...]



TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

SECTION 3 CDCC - RAPPORTS

[...]

DÉTAILS DES RAPPORTS

Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
Quotidien :		
MA01	Deposits and Withdrawals Report (<i>Rapports sur les dépôts et retraits</i>)	Renseignements sur les dépôts et retraits du membre compensateur à l'égard des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), du fonds de compensation et du compte de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe. (Nota : on trouvera les lettres D, W et PW à côté de la date de dépôt).
MT99	Detailed Futures Consolidated Activity Report (<i>Rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme</i>)	Liste détaillée de toutes les positions sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes. Liste détaillée de toutes les positions sur options sur contrat à terme et activités, y compris les primes sur contrats à terme.
[...]		
MA30	SGC Repurchase Transactions Activity Report (Rapport d'activité sur les opérations de pension sur titres SGC)	Liste des soldes d'actif avec les exigences de rajustement de titres SGC et de rajustement initial de titres SGC et le règlement de la vente des titres SGC en dollars canadiens.
MS30	SGC Securities Adjustment Requirement Report (Rapport sur l'exigence de rajustement de titres SGC)	Exigence de rajustement de titres SGC et de rajustement initial de titres SGC détaillée par série pour les titres SGC sur une base nette et pour toutes les séries pour les titres SGC sur une base nette.
[...]		
Mensuel :		

[...]

SECTION 4 TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

INTRODUCTION

[...]

Les opérations sur titres à revenu fixe sont déclarées au rapport intitulé « Fixed Income CSD Information Report » (MT71).

[Les opérations de pension sur titres SGC sont traitées automatiquement au moyen du Service canadien de gestion des garanties \(le « SCGG »\) automatisé. La CDCC enverra le rapport MA30 sur les opérations de pension sur titres SGC aux membres compensateurs SGC.](#)



Les relevés mentionnés aux présentes sont disponibles pour des téléchargements SFTP dans la matinée du jour ouvrable qui suit la présentation des opérations à la CDCC à des fins de compensation. Conformément aux règles, les membres compensateurs doivent vérifier que ces relevés sont exacts.

[...]



LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

SECTION 6 LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

[...]

Procédure d'achat forcé (à l'exclusion des achats forcés relatifs à la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe)

La procédure suivante s'applique à l'achat forcé à l'égard d'un titre acceptable. Tel qu'énoncé au paragraphe A-804 3) des Règles, la CDCC peut effectuer une opération d'achat de sa propre initiative ou à la demande en bonne et due forme d'un receveur de titres affecté par un défaut de livraison en achetant la quantité manquante des titres acceptables concernés sur le marché libre.

[...]

6. Tous les frais engagés par la CDCC, y compris les coûts impliqués dans l'opération d'achat forcé, seront imputés aux fournisseurs de titres responsables du défaut de livraison. Ces frais seront inclus au rapport intitulé « Monthly Clearing Fees Details Report » (MB01) du deuxième jour ouvrable de chaque mois et sont payables à la CDCC le cinquième jour ouvrable du mois au moyen du STPGV ou d'un autre mode de paiement approuvé par la CDCC.

OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Une opération de pension sur titres SGC est une convention de pension sur titres bilatérale initialement conclue entre un membre compensateur SGC et la fiducie et qui est soumise à la CDCC aux fins de compensation durant la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC, au cours de laquelle le membre compensateur SGC convient de vendre des titres SGC d'un panier de titres SGC donné à la fiducie à un prix d'achat que la fiducie paiera au membre compensateur SGC, et une convention simultanée du membre compensateur SGC visant l'achat de titres SGC ou de titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie à la date de rachat et dans le délai de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat qui sera payé par le membre compensateur SGC à la fiducie. La CDCC agit à titre de contrepartie centrale pour toutes les opérations de pension sur titres SGC. La CDCC accepte l'opération de pension sur titres bilatérale et en fait la novation, et les modalités de cette opération sont remplacées par les modalités de l'opération de pension sur titres SGC comme prévues à l'article D-7 des règles durant le processus de compensation.

Tous les termes définis utilisés au paragraphe précédent qui ne sont pas définis aux présentes s'entendent au sens qui leur est attribué à l'article D-7 des règles.



SECTION 7 RÈGLEMENT

[...]

- si le paiement ou la livraison n'est pas reçu(e) au plus tard à 10 h 15 le jour ouvrable suivant, la CDCC considérera le membre compensateur comme étant un membre compensateur non conforme.

Seuil de rajustement de titres SGC

La CDCC peut déterminer, de temps à autre et aux fins de l'article D-707 des règles, le montant d'un seuil minimal applicable au rajustement de titres SGC après son calcul par la Société.

Si le rajustement de titres SGC, calculé aux termes de l'article D-707 des règles, est égal ou supérieur au seuil, la Société peut exiger du membre compensateur SGC de rendre les titres SGC disponibles à hauteur du montant total du rajustement de titres SGC (sans égard au seuil) dans le délai prescrit.

Si le membre compensateur SGC ne rend pas suffisamment de titres SGC disponibles à la vente pour le montant total du rajustement de titres SGC dans le délai prescrit, la CDCC peut imposer les amendes suivantes :

- si la vente intrajournalière correspondant au rajustement de titres SGC est effectuée plus de deux heures après l'avis, mais moins de deux heures quinze minutes après celui-ci, la CDCC peut imposer une amende de 500 \$;
- si la vente intrajournalière correspondant au rajustement de titres SGC est effectuée plus de deux heures quinze minutes après l'avis, mais moins de deux heures trente minutes après celui-ci, la CDCC peut imposer une amende de 1 000 \$;
- si, à la fin de la journée, un rajustement de titres SGC est effectué plus de quinze minutes après l'heure de règlement du rajustement de titres SGC, mais moins de trente minutes après celle-ci, la CDCC peut imposer une amende de 500 \$;
- si, à la fin de la journée, un rajustement de titres SGC est effectué plus de trente minutes après l'heure de règlement du rajustement de titres SGC, la CDCC peut imposer une amende de 1 000 \$;

Si le membre compensateur SGC ne rend pas suffisamment de titres SGC disponibles à la vente pour le montant total du rajustement de titres SGC, la Société peut prendre ou imposer les mesures énoncées à l'article D-707 4).



SECTION 8 TRAITEMENT DE MARGE

[...]

Emploi du compte de titres

1. Seul un intermédiaire en valeurs mobilières qui est un gardien agréé, au sens attribué à ce terme dans les règles, peut tenir le compte de titres.
2. Tout titre détenu dans le compte de titres tenu par le gardien agréé, au nom du membre compensateur, est assujéti à un accord de maîtrise de compte.
3. L'accord de maîtrise de compte est une convention qui respecte certaines exigences, conformément à ce qui est prescrit par les règles.
4. Le compte de titres ne peut être utilisé aux fins des exigences de marge de variation nette ni de règlement.
5. Les droits et obligations respectifs du membre compensateur et de la CDCC à l'égard des garanties sous forme de titres détenus dans le compte de titres sont assujétiés aux règles, et notamment :
 - a. Tous les dépôts, retraits et substitutions touchant le compte de titres sont assujétiés aux délais indiqués à la Section 2 du présent manuel et à la politique en matière de garanties présentée à la rubrique 23 (« Garanties admissibles ») du manuel des risques;
 - b. Tous les dépôts, retraits et substitutions touchant le compte de titres doivent aussi être saisis dans l'application de compensation de la CDCC conformément aux délais indiqués à la Section 2 du présent manuel et à la politique en matière de garanties présentée à la rubrique 23 (« Garanties admissibles ») du manuel des risques;

[...]



MANUEL DES RISQUES

***** 202*****



SECTION 1 : DÉPÔTS DE GARANTIE

Comme il est indiqué dans les règles, chaque membre compensateur est tenu de déposer auprès de la CDCC une marge déterminée par elle. Les dépôts doivent être effectués sous forme de garantie admissible, comme le précise la [Section 3Section-2](#) du présent manuel des risques, et représenter un montant suffisant compte tenu de la valeur marchande et des décotes applicables.

La CDCC exige des dépôts de garantie pour couvrir deux types d'exigences, soit :

- l'exigence de marge;
- l'exigence relative au fonds de compensation.

1.1 Exigence de marge

L'exigence de marge est composée de la marge initiale et de la marge de variation.

1.1.1 Marge initiale

La marge initiale est composée de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et des marges supplémentaires. Afin de couvrir la marge initiale décrite ci-dessous, les membres compensateurs sont tenus de faire des dépôts, auprès de la CDCC, sous une forme acceptable qui est précisée à la [Section 3Section-2](#) du présent manuel des risques.

1.1.1.1 Marge initiale de base

L'exigence de marge initiale de base couvre les pertes potentielles et le risque de marché qui peuvent survenir à la suite de fluctuations défavorables futures des cours et/ou de certains facteurs de risque dans le portefeuille de chaque membre compensateur dans des conditions normales du marché.

La méthode de calcul du risque relatif aux options, aux contrats à terme et aux éléments non réglés intègre la volatilité historique du rendement journalier des biens sous-jacents des options, des éléments non réglés et des contrats à terme sur actions, de même que du rendement journalier des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions). En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % selon une hypothèse de distribution normale ou une loi de Student et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque. La CDCC tient compte également de diverses mesures visant à atténuer la procyclicité des marges :

- une composante de Risque de Tension calculée au moyen d'une valeur à risque en période de tension (VaRPT) et d'un facteur de pondération de 25 %;
- un plancher de volatilité, correspondant à la moyenne de l'estimateur de la volatilité quotidienne observé sur les 10 dernières années.

La méthode de calcul du risque relatif aux opérations sur titres à revenu fixe est la méthode fondée sur la valeur à risque¹. Cette méthode implique une réévaluation complète et repose sur des courbes zéro coupon. En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque. La CDCC

¹ [La même méthode de calcul utilisée pour les opérations sur titres à revenu fixe est appliquée à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.](#)



Manuel des risques

tient compte également d'une composante de Risque de Tension, calculée au moyen d'une valeur à risque en période de tension (VaRPT) et d'un facteur de pondération de 25 %.

Se reporter aux rubriques [7.16-4](#) et [7.26-2](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul de la marge initiale de base.

En ce qui concerne les membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base est multipliée par le ratio effectif pour calculer la marge initiale de base rajustée. Se reporter à la rubrique [7.36-3](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du ratio effectif.

[...]

1.1.1.2 Options

Pour les options, la marge de variation fait l'objet d'une constitution de garantie chaque jour ouvrable et lors de chaque appel de marge intrajournalier en fonction du prix de l'option déclaré par la Bourse (ou du dernier prix de l'option sur titres IMHC², selon le cas); lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

[...]

³ Se reporter à la rubrique [7.46-4](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC.

[...]

SECTION 2 : OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Cette section du manuel des risques s'applique uniquement à la compensation des opérations de pension sur titres SGC par la CDCC et aux membres compensateurs SGC. Une opération de pension sur titres SGC s'entend d'une convention bilatérale de pension sur titres initialement conclue entre un membre compensateur SGC et la fiducie et qui est déposée auprès de la CDCC aux fins de compensation durant la période de soumission de l'opération de pension sur titres SGC, et aux termes de laquelle le membre compensateur SGC convient de vendre les titres SGC d'un panier de titres SGC donné à la fiducie. Le membre compensateur SGC crée simultanément une convention visant l'achat de titres SGC ou des titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie à la date de rachat et avant l'heure de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat qui sera payé par le membre compensateur SGC à la fiducie, le tout étant régi aux termes de la règle D-7.

2.1 Gestion des risques liés aux opérations de pension sur titres SGC

2.1.1 Rajustement initial de titres SGC Un rajustement initial de titres SGC s'entend de l'application de marges publiées par la Banque du Canada visant les actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités comme indiqué dans le site Web de la Banque du Canada ou, pour les titres SGC qui ne sont pas des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, comme publié par la CDCC, telles que rajustées par la CDCC de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, comme publié dans le site Web de la CDCC. La CDCC surveillera la liste des titres admissibles au mécanisme d'octroi de liquidités, et des décotes et des marges et révisera au besoin la liste des titres SGC

² Se reporter à la rubrique [7.4](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC



Manuel des risques

et le choix des décotes et des marges de manière à ce que les caractéristiques du panier de titres SGC soient en adéquation avec les spécifications de ces produits établies par la Banque du Canada.

Le rajustement initial de titres SGC agit telle une couche supplémentaire d'atténuation des risques de crédit (surdimensionnement) advenant que la CDCC doit obtenir la valeur du panier de titres SGC en liquidant ces derniers.

2.1.2 Rajustement de titres SGC

Relativement à uneLe rajustement de titres SGC s'entend, pendant la durée d'une opération de pension sur titres SGC, le rajustement de titres SGC s'entend d'un nombre de titres SGC a) égal à l'écart entre i) la valeur marchande SGC des titres SGC qui font l'objet d'une opération de pension sur titres SGC et ii) le prix d'achat de rachat de l'opérationsl'opération de pension sur titres SGC, plus b) un nombre égal à l'écart de prix cumulé, ces titres SGC étant dus à la fiducie par un membre compensateur SGC qui est partie à l'opération de pension sur titres SGC, ou par la fiducie à un tel membre compensateur SGC.

- Si la CDCC procède à un rajustement de titres SGC conformément aux dispositions de la règle D-707, à la fin d'un jour ouvrable :
 - i. si un rajustement de titres SGC est négatif, ce montant représente les titres SGC faisant l'objet d'un rajustement qui doivent être vendus à la fiducie par le membre compensateur SGC dans le délai prescrit;
 - ii. si un rajustement de titres SGC est positif, ce montant représente les titres SGC faisant l'objet d'un rajustement qui doivent être vendus par la fiducie au membre compensateur SGC dans le délai prescrit.
- La CDCC peut déterminer, de temps à autre et aux fins de la règle D-707, le montant d'un seuil minimal applicable au rajustement de titres SGC après son calcul par la CDCC (le seuil s'exprimant en pourcentage). Si la CDCC procède à un rajustement de titres SGC intrajournalier et que ce rajustement est égal ou supérieur à tout seuil applicable, la CDCC peut exiger du membre compensateur SGC de rendre les titres SGC disponibles à hauteur du montant total du rajustement de titres SGC (sans égard au seuil) dans le délai prescrit.

2.1.3 Limites de concentration SGC

Tous les paniers de titres SGC comprendront des titres SGC admissibles du même type, mais se distingueront par des rajustements initiaux de titres SGC distincts ainsi que de limites de concentration SGC et de rajustements de titres SGC distincts. La CDCC détermine les limites de concentration à l'égard des titres SGC d'un panier de titres SGC, puis les publie sur son site Web.

2.2 Abaissement de la cote de crédit d'un membre compensateur SGC

Dans la situation où un membre compensateur SGC n'obtiendrait pas la cote de crédit requise comme indiqué à la règle D-703, la CDCC n'acceptera plus de nouvelle opération de pension sur titres SGC de la part de ce membre compensateur SGC aux fins de compensation. Les opérations de pension sur titres SGC qui auront fait l'objet d'une novation à la CDCC avant le changement de la cote de crédit pourront continuer à être réglées.

Dans la situation où un membre compensateur SGC n'obtiendrait pas la cote de crédit requise, la CDCC a le droit, à sa discrétion, d'appliquer et d'exiger du membre compensateur SGC visé toute mesure d'atténuation des risques additionnels que la CDCC juge appropriée, y compris, sans s'y limiter, tout rajustement de titres SGC supplémentaire, afin de couvrir les risques additionnels que l'abaissement de la cote de crédit pourrait causer.



SECTION 6 : ACCEPTABILITÉ DES BIENS SOUS-JACENTS

[...]

6.4 Biens sous-jacents acceptables des opérations d'achat ou de vente au comptant

Pour l'application des articles D-104 et D-603 des règles, des titres sont acceptables pour la compensation d'opérations d'achat ou de vente au comptant s'ils respectent les critères suivants :

- l'émetteur doit être admissible, ce qui comprend les émissions suivantes :
- obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada, y compris les émissions à rendement réel;
- titres de créance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- obligations émises par la Banque de développement du Canada;
- obligations émises par Exportation et développement Canada;
- obligations émises par Financement agricole Canada; et
- obligations émises par Postes Canada;
- billets adossés à des sûretés générales émis par une fiducie à vocation spécifique, à la demande d'un membre compensateur SGC;
- obligations émises par certains gouvernements provinciaux et certaines sociétés d'État provinciales considérés comme acceptables par la CDCC, exclusion faite des obligations à rendement réel, des obligations à coupon zéro et des obligations échéant à moins d'un an.

[...]

SECTION 7 : ANNEXE

[...]

7.3.3 Entrée en vigueur

- Annuellement, ou dans les meilleurs délais suivant un événement de recalibrage consécutif à une modification du modèle de risque, la CDCC avise par écrit chaque membre compensateur à responsabilité limitée du nouveau ratio effectif qui s'applique à lui.
- Sous réserve de la rubrique 7.3.46-2.4 ci-dessous, les nouveaux ratios effectifs entrent en vigueur un trimestre civil après la date de transmission à chaque membre compensateur à responsabilité limitée de l'avis à ce sujet; ils sont maintenus jusqu'à l'entrée en vigueur, conformément à la présente rubrique, d'un avis de révision de ratio effectif transmis au membre compensateur à responsabilité limitée, par suite de l'examen annuel du ratio effectif ou d'une modification du modèle de risque.



MANUEL DE DÉFAUT

, 202



[...]

SECTION 1 : PROCESSUS DE GESTION DE DÉFAUT - ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS ET MISE EN ŒUVRE

Les motifs et les événements qui peuvent entraîner la mise en œuvre des actions, des décisions, des mesures d'exécution ou des recours que peut prendre la Société dans le cadre de son processus de gestion de défaut sont décrits ci-dessous. Les règles, notamment la *Règle A-1A - Adhésion à la Société*, la *Règle A-3 - Exigences de capital*, la *Règle A-6 - Dépôts au fonds de compensation*, ~~et~~ la *Règle A-7 - Marges* et la *Règle D-7 - Compensation des opérations de pension sur titres SGC*, étayent les pouvoirs de la Société dans le cadre de ces actions et doivent être respectées avec une extrême rigueur.

1.1 Objectifs de la gestion de défaut

[...]

- Réduire l'impact du processus de gestion de défaut sur les marchés.
- Relativement aux opérations de pension sur titres SGC, obtenir le meilleur cours du marché pour les titres SGC en exécutant un processus de liquidation en temps opportun et conformément aux meilleures pratiques. Cela comprend, lorsque c'est possible, une enchère de défaut et/ou une vente effectuée par l'entremise d'un courtier pour des titres SGC.

[...]

1.2 Éléments déclencheurs entraînant le statut de membre non conforme ou la suspension d'un membre compensateur

Il est bien sûr essentiel pour le processus de gestion de défaut de définir les motifs et les événements qui peuvent faire en sorte qu'un membre compensateur se trouve en situation de défaut et, par conséquent, que la Société déclare que ce membre compensateur est non conforme ou qu'elle le suspende, au besoin. En règle générale, la Société considère toute situation qui, suivant son appréciation, nuit à la capacité d'un membre compensateur de s'acquitter de ses obligations, comme le prévoit l'article A-1A04 ou l'article D-709, comme un motif pour déclarer qu'un membre compensateur est non conforme. Les articles A-1A04, et A-1A05 et D-709 détaillent les motifs et événements qui peuvent mener la Société à déclarer un membre non conforme ou à le suspendre.

[...]

1.4.4 Mesures d'application relatives à une suspension

En plus des mesures que la Société peut prendre à l'égard du membre non conforme, la Société peut, après la suspension d'un membre compensateur, prendre les mesures suivantes :

- Saisir tous les dépôts de garantie déposés auprès de la Société par le membre compensateur suspendu, y compris sa contribution au fonds de compensation, en vue de régler les obligations de ce membre compensateur.
- Saisir le contrôle de toutes les positions en cours détenues par le membre compensateur suspendu.
- Liquider, au nom de la fiducie, tous les titres SGC fournis par le membre compensateur SGC suspendu.



- Empêcher un membre compensateur SGC de lancer de nouvelles opérations de pension sur titres SGC.

[...].

1.5 Période de gestion de défaut

La période de gestion de défaut désigne la durée pendant laquelle les ressources financières des membres compensateurs sont exposées à des pertes à la suite du défaut de l'un ou de plusieurs d'entre eux.

[...]

1.6 Séquence de défaillance : affectation de ressources financières pour couvrir les pertes liées à un défaut

[...]

vi. Affectation de ressources financières afin de compenser les pertes reliées au défaut d'une opération de pension sur titres SGC

- La Société cherchera à maximiser, dans la mesure du possible et en déployant tous les efforts raisonnables, la valeur liquidative disponible des titres SGC, au moyen d'une enchère de défaut et/ou d'une vente effectuée par l'entremise d'un courtier. S'il reste des pertes non réglées après la liquidation des titres SGC aux termes de la présente rubrique 1.6, ces pertes sont absorbées par les porteurs de billets.
- Il est entendu que les membres compensateurs SGC ne contribuent à aucun fonds de compensation ni à aucun fonds de liquidité supplémentaire en ce qui concerne les opérations de pension sur titres SGC. Le processus de gestion de défaut à l'égard des opérations de pension sur titres SGC ne tire pas parti des fonds propres de la Société en regard du risque de défaut.

SECTION 2 : GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DE DÉFAUT

[...]

2.1 Structure de gouvernance

[...]

Dans le processus de défaut, il est important que la Société réagisse le plus possible en temps opportun afin de déceler la possibilité d'un défaut d'un membre compensateur. À ce titre, sous le pouvoir du président ou de son délégué, si la Société reçoit à tout moment de l'information qui pourrait, à son avis, selon toute attente raisonnable, mener à un défaut chez un membre compensateur, elle convoquera le plus tôt possible une réunion du comité de gestion de défaut, lequel est composé des personnes occupant les fonctions suivantes (ou leurs délégués) :

- Président de la CDCC
- Vice-président et chef de la gestion des risques de la CDCC
- Vice-président et chef de l'exploitation, CDCC
- Vice-président et chef des affaires commerciales, CDCC



- Trésorier, CDCC
- Directeur, Surveillance du~~Gestion des~~ risques et conformité, CDCC
- Vice-président, Opérations intégrées, SIG
- Directeur, Initiatives stratégiques, CDCC
- ~~— Chef des affaires juridiques, CDCC~~
- Directeur, Service de conseils en matière d'affaires commerciales et réglementaires, CDCC
- Chef de la conformité, CDCC
- Chef de la ~~Pr~~restation de services technologiques ~~— systèmes de négociation~~, SIG, CDCC

[...]

Le vice-président et chef de la gestion des risques ou son délégué est le président du comité d'urgence. Ce comité est constitué de tous les membres siégeant au comité de gestion de défaut ainsi que des experts occupant les fonctions suivantes (ou de tout autre représentant ou délégué dont la participation pourrait s'avérer utile lors du processus) :

- ~~— Trésorier de la CDCC~~
- Vice-président, Division de la réglementation, Bourse de Montréal
- Chef, Communications d'entreprise et Affaires publiques, TMX
- Directeur, Opérations de marché, Bourse de Montréal
- Gestionnaires du service de la gestion des risques

Il incombe au comité d'urgence d'assurer une évaluation continue de la situation et de faire rapport, le cas échéant, ~~au comité de gestion de défaut et~~ au conseil, de façon à veiller à ce que ces entités soient en mesure de prendre des décisions éclairées durant le processus.

[...]

SECTION 3 : OUTILS DE RÉDUCTION DES RISQUES

[...]

3.2 Liquidation

Lorsqu'un membre compensateur est suspendu, la Société peut liquider, fermer ou mettre aux enchères les positions du membre compensateur suspendu afin d'en cristalliser la valeur et de rétablir l'appariement des positions. Le processus de liquidation peut avoir lieu avant, pendant ou après l'enchère, si la Société n'est pas satisfaite du résultat de celle-ci. Par exemple, la liquidation pourrait être préférée à l'enchère si le portefeuille du membre compensateur suspendu est liquide et de petite taille. Un portefeuille dont les positions ont été liquidées est appelé « portefeuille liquidé ». Pour la liquidation de titres SGC, la Société aura recours à une enchère de défaut et/ou à une vente effectuée par l'entremise d'un courtier afin d'obtenir la meilleure valeur liquidative possible. Les offres feront l'objet d'une comparaison selon la source et la meilleure offre sera acceptée.



3.3 Enchères de défaut

La CDCC peut aussi choisir d'organiser une ou plusieurs enchères de défaut afin de rétablir l'appariement des positions après la suspension d'un membre compensateur. Les enchères peuvent concerner une partie ou l'ensemble des positions non appariées du membre compensateur suspendu. La CDCC peut aussi choisir d'organiser une ou plusieurs enchères de défaut afin de liquider des titres SGC.

[...]

a) Invitation à participer aux enchères

- [...]
- Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les membres compensateurs SGC conformes et les membres compensateurs soumettant des opérations sur titres à revenu fixe seront invités à participer à l'enchère.

[...]

c) Répartition des ressources financières dans les fonds communs incitatifs liés aux portefeuilles

- Avant de mener une enchère, la Société répartit de façon provisoire les ressources financières préfinancées dans les fonds communs incitatifs liés à chacun des portefeuilles mis à l'enchère ou liquidés. Le fonds commun incitatif lié au portefeuille n'est pas applicable aux portefeuilles de titres SGC mis à l'enchère.

[...]

3.3.2 Enchère de portefeuille

b) Processus de soumission d'offres

- Les participants à l'enchère peuvent soumettre une offre à l'égard d'un ou de plusieurs portefeuilles mis à l'enchère. Ils doivent présenter leurs offres en précisant la valeur des garanties qu'ils souhaitent recevoir pour assumer les positions et le règlement de l'ensemble des positions de chaque portefeuille mis à l'enchère. Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les participants à l'enchère doivent présenter des offres en précisant le prix d'achat pour chaque portefeuille de titres SGC mis à l'enchère.
- Conformément au paragraphe A-210 3) des règles de la CDCC, les courtiers qui prennent part à une enchère de défaut visant des titres SGC (comme indiqué dans l'invitation à une enchère de défaut visant des titres SGC) pourraient être autorisés à partager de l'information au sujet de l'enchère de défaut, y compris des fichiers d'offre, avec des clients et à présenter des offres au nom de clients. Les membres compensateurs qui agissent à titre de courtiers sont tenus de maintenir une distinction claire entre leur rôle de courtier et celui de participant à l'enchère pour leur propre compte ou pour le compte d'une entité du même groupe. L'information sur le client participant à l'enchère ne doit pas être partagée avec le personnel qui présente des offres pour le compte du membre compensateur ou pour le compte d'une entité du même groupe que le membre compensateur.



[...]

c) Établissement de l'adjudicataire

- La Société établit l'adjudicataire de chaque portefeuille mis à l'enchère, qui est le participant à l'enchère ayant demandé le montant de garantie le moins élevé pour assumer l'ensemble des positions du portefeuille mis à l'enchère.
- Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, la Société établit l'adjudicataire de chaque portefeuille mis à l'enchère, qui est le participant à l'enchère ayant présenté l'offre la plus élevée pour l'achat de tous les titres SGC liés au portefeuille de titres SGC visé mis à l'enchère.

3.3.3 Procédure post-enchère

[...]

La Société avise également l'ensemble des membres compensateurs de la réalisation ou de la non-réalisation des enchères et informe chaque membre compensateur de la catégorie à laquelle il appartient (p. ex. moins offrant ou non-enchérisseur). Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les catégories d'offres ne s'appliquent pas, puisqu'il n'y aura pas de ressources financières préfinancées disponibles pour absorber les pertes.

[...]

3.3.4 Procédure post-enchère de défaut visant des titres SGC

Une fois l'avis transmis à l'adjudicataire, celui-ci sera tenu de créer et d'exécuter les opérations d'achat aux fins de règlement livraison contre paiement à la CDS pour les titres SGC contenus dans le portefeuille mis à l'enchère pour lequel le membre compensateur est l'adjudicataire. L'omission de l'adjudicataire d'exécuter les opérations d'achat des titres SGC ou de remplir toute obligation liée à l'enchère de défaut visant les titres SGC est considérée comme un manquement à ses obligations, et ce membre compensateur est alors responsable de la totalité des frais, des dépenses et des obligations assumées par la Société par suite de ce manquement à ses obligations. L'adjudicataire est tenu de lancer une transaction pour toutes les opérations d'achat de titres SGC assortie d'une date de règlement telle que prévue par la CDCC dans ses directives d'enchère de défaut visant des titres SGC. Cette date de règlement ne tombera pas avant la fin du jour ouvrable suivant ni après la fin du second jour ouvrable suivant la transmission de l'avis à l'adjudicataire.

La Société avise également l'ensemble des membres compensateurs de la réalisation ou de la non-réalisation des enchères de défaut visant des titres SGC. Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les catégories d'offres ne s'appliquent pas, puisqu'il n'y aura pas de ressources financières préfinancées disponibles pour absorber les pertes.

[...]

3.5 Gestion de la liquidité

[...]

- l'obtention de capitaux au moyen de l'exercice de ses droits de réutilisation des garanties ou de re-hypothécaation des obligations de dépôt au fonds de compensation des membres compensateurs restants.
- Les outils et facilités de gestion de la liquidité susmentionnés ne sont pas offerts aux enchères de défaut visant des titres SGC.



3.6 Méthodologie d'allocation des pertes

[...]

- Si la Société est par la suite en mesure de récupérer quelque montant que ce soit auprès du membre compensateur suspendu, ce montant est remis aux autres membres compensateurs à titre de dédommagement à l'égard de tout montant leur ayant été imputé et des ressources financières perçues auprès d'eux dans le cadre du processus de gestion de défaut, dans l'ordre inverse de l'affectation de ces montants et de ces ressources financières à la couverture des pertes.
- La méthodologie d'allocation des pertes susmentionnée ne s'applique pas à la suite d'une enchère de défaut visant des titres SGC. Après que tous les titres SGC ont été liquidés au moyen d'une enchère de défaut et/ou d'une vente par l'entremise d'un courtier, la CDCC transférera tous les produits de cette liquidation au compte de règlement de la liquidation de la fiducie.

[...]

SECTION 4 : PLAN DE REDRESSEMENT

[...]

4.2.1 Pouvoirs de redressement visant à combler les pertes non couvertes ou les pénuries de liquidités

Tous les membres compensateurs sont soumis à l'exercice, par la Société, des pouvoirs de redressement prévus à la présente rubrique 4.2.1, à l'exception des membres compensateurs SGC, à responsabilité limitée, qui sont seulement soumis à l'exercice du pouvoir de réduction des paiements de distribution, comme précisé ci-après.

[...]

VERSION PROPRE

**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS**

RÈGLES

******* 202****



RÈGLE D-6 - COMPENSATION DES OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

[...]

« **billet adossé à des sûretés générales** » ou « **billet SGC** » – s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

[...]

« **coupure précisée** » – relativement à un titre acceptable, la coupure dans laquelle il a été émis;

[...]

« **délai du cycle de compensation de l'après-midi** » – l'heure précisée dans le manuel des opérations à laquelle la Société compense toutes les exigences de règlement en attente à ce moment en exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi, conformément à l'alinéa D-606 7) b);

[...]

« **heure limite de soumission** » – l'heure indiquée dans le manuel des opérations comme étant l'échéance un jour ouvrable donné pour l'acceptation d'opérations même jour à des fins de compensation par la Société;

« **membre compensateur SGC** » – s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

« **opération de pension sur titres sur billets SGC** » – pension sur titres dans le cadre de laquelle les titres achetés sont des billets adossés à des sûretés générales (billets SGC);

« **opération même jour** » – opération d'achat ou de vente au comptant ou patte d'ouverture d'une pension sur titres, dans chaque cas comportant les mêmes date de novation et date d'achat;

[...]

« **panier de titres SGC** » – s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

[...]

« **prix de rachat de rechange** » – s'entend au sens attribué à ce terme au paragraphe D-608 1);

[...]

« **série** » – s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;

« **source de prix indisponible** » – s'entend au sens attribué à ce terme au paragraphe D-608 1);

[...]

« **titres SGC** » – s'entend au sens attribué à ce terme à l'article D-701;



[...]

Article D-608 – Aucune source de prix pour les titres achetés

- 1) Dans le cas où la Société détermine qu'elle n'est pas en mesure de calculer une valeur marchande pour un titre admissible parce qu'aucun cours ou autres renseignements du marché acceptables pour la Société ne sont disponibles pendant au moins deux (2) jours ouvrables (« **source de prix indisponible** »), la Société publiera aussitôt que possible un avis à cet égard sur son site Web. La Société peut prendre toute mesure qui lui est permise en vertu des Règles et de la demande d'adhésion à l'égard des pensions sur titres pour lesquelles les titres achetés se trouvent en situation de source de prix indisponible, notamment en mettant fin à ces pensions sur titres et en établissant un prix de rachat de rechange (le « **prix de rachat de rechange** ») pour ces opérations de pension sur titres en fonction du terme à courir des opérations de pension sur titres sur actions, du nombre de titres achetés sous-jacents aux opérations de pension sur titres, de toute information de marché disponible ainsi que de toute autre information jugée pertinente par la Société.
- 2) Le prix de rachat de rechange pour les opérations de pension sur titres sur billets SGC sera établi comme suit :
 - (i) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe avant la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à la somme du prix d'achat et de l'écart de prix pour l'opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente;
 - (ii) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe à la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à (y) l'écart net sur la valeur de la liquidation en espèces des billets SGC et (z) la somme du prix d'achat et de l'écart de prix pour l'opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente multiplié par la quantité de billets SGC sous-jacents;
 - (iii) pour toutes les opérations de pension sur titres sur billets SGC pour lesquelles la date de rachat tombe après la date de liquidation des titres SGC du panier de titres SGC qui garantissent la série de billets SGC pertinente, le montant équivaut à (y) l'écart net sur la valeur de la liquidation en espèces des billets SGC et (z) le « **prix de rachat des billets SGC ajusté** » multiplié par la quantité de billets SGC sous-jacents. Le « **prix de rachat des billets SGC ajusté** » s'entend de la somme du prix d'achat et de l'écart de prix pour l'opération de pension sur titres sur billets SGC pertinente ajustée afin de tenir compte du fait qu'aucun taux de rachat n'est payable après la date de fin de l'opération de pension sur titres sur billets SGC.



RÈGLE D-7 - COMPENSATION DES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Les articles de la présente règle D-7 s'appliquent uniquement à la compensation des opérations de pension sur titres SGC par la Société, et aux membres compensateurs SGC.

Article D-701 – Définitions

Nonobstant les articles A-102 et D-601, les expressions suivantes relatives à la compensation des opérations de pension sur titres SGC sont définies comme suit :

« **acheteur** » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, la fiducie qui agit à titre d'acheteur dans une opération de pension sur titres SGC et qui devient l'acheteur à la Société dès l'acceptation de l'opération de pension sur titres SGC par la Société, et la Société lorsqu'elle a pris en charge la position de l'acheteur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC en vertu de l'article D-706.

« **acte de fiducie** » – s'entend de l'acte de fiducie daté du 21 mai 2024 conclu entre la fiducie et le fiduciaire, tel que modifié, enrichi, reformulé ou remplacé de temps à autre, en vue de la création et de l'émission des billets.

« **billets** » – s'entend des billets i) dont le terme à courir avant l'échéance est inférieur à 365 jours et qui sont émis de temps à autre par la fiducie, ii) émis en différentes séries désignées pour chacun des membres compensateurs SGC, iii) dont chaque série désignée pour chacun des membres compensateurs SGC est garantie par le panier de titres SGC pertinent acheté par la fiducie au moyen d'opérations de pension sur titres SGC conformément à la présente règle D-7 et mis en gage par la fiducie auprès du fiduciaire désigné par l'acte de fiducie conformément à l'acte de fiducie et iv) émis par tranches de séries de temps à autre en fonction d'une demande de souscription aux termes de la convention de souscription conclue entre la fiducie et le membre compensateur SGC;

« **compte de valeurs** » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents;

« **compte séparé** » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents;

« **convention de souscription** » – s'entend de la convention de souscription et des modalités de rachat conclue entre chaque membre compensateur SGC et la fiducie et aux termes de laquelle le membre compensateur SGC achète des billets à la suite de demandes de souscription adressées à la fiducie de temps à autre et, parallèlement, devient partie à des conventions bilatérales de rachat avec la fiducie pour les ventes des titres SGC;

« **CORRA** » signifie Canadian Overnight Repo Rate Average, c'est-à-dire taux canadien moyen des opérations de pension à un jour. Ce taux est déterminé par l'administrateur désigné du taux CORRA.

« **date d'achat** » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la date à laquelle des titres SGC sont vendus par le membre compensateur SGC à la Société et par la Société à la fiducie;



« **date de novation** » – la date à laquelle une opération de pension sur titres SGC est acceptée par la Société aux fins de compensation selon les conditions prévues aux présentes, étant entendu que si la date de cette soumission n'est pas un jour ouvrable ou si l'opération de pension sur titres SGC est soumise après la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC lors de ce jour ouvrable, la date de novation sera réputée être le jour ouvrable qui suit immédiatement;

« **date de paiement du coupon** » – la date à laquelle l'émetteur d'un titre SGC paie le revenu du coupon au porteur du titre SGC;

« **date de rachat** » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, le jour où des titres SGC doivent être vendus par la fiducie à la Société et par la Société à un membre compensateur SGC, étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date de rachat est le jour ouvrable qui suit immédiatement;

« **écart de prix** » – relativement à toute pension sur titres SGC, un montant payable par un membre compensateur SGC qui est égal au montant obtenu par l'application du taux de rachat de cette opération de pension sur titres SGC au prix d'achat de cette opération de pension sur titres SGC (selon une période de référence de 365 jours), à l'égard du nombre réel de jours de la durée de cette opération de pension sur titres SGC;

« **fiduciaire désigné par l'acte de fiducie** » – s'entend de Compagnie Trust TSX et de tout fiduciaire désigné par l'acte de fiducie qui la remplace ou lui succède conformément à l'acte de fiducie;

« **fiduciaire de l'émetteur** » – s'entend de Société de fiducie Computershare du Canada et de tout fiduciaire de l'émetteur la remplaçant ou lui succédant à l'égard de la fiducie;

« **fiducie** » – s'entend de la fiducie des billets adossés à des sûretés générales constituée en vertu d'une déclaration de fiducie sous le régime des lois de la province d'Ontario le 17 janvier 2024 par le fiduciaire de l'émetteur, telle que modifiée, enrichie, reformulée ou remplacée de temps à autre, et agissant aux fins de la présente règle D-7 par l'intermédiaire de la Société, laquelle agit à titre d'agente administrative de la fiducie;

« **heure de règlement à l'échéance SGC** » – s'entend de l'heure de règlement établie dans le Manuel des opérations avant laquelle les opérations de pension sur titres SGC doivent être réglées à l'échéance;

« **heure de règlement du rajustement de titres SGC** » – s'entend de l'heure de règlement des rajustements de titres SGC établie dans le Manuel des opérations;

« **limites de concentration** » s'entend des limites de concentration établies par la Société de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, telles que publiées sur le site Web de la Société;

« **membre compensateur SGC** » – un candidat i) qui a été admis par la Société à titre de membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe, ii) qui satisfait aux exigences de notation financière établies à l'article D-703, et iii) que la Société a autorisé à conclure des opérations de pension sur titres SGC;



« **modalités économiques** » – les détails transactionnels d'une opération de pension sur titres SGC comme ils sont énoncés à l'article D-705;

« **notice d'offre** » – s'entend de la notice d'offre décrivant les billets qui est envoyée aux investisseurs qui achètent des billets auprès des membres compensateurs SGC, ces investisseurs étant des « investisseurs qualifiés » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dans sa version modifiée de temps à autre, et des « clients admissibles » qui ne sont pas des personnes physiques au sens du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, dans sa version modifiée de temps à autre;

« **opération de pension sur titres SGC** » – une convention de pension sur titres bilatérale initialement intervenue entre un membre compensateur SGC et une fiducie qui est soumise à la Société à des fins de compensation durant la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC et dans le cadre de laquelle un membre compensateur SGC convient de vendre des titres SGC d'un panier de titres SGC donné à une fiducie à un prix d'achat devant être payé par la fiducie au membre compensateur SGC, ce dernier s'engageant de façon concomitante à acheter des titres SGC ou des titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie, à la date de rachat et avant l'heure de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat devant être payé par le membre compensateur SGC à la fiducie, conformément aux dispositions de la présente règle D-7;

« **panier de titres SGC** » – s'entend d'un panier de titres SGC satisfaisant des exigences de rajustements initiaux de titres SGC et de limites de concentration données;

« **patte d'ouverture** » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la première partie d'une pension sur titres SGC aux termes de laquelle le membre compensateur SGC accepte de vendre des titres SGC à une fiducie à un prix d'achat que la fiducie doit payer au membre compensateur SGC;

« **patte de fermeture** » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, la seconde partie d'une opération de pension sur titres SGC aux termes de laquelle la fiducie convient de revendre des titres SGC au membre compensateur SGC à un prix de rachat qui sera payé à la fiducie par le membre compensateur SGC;

« **période de soumission des opérations de pension sur titres SGC** » – s'entend de la période, lors d'un jour ouvrable donné, précisée dans le Manuel des opérations durant laquelle une opération de pension sur titres SGC peut être soumise aux fins de compensation par la Société;

« **prix d'achat** » – relativement à toute opération de pension sur titres SGC, le prix auquel les titres SGC sont vendus ou doivent être vendus par le vendeur à la Société et par la Société à l'acheteur;

« **prix de rachat** » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, est le prix d'achat et l'écart de prix;

« **rajustement de titres SGC** » – relativement à une opération de pension sur titres SGC, s'entend de titres SGC i) qui correspondent à l'écart entre y) la valeur marchande SGC des titres SGC qui font l'objet d'une opération de pension sur titres SGC et z) le prix d'achat de l'opération de pension sur titres SGC, plus ii) un nombre égal à l'écart de prix cumulé, ces titres SGC étant dus soit à la fiducie par le membre



compensateur SGC qui est partie à cette opération de pension sur titres SGC, soit à ce membre compensateur SGC par la fiducie;

« **rajustements initiaux de titres SGC** » – s'entend des marges publiées par la Banque du Canada sur son site Web pour les titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités (ou visant les titres SGC qui ne sont pas des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, selon ce que publie la Société), telles que rajustées par la Société de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, comme publié sur le site Web de la Société;

« **revenu du coupon** » – le montant d'intérêt payable au porteur d'un titre SGC par son émetteur à une date de paiement du coupon;

« **série** » – s'entend, pour chaque membre compensateur SGC, de la série de billets désignée pour ce membre compensateur SGC garantie par un panier de titres SGC distinct;

« **Service canadien de gestion des garanties** » ou « **SCGG** » – s'entend du Service canadien de gestion des garanties automatisé qui est exploité par la CDS aux fins de gestion et d'optimisation des garanties.

« **taux de rachat** » – taux de rachat équivalent au taux CORRA plus un montant additionnel établi dans un accord bilatéral de pension sur titres entre un membre compensateur SGC et la fiducie, accord conclu dans le cadre d'une convention de souscription.

« **titre SGC équivalent** » – un titre SGC d'une valeur marchande équivalente, sous réserve des rajustements initiaux de titres SGC et des limites de concentration, aux titres SGC substitués;

« **titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités** » – s'entend des actifs admissibles à titre de garantie dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque du Canada, comme indiqué dans le site Web de la Banque du Canada de temps à autre;

« **titres affectés à la valeur de la garantie globale** » s'entend des titres admissibles à titre de garantie supplémentaire en vertu des Règles de la CDS à l'intention des adhérents, qui permettent un règlement par le receveur de garanties.

« **titres SGC** » – s'entend de titres admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, à l'exclusion des titres qui sont spécifiquement exclus par la Société de temps à autre, ainsi qu'à d'autres titres d'emprunt de sociétés dont la cote de crédit est de qualité investissement ou supérieure, comme annoncé sur le site Web de la Société et dans la notice d'offre;

« **titres SGC substitués** » – s'entend des titres SGC qui sont substitués dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC conformément à l'article D-708 avant une date de rachat;

« **valeur marchande** » – relativement à des titres SGC, à tout moment à une date donnée, le prix de ces titres SGC excluant tout intérêt couru ou tout paiement de coupon couru, en fonction des cours ou autres renseignements du marché disponibles, comme la Société le détermine;

« **valeur marchande SGC** » – s'entend de la valeur marchande de tout titre SGC, déduction faite des rajustements initiaux de titres SGC;



« **vendeur** » – le membre compensateur SGC qui est le vendeur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC et qui devient le vendeur à la Société dès l'acceptation de l'opération de pension sur titres SGC par la Société, ou la Société lorsqu'elle a pris en charge la position du vendeur aux termes d'une opération de pension sur titres SGC en vertu de l'article D-706;

« **VGG** » ou « **valeur de la garantie globale** » – s'entend au sens attribué à ce terme dans les Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

Toute expression définie utilisée dans la présente règle D-7 qui n'est pas expressément définie dans la présente règle D-7 s'entend au sens qui lui est attribué aux articles A-102 et D-601.

Article D-702 – Suprématie et application

- (1) En cas d'incompatibilité entre les dispositions de la présente règle D-7 et les autres dispositions des règles, les dispositions de la présente règle D-7 primeront.
- (2) À moins d'indication contraire à la présente règle D-7, les dispositions des règles A-1, A-1A et A-2 à A-5 applicables aux membres compensateurs compensant des opérations sur titres à revenu fixe s'appliquent aux membres compensateurs SGC.
- (3) Nonobstant ce qui précède, les dispositions suivantes ne s'appliquent pas aux membres compensateurs SGC lorsqu'ils agissent en cette qualité ou dans le cadre d'opérations de pension sur titres SGC :
 - (a) les paragraphes d) et e) de l'article A-1A02;
 - (b) la règle A-1B (Adhésion des membres compensateurs à responsabilité limitée);
 - (c) les articles A-402 à A-407, A-411 et A-412;
 - (d) la règle A-6 (Dépôts au fonds de compensation);
 - (e) la règle A-6A (Fonds de liquidité supplémentaire);
 - (f) la règle A-7 (Marges);
 - (g) la règle A-8 (Règlement quotidien);
 - (h) la règle A-10 (Processus de redressement).
- (4) À moins d'indication contraire à la présente règle D-7, les règles D-1 à D-6 (exception faite de l'article D-601) ne s'appliquent pas aux opérations de pension sur titres SGC ni aux membres compensateurs SGC lorsqu'ils agissent en cette qualité.



Article D-703 – Admissibilité du membre compensateur SGC

- (1) Pour conclure une opération de pension sur titres SGC, un membre compensateur SGC doit être approuvé par la Société afin de pouvoir agir à titre de membre compensateur compensant des opérations sur titres à revenu fixe conformément à la partie A des règles.
- (2) Outre ce qui précède, un membre compensateur SGC ou l'une de ses sociétés affiliées acceptable pour la Société doivent maintenir en tout temps une note attribuée par au moins deux agences de notation désignées égale ou supérieure aux notes indiquées ci-après.

Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS
Aa3	AA-	AA-	AA-

- (3) En cas de défaut d'un membre compensateur SGC ou de sa société affiliée de maintenir la note requise susmentionnée, la Société refusera de compenser toute nouvelle opération de pension sur titres SGC; la Société reprendra la compensation des nouvelles opérations de pension sur titres SGC lorsque le membre compensateur SGC ou sa société affiliée auront de nouveau obtenu la note requise. Sous réserve des dispositions du Manuel des risques, le défaut de maintenir la note requise susmentionnée n'a pas d'incidence sur les opérations de pension sur titres SGC qui ont déjà fait l'objet d'une novation à la Société avant le changement de note.

Article D-704 – Conclusion d'opérations de pension sur titres SGC

De temps à autre, les membres compensateurs SGC et une fiducie peuvent conclure des opérations de pension sur titres SGC, conformément aux dispositions de la présente règle D-7.

- 1) Le traitement des opérations de pension sur titres SGC se fera automatiquement par l'intermédiaire du service canadien de gestion des garanties (le « SCGG »).
- 2) En concluant une opération de pension sur titres SGC, chaque membre compensateur SGC déclare et atteste ce qui suit :
 - a) il est autorisé à utiliser le SCGG en tout temps;
 - b) il a configuré les paramètres du SCGG afin de permettre la conclusion d'opérations de pension sur titres SGC ainsi que le transfert et la vente de n'importe quel titre SGC, tout rajustement de titres SGC ou de titres SGC substitués aux termes d'une d'opération de pension sur titres SGC;
 - c) il y a et il y aura des titres SGC en quantité suffisante dans le compte de valeurs à la CDS du membre compensateur SGC afin d'effectuer et de réaliser toutes les opérations de pension sur titres SGC, tout rajustement de titres SGC conformément à l'article D-707 et toute substitution conformément à l'article D-708, notamment en respectant les limites de concentration et les rajustements initiaux de titres SGC relatifs à un panier de titres SGC, par l'intermédiaire du SCGG.
- 3) Comme condition préalable à l'établissement d'une patte d'ouverture ou d'une patte de fermeture d'une opération de pension sur titres SGC, le membre compensateur SGC sera tenu de livrer à la Société les titres affectés à la valeur de la garantie globale d'une valeur suffisante pour permettre



à la Société de fournir une garantie à la CDS afin de répondre aux obligations de la Société envers la CDS en ce qui a trait aux exigences relatives à la valeur de la garantie globale applicables à la Société à titre d'adhérent de la CDS dans le cadre de l'achat ou de la vente de titres SGC aux termes de la patte d'ouverture ou de la patte de fermeture de l'opération de pension sur titres SGC aux fins de règlement dans les comptes détenus à la CDS par la Société. La Société informera le membre compensateur SGC de la valeur des titres affectés à la valeur de la garantie globale qu'il doit livrer à la Société, conformément au Manuel des opérations. À la réalisation de la patte d'ouverture ou de la patte de fermeture de l'opération de pension sur titres SGC, la Société retournera les titres affectés à la valeur de la garantie globale ou leur équivalent au membre compensateur SGC, après la demande de retrait.

Article D-705 - Soumission, réception et validation des opérations

(1) Toute opération de pension sur titres SGC doit être soumise aux fins de compensation à la Société au moyen du système désigné par la Société de temps à autre. La Société n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard des erreurs, retards, inconduite, négligence ou tout autre acte ou omission de la part du système désigné ou du SCGG, le cas échéant.

(2) Les modalités économiques suivantes d'une opération de pension sur titres SGC doivent être communiquées à la Société :

titres SGC (comme prévu au paragraphe D-704 5)

panier de titres SGC

date de novation

prix d'achat

date d'achat

taux de rachat

date de rachat

prix de rachat

(3) Le membre compensateur SGC doit soumettre les titres SGC pour chacune des opérations de pension sur titres SGC en s'assurant qu'il existe suffisamment de titres SGC dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC afin d'effectuer et de réaliser, par l'intermédiaire du SCGG, l'opération de pension sur titres SGC, tout rajustement de titres SGC lié conformément à l'article D-707 et toute substitution conformément à l'article D-708, notamment en assurant le respect de toute limite de concentration et de tout rajustement initial de titres SGC s'appliquant au panier de titres SGC rattaché à l'opération de pension sur titres SGC.



- (4) Lorsque la Société reçoit une opération de pension sur titres SGC, elle vérifie que les modalités de l'opération de pension sur titres SGC correspondent aux modalités économiques reçues, et elle n'accepte pas une opération de pension sur titres SGC comportant des caractéristiques qu'elle détermine comme n'étant pas acceptables à des fins de compensation.
- (5) La Société peut, à sa seule discrétion et pour quelque motif que ce soit, refuser de compenser toute opération de pension sur titres SGC qui lui est soumise.
- (6) Sous réserve des conditions énoncées aux présentes, dès qu'une opération de pension sur titres SGC est soumise à la Société et validée par cette dernière, la Société assume la position du membre compensateur SGC et devient un vendeur pour la fiducie et assume la position de la fiducie et devient l'acheteur pour le membre compensateur SGC aux termes de toutes les opérations de pension sur titres SGC, dans chaque cas en qualité de partie à l'opération de pension sur titres SGC, par suite du processus de novation prévu au paragraphe D-706 1).
- (7) À la date d'achat de chaque opération de pension sur titres SGC, le membre compensateur SGC transfère, par l'intermédiaire du SCGG, les titres SGC satisfaisant les exigences du panier de titres SGC pertinent à cette date d'achat contre paiement du prix d'achat par la fiducie. À la date de rachat de chaque opération de pension sur titres, la fiducie transfère, par l'intermédiaire du SCGG, les titres SGC équivalents contre paiement du prix de rachat par le membre compensateur SGC.
- (8) Malgré l'emploi d'expressions comme « date de rachat » et « prix de rachat » ou de toute autre règle, tous les droits, titres de propriété et intérêts (francs et quittes de privilège, créance, charge, sûreté) à l'égard des titres SGC et des fonds transférés ou payés aux termes de la règle D-7 passent à la partie recevant ces titres SGC et ces fonds dès le transfert ou le paiement, et aucune sûreté ni aucune hypothèque n'est créée sur les titres SGC ou les fonds transférés ou payés. Chaque membre compensateur SGC doit signer et remettre tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les droits, titres de propriété et intérêts sur des titres SGC passent à la fiducie (et inversement) à laquelle le transfert est effectué dès leur transfert conformément à la présente règle D-7, francs et quittes de tout privilège, créance, charge et sûreté, et à ce que ce transfert ne viole aucune entente à laquelle ce membre compensateur SGC ou la fiducie peuvent être parties ou par laquelle les biens de ce membre compensateur SGC ou de la fiducie peuvent être liés.

Article D-706 - Novation

- (1) Dès la réception et la validation d'une opération de pension sur titres SGC aux termes du paragraphe D-705 6), l'opération de pension sur titres SGC fait automatiquement l'objet d'une novation y substituant la Société, de sorte que l'opération de pension sur titres SGC initiale entre le membre compensateur SGC et la fiducie est annulée et remplacée par deux opérations équivalentes, l'une entre le membre compensateur SGC et la Société où la Société est substituée en qualité d'acheteur, et l'autre entre la fiducie et la Société où la Société est substituée en qualité de vendeur. À l'égard des modalités économiques, le membre compensateur SGC qui agit à titre de vendeur aux termes de cette opération de pension sur titres SGC d'origine a les mêmes droits contre la Société et les mêmes obligations envers elle aux termes de cette opération de pension sur titres SGC à laquelle il est partie qu'il avait et devait à l'égard de sa contrepartie aux termes de l'opération de pension sur titres SGC d'origine. Pour les besoins des présentes, un renvoi aux « mêmes » droits ou obligations est un renvoi aux droits ou obligations devenant applicables à des fins d'exercice ou d'exécution après l'heure à



laquelle une confirmation d'opération est délivrée à l'égard d'une opération de pension sur titres SGC, et qui sont de même nature que les droits ou obligations découlant des modalités économiques de l'opération de pension sur titres SGC d'origine (étant présumé, à cette fin, que cette pension sur titres était une obligation légale, valide, exécutoire et opposable des parties en cause et que leurs modalités économiques étaient celles qui ont été présentées à la Société à des fins de compensation), malgré la substitution de la personne habilitée à exercer ces droits ou tenue de s'acquitter de ces obligations et sous réserve de tout changement s'y rattachant par suite de l'application des présentes règles.

- (2) La compensation d'opérations de pension sur titres SGC par la Société est subordonnée et conditionnelle à la survenance de la novation décrite au paragraphe D-706 1) ci-dessus. À compter du moment de cette novation, le membre compensateur SGC et la fiducie sont libérés et déchargés de leurs obligations respectives l'un envers l'autre en ce qui a trait à l'opération de pension sur titres SGC initiale et les opérations en découlant sont régies par les présentes règles.
- (3) Malgré ce qui précède, la Société peut refuser une opération de pension sur titres SGC soumise aux fins de compensation par un membre non conforme.

Article D-707 - Rajustement de titres SGC

- (1) Chaque jour ouvrable, à la fréquence et selon les conditions définies dans le Manuel des opérations, la Société peut, à sa discrétion, calculer, à l'égard de chaque opération de pension sur titres SGC à laquelle un membre compensateur SGC est partie, le rajustement des titres SGC, le cas échéant, requis par la vente par ce membre compensateur SGC à la fiducie, ou par la vente par la fiducie au membre compensateur SGC, avant l'heure de règlement du rajustement des titres SGC. Le membre compensateur SGC ou la fiducie, selon le cas, s'assure qu'il existe suffisamment de titres SGC dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC ou de la fiducie, selon le cas, afin d'effectuer et de réaliser le rajustement des titres SGC par l'intermédiaire du SCGG, conformément aux exigences de rajustements initiaux de titres SGC et aux limites de concentration relatives au panier de titres SGC après la réalisation de ce rajustement des titres SGC.
- (2) Le transfert et la vente de titres SGC dans le cadre d'un rajustement des titres SGC seront effectués par l'intermédiaire du SCGG sans paiement de contrepartie additionnelle par la fiducie ou par le membre compensateur SGC.
- (3) Malgré les dispositions énoncées au paragraphe D-707 1), la Société peut calculer le rajustement des titres SGC ou modifier celui-ci qui est requis par la vente par un membre compensateur à la fiducie ou par la fiducie à un membre compensateur SGC conformément à la présente règle D-707, à tout moment et de temps à autre sans préavis lorsque la Société, à son entière discrétion, juge que ce calcul ou cette modification est nécessaire ou utile pour la protection de la Société ou du public investisseur, et ce, pourvu que, toutefois, dans le cas d'une modification du rajustement des titres SGC, toute modification des rajustements initiaux de titres SGC et des limites de concentration soit publiée simultanément sur le site Web de la Société.
- (4) Comme le rajustement des titres SGC se fonde sur la valeur marchande SGC, qui exclut le revenu d'un coupon, le revenu d'un coupon sur les titres SGC reçu par la fiducie à une date de paiement de coupon est payé à la Société et celle-ci paie ce revenu du coupon au membre compensateur SGC



ayant vendu les titres SGC dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC à la même date de paiement du coupon.

- (5) Si un membre compensateur SGC ne fournit pas les titres SGC requis par un rajustement des titres SGC, la Société peut prendre toute mesure permise à la Société selon les règles et la demande d'adhésion y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :
- a) interdire et/ou imposer des limitations sur l'acceptation ou la compensation de toute opération de pension sur titres SGC effectuée par ce membre compensateur SGC ;
 - b) imposer des sanctions, des amendes ou des pénalités au membre compensateur et lui adresser des réprimandes.

Article D-708 – Substitution avant la date de rachat

- 1) Si la Société le permet, le membre compensateur SGC peut, pendant la durée de l'opération de pension sur titres SGC, substituer des titres SGC équivalents aux titres SGC vendus par ce membre compensateur SGC dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC. Si les caractéristiques de gestion et d'optimisation du SCGG l'exigent, la Société peut, pendant la durée d'une opération de pension sur titres SGC, exiger du membre compensateur SGC qu'il substitue des titres SGC équivalents aux titres SGC vendus dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC tout en revendant suffisamment de titres SGC équivalents au membre compensateur SGC. Le membre compensateur SGC ou la fiducie, selon le cas, s'assure qu'il existe suffisamment de titres SGC équivalents dans le compte de valeurs à la CDS désigné du membre compensateur SGC ou de la fiducie, selon le cas, afin d'effectuer et de réaliser la vente des titres SGC équivalents par l'intermédiaire du SCGG, conformément aux rajustements initiaux de titres SGC et aux limites de concentration applicables au panier de titres SGC après la réalisation de cette substitution.
- 2) Le transfert et la vente des titres SGC substitués dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC seront effectués par l'intermédiaire du SCGG.

Article D-709 – Défaillance dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC

- 1) Un membre compensateur SGC qui omet i) de fournir un nombre suffisant de titres SGC pour le transfert à la fiducie dans le cadre d'une opération de pension sur titres SGC, conformément à la présente règle D-7, ou dans le cadre d'un rajustement des titres SGC ou des titres SGC substitués, ou autrement, ou ii) de se conformer aux rajustements initiaux de titres SGC et aux limites de concentration relatifs à un panier de titres SGC, devient un membre compensateur non conforme, est en défaut dans le cadre de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC relatives au panier de titres SGC visé en regard duquel le membre compensateur SGC a omis de fournir les titres SGC et devient un membre non conforme, s'il ne l'est déjà.
- 2) En cas de défaut d'un membre compensateur SGC aux termes du paragraphe D-709 1), a) la Société est déchargée de son obligation envers la fiducie concernant le rachat des titres SGC durant la période de fermeture de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC auxquelles ce membre compensateur SGC est partie à titre de vendeur relativement au



panier de titres SGC applicable et b) la fiducie est dégagée de toutes ses obligations durant la patte de fermeture de l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC pour lesquelles ce membre compensateur SGC était partie à titre de vendeur, à part l'obligation de distribuer les produits de la vente par la fiducie des titres SGC correspondant au panier de titres SGC applicable, dans la mesure où le montant total de ces produits est supérieur au prix de rachat total pour l'ensemble des opérations de pension sur titres SGC relatives au panier de titres SGC après la liquidation de ce dernier aux termes de l'acte de fiducie.

[...]



**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS**

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION

MANUEL DES OPÉRATIONS

***** 202*****



SECTION 2 DÉLAIS

[...]

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

Activité	Échéance	Type d'activité
Début de la journée de compensation à la CDCC et du Cycle de compensation de nuit	20 h 00 (t-1)	Activité système
Calcul de la marge de nuit des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	Toutes les heures de 22 h 00 (t-1) à 7 et 8 h 15 (t)	Activité système et notifications
Heure limite de règlement de l'appel de marge de nuit	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Début de la journée de règlement à la CDS	5 h 30	Activité système
Fin du cycle de compensation de nuit	8 h 15	Activité système
Début du cycle de compensation régulier	8 h 15	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration des actifs	7 h 30	Notification
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL)	8 h 15	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	8 h 30	Activité système
Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC	8 h 45	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL	9 h 00	Exécution d'obligation
Heure de règlement du rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC	9 h 30	Exécution d'obligation
Conformité aux limites de concentration SGC	9 h 30	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes	10 h 00	Activité système
Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15	Activité système
Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 30	Exécution d'obligation
Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis	10 h 30	Activité système et notification



Activité	Échéance	Type d'activité
Heure de règlement des titres SGC à l'échéance	10 h 30	Exécution d'obligation
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Livraison de titres donnant lieu à un calcul de la VGG - Heure limite n'importe quel jour conformément à la patte d'ouverture ou à la patte de fermeture d'une opération de pension sur titres SGC	8 h 30	Exécution d'obligation
Début du processus de patte de fermeture SGC	8 h 30	Activité opérationnelle et notification
Fin du processus de patte de fermeture SGC et heure limite de paiement de l'obligation par les membres compensateurs SGC	10 h 30	Exécution d'obligation
Membres compensateurs SGC - Début de la période de soumission d'une opération de pension sur titres SGC - vente de titres SGC (préavis de 3 jours ouvrables)	11 h 00	Activité opérationnelle et notification
Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs	11 h 45	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	12 h 15	Activité système
Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis	12 h 45	Activité système et notification
Calcul de l'exigence de rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC et avis	12 h 45	Activité système et notification
Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL)	1 heure après l'avis	Exécution d'obligation
Heure de règlement du rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC	2 heures après l'avis	Exécution d'obligation
Dépôts spécifiques (retrait même jour)	12 h 45	Échéance opérationnelle
Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL	14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive	Exécution d'obligation
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes	14 h 00	Activité système
Dépôts en CAD - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Dépôts en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Demandes de retrait en CAD - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour)	14 h 45	Échéance opérationnelle



Demandes de retrait en CAD - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs SGC - Fin de la période de soumission d'une opération de pension sur titres SGC (préavis de 3 jours ouvrables)	15 h 00	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge)	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution d'actifs autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour	15 h 30	Échéance opérationnelle
Heure limite de demande de retrait de devises étrangères	15 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes	15 h 35	Activité système
Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement	16 h 00	Activité système
Titres aux fins de la VGG (retrait le même jour)	16 h 00	Exécution d'obligation
Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée	16 h 00	Exécution d'obligation
Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15	Échéance opérationnelle
Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe)	16 h 30	Exécution d'obligation
IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération	16 h 30	Échéance opérationnelle
Calcul afférent au rapport sur la marge prévue	16 h 30	Activité système
Calcul de l'exigence de rajustement de titres SGC et des rajustements initiaux de titres SGC et avis	16 h 30	Activité système
Avis de dépassement des limites de concentration SGC	16 h 30	Notification
Demande de compensation entre contrats standard et mini	17 h 00	Échéance opérationnelle



Transferts de positions	17 h 25	Échéance opérationnelle
Corrections d'opérations le jour même et à T+1	17 h 30	Échéance opérationnelle
Contrats à terme - Remise d'avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Options - Remise d'avis de levée	17 h 30	Échéance opérationnelle
Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant)	17 h 30	Activité système
PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique	17 h 30	Échéance opérationnelle
PEPS : Présentation des avis de livraison	17 h 30	Échéance opérationnelle
Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP)	18 h 00	Échéance opérationnelle
Fin du cycle de compensation régulier et fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux	18 h 00	Activité système

[...]



TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

SECTION 3 CDCC - RAPPORTS

[...]

DÉTAILS DES RAPPORTS

Code du rapport	Nom du rapport (en anglais - traduction française en italique)	Description du rapport
Quotidien :		
MA01	Deposits and Withdrawals Report <i>(Rapports sur les dépôts et retraits)</i>	Renseignements sur les dépôts et retraits du membre compensateur à l'égard des comptes de fonds de garantie (compte de firme, compte lié au régime MBC et compte lié au régime non-MBC), du fonds de compensation et du compte de marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe. (Nota : on trouvera les lettres D, W et PW à côté de la date de dépôt).
MT99	Detailed Futures Consolidated Activity Report <i>(Rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme)</i>	Liste détaillée de toutes les positions sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes. Liste détaillée de toutes les positions sur options sur contrat à terme et activités, y compris les primes sur contrats à terme.
[...]		
MA30	SGC Repurchase Transactions Activity Report <i>(Rapport d'activité sur les opérations de pension sur titres SGC)</i>	Liste des soldes d'actif avec les exigences de rajustement de titres SGC et de rajustement initial de titres SGC et le règlement de la vente des titres SGC en dollars canadiens.
MS30	SGC Securities Adjustment Requirement Report <i>(Rapport sur l'exigence de rajustement de titres SGC)</i>	Exigence de rajustement de titres SGC et de rajustement initial de titres SGC détaillée par série pour les titres SGC sur une base nette et pour toutes les séries pour les titres SGC sur une base nette.
[...]		
Mensuel :		

[...]

SECTION 4 TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

INTRODUCTION

[...]

Les opérations sur titres à revenu fixe sont déclarées au rapport intitulé « Fixed Income CSD Information Report » (MT71).

Les opérations de pension sur titres SGC sont traitées automatiquement au moyen du Service canadien de gestion des garanties (le « SCGG ») automatisé. La CDCC enverra le rapport MA30 sur les opérations de pension sur titres SGC aux membres compensateurs SGC.



Les relevés mentionnés aux présentes sont disponibles pour des téléchargements SFTP dans la matinée du jour ouvrable qui suit la présentation des opérations à la CDCC à des fins de compensation. Conformément aux règles, les membres compensateurs doivent vérifier que ces relevés sont exacts.

[...]



LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

SECTION 6 LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

[...]

Procédure d'achat forcé (à l'exclusion des achats forcés relatifs à la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe)

La procédure suivante s'applique à l'achat forcé à l'égard d'un titre acceptable. Tel qu'énoncé au paragraphe A-804 3) des Règles, la CDCC peut effectuer une opération d'achat de sa propre initiative ou à la demande en bonne et due forme d'un receveur de titres affecté par un défaut de livraison en achetant la quantité manquante des titres acceptables concernés sur le marché libre.

[...]

6. Tous les frais engagés par la CDCC, y compris les coûts impliqués dans l'opération d'achat forcé, seront imputés aux fournisseurs de titres responsables du défaut de livraison. Ces frais seront inclus au rapport intitulé « Monthly Clearing Fees Details Report » (MB01) du deuxième jour ouvrable de chaque mois et sont payables à la CDCC le cinquième jour ouvrable du mois au moyen du STPGV ou d'un autre mode de paiement approuvé par la CDCC.

OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Une opération de pension sur titres SGC est une convention de pension sur titres bilatérale initialement conclue entre un membre compensateur SGC et la fiducie et qui est soumise à la CDCC aux fins de compensation durant la période de soumission des opérations de pension sur titres SGC, au cours de laquelle le membre compensateur SGC convient de vendre des titres SGC d'un panier de titres SGC donné à la fiducie à un prix d'achat que la fiducie paiera au membre compensateur SGC, et une convention simultanée du membre compensateur SGC visant l'achat de titres SGC ou de titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie à la date de rachat et dans le délai de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat qui sera payé par le membre compensateur SGC à la fiducie. La CDCC agit à titre de contrepartie centrale pour toutes les opérations de pension sur titres SGC. La CDCC accepte l'opération de pension sur titres bilatérale et en fait la novation, et les modalités de cette opération sont remplacées par les modalités de l'opération de pension sur titres SGC comme prévues à l'article D-7 des règles durant le processus de compensation.

Tous les termes définis utilisés au paragraphe précédent qui ne sont pas définis aux présentes s'entendent au sens qui leur est attribué à l'article D-7 des règles.



SECTION 7 RÈGLEMENT

[...]

- si le paiement ou la livraison n'est pas reçu(e) au plus tard à 10 h 15 le jour ouvrable suivant, la CDCC considérera le membre compensateur comme étant un membre compensateur non conforme.

Seuil de rajustement de titres SGC

La CDCC peut déterminer, de temps à autre et aux fins de l'article D-707 des règles, le montant d'un seuil minimal applicable au rajustement de titres SGC après son calcul par la Société.

Si le rajustement de titres SGC, calculé aux termes de l'article D-707 des règles, est égal ou supérieur au seuil, la Société peut exiger du membre compensateur SGC de rendre les titres SGC disponibles à hauteur du montant total du rajustement de titres SGC (sans égard au seuil) dans le délai prescrit.

Si le membre compensateur SGC ne rend pas suffisamment de titres SGC disponibles à la vente pour le montant total du rajustement de titres SGC dans le délai prescrit, la CDCC peut imposer les amendes suivantes :

- si la vente intrajournalière correspondant au rajustement de titres SGC est effectuée plus de deux heures après l'avis, mais moins de deux heures quinze minutes après celui-ci, la CDCC peut imposer une amende de 500 \$;
- si la vente intrajournalière correspondant au rajustement de titres SGC est effectuée plus de deux heures quinze minutes après l'avis, mais moins de deux heures trente minutes après celui-ci, la CDCC peut imposer une amende de 1 000 \$;
- si, à la fin de la journée, un rajustement de titres SGC est effectué plus de quinze minutes après l'heure de règlement du rajustement de titres SGC, mais moins de trente minutes après celle-ci, la CDCC peut imposer une amende de 500 \$;
- si, à la fin de la journée, un rajustement de titres SGC est effectué plus de trente minutes après l'heure de règlement du rajustement de titres SGC, la CDCC peut imposer une amende de 1 000 \$;

Si le membre compensateur SGC ne rend pas suffisamment de titres SGC disponibles à la vente pour le montant total du rajustement de titres SGC, la Société peut prendre ou imposer les mesures énoncées à l'article D-707 4).



SECTION 8 TRAITEMENT DE MARGE

[...]

Emploi du compte de titres

1. Seul un intermédiaire en valeurs mobilières qui est un gardien agréé, au sens attribué à ce terme dans les règles, peut tenir le compte de titres.
2. Tout titre détenu dans le compte de titres tenu par le gardien agréé, au nom du membre compensateur, est assujéti à un accord de maîtrise de compte.
3. L'accord de maîtrise de compte est une convention qui respecte certaines exigences, conformément à ce qui est prescrit par les règles.
4. Le compte de titres ne peut être utilisé aux fins des exigences de marge de variation nette ni de règlement.
5. Les droits et obligations respectifs du membre compensateur et de la CDCC à l'égard des garanties sous forme de titres détenus dans le compte de titres sont assujétiés aux règles, et notamment :
 - a. Tous les dépôts, retraits et substitutions touchant le compte de titres sont assujétiés aux délais indiqués à la Section 2 du présent manuel et à la politique en matière de garanties présentée à la rubrique 3 (« Garanties admissibles ») du manuel des risques;
 - b. Tous les dépôts, retraits et substitutions touchant le compte de titres doivent aussi être saisis dans l'application de compensation de la CDCC conformément aux délais indiqués à la Section 2 du présent manuel et à la politique en matière de garanties présentée à la rubrique 3 (« Garanties admissibles ») du manuel des risques;

[...]



MANUEL DES RISQUES

***** 202*****



SECTION 1 : DÉPÔTS DE GARANTIE

Comme il est indiqué dans les règles, chaque membre compensateur est tenu de déposer auprès de la CDCC une marge déterminée par elle. Les dépôts doivent être effectués sous forme de garantie admissible, comme le précise la Section 3 du présent manuel des risques, et représenter un montant suffisant compte tenu de la valeur marchande et des décotes applicables.

La CDCC exige des dépôts de garantie pour couvrir deux types d'exigences, soit :

- l'exigence de marge;
- l'exigence relative au fonds de compensation.

1.1 Exigence de marge

L'exigence de marge est composée de la marge initiale et de la marge de variation.

1.1.1 Marge initiale

La marge initiale est composée de la marge initiale de base (ou de la marge initiale de base rajustée, selon le cas) et des marges supplémentaires. Afin de couvrir la marge initiale décrite ci-dessous, les membres compensateurs sont tenus de faire des dépôts, auprès de la CDCC, sous une forme acceptable qui est précisée à la Section 3 du présent manuel des risques.

1.1.1.1 Marge initiale de base

L'exigence de marge initiale de base couvre les pertes potentielles et le risque de marché qui peuvent survenir à la suite de fluctuations défavorables futures des cours et/ou de certains facteurs de risque dans le portefeuille de chaque membre compensateur dans des conditions normales du marché.

La méthode de calcul du risque relatif aux options, aux contrats à terme et aux éléments non réglés intègre la volatilité historique du rendement journalier des biens sous-jacents des options, des éléments non réglés et des contrats à terme sur actions, de même que du rendement journalier des prix des contrats à terme (autres que les contrats à terme sur actions). En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % selon une hypothèse de distribution normale ou une loi de Student et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque. La CDCC tient compte également de diverses mesures visant à atténuer la procyclicité des marges :

- une composante de Risque de Tension calculée au moyen d'une valeur à risque en période de tension (VaRPT) et d'un facteur de pondération de 25 %;
- un plancher de volatilité, correspondant à la moyenne de l'estimateur de la volatilité quotidienne observé sur les 10 dernières années.

La méthode de calcul du risque relatif aux opérations sur titres à revenu fixe est la méthode fondée sur la valeur à risque¹. Cette méthode implique une réévaluation complète et repose sur des courbes zéro coupon. En outre, dans le cadre de cette méthode, la CDCC utilise un estimateur de volatilité, un niveau de confiance supérieur à 99 % et un nombre variable de jours qui représente la période de marge en risque. La CDCC

¹ La même méthode de calcul utilisée pour les opérations sur titres à revenu fixe est appliquée à la livraison physique des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.



Manuel des risques

tient compte également d'une composante de Risque de Tension, calculée au moyen d'une valeur à risque en période de tension (VaRPT) et d'un facteur de pondération de 25 %.

Se reporter aux rubriques 7.1 et 7.2 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul de la marge initiale de base.

En ce qui concerne les membres compensateurs à responsabilité limitée, la marge initiale de base est multipliée par le ratio effectif pour calculer la marge initiale de base rajustée. Se reporter à la rubrique 7.3 pour obtenir de plus amples renseignements sur le recalibrage du ratio effectif.

[...]

1.1.1.2 Options

Pour les options, la marge de variation fait l'objet d'une constitution de garantie chaque jour ouvrable et lors de chaque appel de marge intrajournalier en fonction du prix de l'option déclaré par la Bourse (ou du dernier prix de l'option sur titres IMHC³, selon le cas); lorsque ce prix n'est pas disponible ou est inexact, la CDCC le fixe en fonction des meilleurs renseignements disponibles à cet égard.

[...]

³ Se reporter à la rubrique 7.4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC.

[...]

SECTION 2 : OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Cette section du manuel des risques s'applique uniquement à la compensation des opérations de pension sur titres SGC par la CDCC et aux membres compensateurs SGC. Une opération de pension sur titres SGC s'entend d'une convention bilatérale de pension sur titres initialement conclue entre un membre compensateur SGC et la fiducie et qui est déposée auprès de la CDCC aux fins de compensation durant la période de soumission de l'opération de pension sur titres SGC, et aux termes de laquelle le membre compensateur SGC convient de vendre les titres SGC d'un panier de titres SGC donné à la fiducie. Le membre compensateur SGC crée simultanément une convention visant l'achat de titres SGC ou des titres SGC équivalents d'un panier de titres SGC donné de la fiducie à la date de rachat et avant l'heure de règlement à l'échéance SGC, à un prix de rachat qui sera payé par le membre compensateur SGC à la fiducie, le tout étant régi aux termes de la règle D-7.

2.1 Gestion des risques liés aux opérations de pension sur titres SGC

2.1.1 Rajustement initial de titres SGC Un rajustement initial de titres SGC s'entend de l'application de marges publiées par la Banque du Canada visant les actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités comme indiqué dans le site Web de la Banque du Canada ou, pour les titres SGC qui ne sont pas des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités, comme publié par la CDCC, telles que rajustées par la CDCC de temps à autre pour les titres SGC compris dans chaque panier de titres SGC, comme publié dans le site Web de la CDCC. La CDCC surveillera la liste des titres admissibles au mécanisme d'octroi de liquidités, des décotes et des marges et révisera au besoin la liste des titres SGC et

² Se reporter à la rubrique 7.4 pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul du prix théorique des options sur titres IMHC



Manuel des risques

le choix des décotes et des marges de manière à ce que les caractéristiques du panier de titres SGC soient en adéquation avec les spécifications de ces produits établies par la Banque du Canada.

Le rajustement initial de titres SGC agit telle une couche supplémentaire d'atténuation des risques de crédit (surdimensionnement) advenant que la CDCC doive obtenir la valeur du panier de titres SGC en liquidant ces derniers.

2.1.2 Rajustement de titres SGC

Le rajustement de titres SGC s'entend, pendant la durée d'une opération de pension sur titres SGC, d'un nombre de titres SGC a) égal à l'écart entre i) la valeur marchande SGC des titres SGC qui font l'objet d'une opération de pension sur titres SGC et ii) le prix d'achat de l'opération de pension sur titres SGC, plus b) un nombre égal à l'écart de prix cumulé, ces titres SGC étant dus à la fiducie par un membre compensateur SGC qui est partie à l'opération de pension sur titres SGC, ou par la fiducie à un tel membre compensateur SGC.

- Si la CDCC procède à un rajustement de titres SGC conformément aux dispositions de la règle D-707, à la fin d'un jour ouvrable :
 - i. si un rajustement de titres SGC est négatif, ce montant représente les titres SGC faisant l'objet d'un rajustement qui doivent être vendus à la fiducie par le membre compensateur SGC dans le délai prescrit;
 - ii. si un rajustement de titres SGC est positif, ce montant représente les titres SGC faisant l'objet d'un rajustement qui doivent être vendus par la fiducie au membre compensateur SGC dans le délai prescrit.
- La CDCC peut déterminer, de temps à autre et aux fins de la règle D-707, le montant d'un seuil minimal applicable au rajustement de titres SGC après son calcul par la CDCC (le seuil s'exprimant en pourcentage). Si la CDCC procède à un rajustement de titres SGC intrajournalier et que ce rajustement est égal ou supérieur à tout seuil applicable, la CDCC peut exiger du membre compensateur SGC de rendre les titres SGC disponibles à hauteur du montant total du rajustement de titres SGC (sans égard au seuil) dans le délai prescrit.

2.1.3 Limites de concentration SGC

Tous les paniers de titres SGC comprendront des titres SGC admissibles du même type, mais se distingueront par des rajustements initiaux de titres SGC distincts ainsi que de limites de concentration SGC et de rajustements de titres SGC distincts. La CDCC détermine les limites de concentration à l'égard des titres SGC d'un panier de titres SGC, puis les publie sur son site Web.

2.2 Abaissement de la cote de crédit d'un membre compensateur SGC

Dans la situation où un membre compensateur SGC n'obtiendrait pas la cote de crédit requise comme indiqué à la règle D-703, la CDCC n'acceptera plus de nouvelle opération de pension sur titres SGC de la part de ce membre compensateur SGC aux fins de compensation. Les opérations de pension sur titres SGC qui auront fait l'objet d'une novation à la CDCC avant le changement de la cote de crédit pourront continuer à être réglées.

Dans la situation où un membre compensateur SGC n'obtiendrait pas la cote de crédit requise, la CDCC a le droit, à sa discrétion, d'appliquer et d'exiger du membre compensateur SGC visé toute mesure d'atténuation des risques additionnels que la CDCC juge appropriée, y compris, sans s'y limiter, tout rajustement de titres SGC supplémentaire, afin de couvrir les risques additionnels que l'abaissement de la cote de crédit pourrait causer.



SECTION 6 : ACCEPTABILITÉ DES BIENS SOUS-JACENTS

[...]

6.4 Biens sous-jacents acceptables des opérations d'achat ou de vente au comptant

Pour l'application des articles D-104 et D-603 des règles, des titres sont acceptables pour la compensation d'opérations d'achat ou de vente au comptant s'ils respectent les critères suivants :

- l'émetteur doit être admissible, ce qui comprend les émissions suivantes :
- obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada, y compris les émissions à rendement réel;
- titres de créance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- obligations émises par la Banque de développement du Canada;
- obligations émises par Exportation et développement Canada;
- obligations émises par Financement agricole Canada; et
- obligations émises par Postes Canada;
- billets adossés à des sûretés générales émis par une fiducie à vocation spécifique, à la demande d'un membre compensateur SGC;
- obligations émises par certains gouvernements provinciaux et certaines sociétés d'État provinciales considérés comme acceptables par la CDCC, exclusion faite des obligations à rendement réel, des obligations à coupon zéro et des obligations échéant à moins d'un an.

[...]

SECTION 7 : ANNEXE

[...]

7.3.3 Entrée en vigueur

- Annuellement, ou dans les meilleurs délais suivant un événement de recalibrage consécutif à une modification du modèle de risque, la CDCC avise par écrit chaque membre compensateur à responsabilité limitée du nouveau ratio effectif qui s'applique à lui.
- Sous réserve de la rubrique 7.3.4 ci-dessous, les nouveaux ratios effectifs entrent en vigueur un trimestre civil après la date de transmission à chaque membre compensateur à responsabilité limitée de l'avis à ce sujet; ils sont maintenus jusqu'à l'entrée en vigueur, conformément à la présente rubrique, d'un avis de révision de ratio effectif transmis au membre compensateur à responsabilité limitée, par suite de l'examen annuel du ratio effectif ou d'une modification du modèle de risque.



MANUEL DE DÉFAUT

, 202



[...]

SECTION 1 : PROCESSUS DE GESTION DE DÉFAUT - ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS ET MISE EN ŒUVRE

Les motifs et les événements qui peuvent entraîner la mise en œuvre des actions, des décisions, des mesures d'exécution ou des recours que peut prendre la Société dans le cadre de son processus de gestion de défaut sont décrits ci-dessous. Les règles, notamment la *Règle A-1A - Adhésion à la Société*, la *Règle A-3 - Exigences de capital*, la *Règle A-6 - Dépôts au fonds de compensation*, la *Règle A-7 - Marges* et la *Règle D-7 - Compensation des opérations de pension sur titres SGC*, étayent les pouvoirs de la Société dans le cadre de ces actions et doivent être respectées avec une extrême rigueur.

1.1 Objectifs de la gestion de défaut

[...]

- Réduire l'impact du processus de gestion de défaut sur les marchés.
- Relativement aux opérations de pension sur titres SGC, obtenir le meilleur cours du marché pour les titres SGC en exécutant un processus de liquidation en temps opportun et conformément aux meilleurs pratiques. Cela comprend, lorsque c'est possible, une enchère de défaut et/ou une vente effectuée par l'entremise d'un courtier pour des titres SGC.

[...]

1.2 Éléments déclencheurs entraînant le statut de membre non conforme ou la suspension d'un membre compensateur

Il est bien sûr essentiel pour le processus de gestion de défaut de définir les motifs et les événements qui peuvent faire en sorte qu'un membre compensateur se trouve en situation de défaut et, par conséquent, que la Société déclare que ce membre compensateur est non conforme ou qu'elle le suspende, au besoin. En règle générale, la Société considère toute situation qui, suivant son appréciation, nuit à la capacité d'un membre compensateur de s'acquitter de ses obligations, comme le prévoit l'article A-1A04 ou l'article D-709, comme un motif pour déclarer qu'un membre compensateur est non conforme. Les articles A-1A04, A-1A05 et D-709 détaillent les motifs et événements qui peuvent mener la Société à déclarer un membre non conforme ou à le suspendre.

[...]

1.4.4 Mesures d'application relatives à une suspension

En plus des mesures que la Société peut prendre à l'égard du membre non conforme, la Société peut, après la suspension d'un membre compensateur, prendre les mesures suivantes :

- Saisir tous les dépôts de garantie déposés auprès de la Société par le membre compensateur suspendu, y compris sa contribution au fonds de compensation, en vue de régler les obligations de ce membre compensateur.
- Saisir le contrôle de toutes les positions en cours détenues par le membre compensateur suspendu.
- Liquider, au nom de la fiducie, tous les titres SGC fournis par le membre compensateur SGC suspendu.



- Empêcher un membre compensateur SGC de lancer de nouvelles opérations de pension sur titres SGC.

[...].

1.5 Période de gestion de défaut

La période de gestion de défaut désigne la durée pendant laquelle les ressources financières des membres compensateurs sont exposées à des pertes à la suite du défaut de l'un ou de plusieurs d'entre eux.

[...]

1.6 Séquence de défaillance : affectation de ressources financières pour couvrir les pertes liées à un défaut

[...]

- vi. **Affectation de ressources financières afin de compenser les pertes reliées au défaut d'une opération de pension sur titres SGC**
 - La Société cherchera à maximiser, dans la mesure du possible et en déployant tous les efforts raisonnables, la valeur liquidative disponible des titres SGC, au moyen d'une enchère de défaut et/ou d'une vente effectuée par l'entremise d'un courtier. S'il reste des pertes non réglées après la liquidation des titres SGC aux termes de la présente rubrique 1.6, ces pertes sont absorbées par les porteurs de billets.
 - Il est entendu que les membres compensateurs SGC ne contribuent à aucun fonds de compensation ni à aucun fonds de liquidité supplémentaire en ce qui concerne les opérations de pension sur titres SGC. Le processus de gestion de défaut à l'égard des opérations de pension sur titres SGC ne tire pas parti des fonds propres de la Société en regard du risque de défaut.

SECTION 2 : GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DE DÉFAUT

[...]

2.1 Structure de gouvernance

[...]

Dans le processus de défaut, il est important que la Société réagisse le plus possible en temps opportun afin de déceler la possibilité d'un défaut d'un membre compensateur. À ce titre, sous le pouvoir du président ou de son délégué, si la Société reçoit à tout moment de l'information qui pourrait, à son avis, selon toute attente raisonnable, mener à un défaut chez un membre compensateur, elle convoquera le plus tôt possible une réunion du comité de gestion de défaut, lequel est composé des personnes occupant les fonctions suivantes (ou leurs délégués) :

- Président de la CDCC
- Vice-président et chef de la gestion des risques de la CDCC
- Vice-président et chef de l'exploitation, CDCC
- Vice-président et chef des affaires commerciales, CDCC



- Trésorier, CDCC
- Directeur, Surveillance du risque et conformité, CDCC
- Vice-président, Opérations intégrées, SIG
- Directeur, Initiatives stratégiques, CDCC
- Directeur, Service de conseils en matière d'affaires commerciales et réglementaires, CDCC
- Chef de la conformité, CDCC
- Chef de la prestation, CDCC

[...]

Le vice-président et chef de la gestion des risques ou son délégué est le président du comité d'urgence. Ce comité est constitué de tous les membres siégeant au comité de gestion de défaut ainsi que des experts occupant les fonctions suivantes (ou de tout autre représentant ou délégué dont la participation pourrait s'avérer utile lors du processus) :

- Vice-président, Division de la réglementation, Bourse de Montréal
- Chef, Communications d'entreprise et Affaires publiques, TMX
- Directeur, Opérations de marché, Bourse de Montréal
- Gestionnaires du service de la gestion des risques

Il incombe au comité d'urgence d'assurer une évaluation continue de la situation et de faire rapport, le cas échéant, au conseil, de façon à veiller à ce que ces entités soient en mesure de prendre des décisions éclairées durant le processus.

[...]

SECTION 3 : OUTILS DE RÉDUCTION DES RISQUES

[...]

3.2 Liquidation

Lorsqu'un membre compensateur est suspendu, la Société peut liquider, fermer ou mettre aux enchères les positions du membre compensateur suspendu afin d'en cristalliser la valeur et de rétablir l'appariement des positions. Le processus de liquidation peut avoir lieu avant, pendant ou après l'enchère, si la Société n'est pas satisfaite du résultat de celle-ci. Par exemple, la liquidation pourrait être préférée à l'enchère si le portefeuille du membre compensateur suspendu est liquide et de petite taille. Un portefeuille dont les positions ont été liquidées est appelé « portefeuille liquidé ». Pour la liquidation de titres SGC, la Société aura recours à une enchère de défaut et/ou à une vente effectuée par l'entremise d'un courtier afin d'obtenir la meilleure valeur liquidative possible. Les offres feront l'objet d'une comparaison selon la source et la meilleure offre sera acceptée.



3.3 Enchères de défaut

La CDCC peut aussi choisir d'organiser une ou plusieurs enchères de défaut afin de rétablir l'appariement des positions après la suspension d'un membre compensateur. Les enchères peuvent concerner une partie ou l'ensemble des positions non appariées du membre compensateur suspendu. La CDCC peut aussi choisir d'organiser une ou plusieurs enchères de défaut afin de liquider des titres SGC.

[...]

a) Invitation à participer aux enchères

- [...]
- Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les membres compensateurs SGC conformes et les membres compensateurs soumettant des opérations sur titres à revenu fixe seront invités à participer à l'enchère.

[...]

c) Répartition des ressources financières dans les fonds communs incitatifs liés aux portefeuilles

- Avant de mener une enchère, la Société répartit de façon provisoire les ressources financières préfinancées dans les fonds communs incitatifs liés à chacun des portefeuilles mis à l'enchère ou liquidés. Le fonds commun incitatif lié au portefeuille n'est pas applicable aux portefeuilles de titres SGC mis à l'enchère.

[...]

3.3.2 Enchère de portefeuille

b) Processus de soumission d'offres

- Les participants à l'enchère peuvent soumettre une offre à l'égard d'un ou de plusieurs portefeuilles mis à l'enchère. Ils doivent présenter leurs offres en précisant la valeur des garanties qu'ils souhaitent recevoir pour assumer les positions et le règlement de l'ensemble des positions de chaque portefeuille mis à l'enchère. Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les participants à l'enchère doivent présenter des offres en précisant le prix d'achat pour chaque portefeuille de titres SGC mis à l'enchère.
- Conformément au paragraphe A-210 3) des règles de la CDCC, les courtiers qui prennent part à une enchère de défaut visant des titres SGC (comme indiqué dans l'invitation à une enchère de défaut visant des titres SGC) pourraient être autorisés à partager de l'information au sujet de l'enchère de défaut, y compris des fichiers d'offre, avec des clients et à présenter des offres au nom de clients. Les membres compensateurs qui agissent à titre de courtiers sont tenus de maintenir une distinction claire entre leur rôle de courtier et celui de participant à l'enchère pour leur propre compte ou pour le compte d'une entité du même groupe. L'information sur le client participant à l'enchère ne doit pas être partagée avec le personnel qui présente des offres pour le compte du membre compensateur ou pour le compte d'une entité du même groupe que le membre compensateur.



[...]

c) Établissement de l'adjudicataire

- La Société établit l'adjudicataire de chaque portefeuille mis à l'enchère, qui est le participant à l'enchère ayant demandé le montant de garantie le moins élevé pour assumer l'ensemble des positions du portefeuille mis à l'enchère.
- Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, la Société établit l'adjudicataire de chaque portefeuille mis à l'enchère, qui est le participant à l'enchère ayant présenté l'offre la plus élevée pour l'achat de tous les titres SGC liés au portefeuille de titres SGC visé mis à l'enchère.

3.3.3 Procédure post-enchère

[...]

La Société avise également l'ensemble des membres compensateurs de la réalisation ou de la non-réalisation des enchères et informe chaque membre compensateur de la catégorie à laquelle il appartient (p. ex. moins offrant ou non-enchérisseur). Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les catégories d'offres ne s'appliquent pas, puisqu'il n'y aura pas de ressources financières préfinancées disponibles pour absorber les pertes.

[...]

3.3.4 Procédure post-enchère de défaut visant des titres SGC

Une fois l'avis transmis à l'adjudicataire, celui-ci sera tenu de créer et d'exécuter les opérations d'achat aux fins de règlement livraison contre paiement à la CDS pour les titres SGC contenus dans le portefeuille mis à l'enchère pour lequel le membre compensateur est l'adjudicataire. L'omission de l'adjudicataire d'exécuter les opérations d'achat des titres SGC ou de remplir toute obligation liée à l'enchère de défaut visant les titres SGC est considérée comme un manquement à ses obligations, et ce membre compensateur est alors responsable de la totalité des frais, des dépenses et des obligations assumées par la Société par suite de ce manquement à ses obligations. L'adjudicataire est tenu de lancer une transaction pour toutes les opérations d'achat de titres SGC assortie d'une date de règlement telle que prévue par la CDCC dans ses directives d'enchère de défaut visant des titres SGC. Cette date de règlement ne tombera pas avant la fin du jour ouvrable suivant ni après la fin du second jour ouvrable suivant la transmission de l'avis à l'adjudicataire. La Société avise également l'ensemble des membres compensateurs de la réalisation ou de la non-réalisation des enchères de défaut visant des titres SGC. Pour les enchères de défaut visant des titres SGC, les catégories d'offres ne s'appliquent pas, puisqu'il n'y aura pas de ressources financières préfinancées disponibles pour absorber les pertes.

[...]

3.5 Gestion de la liquidité

[...]

- l'obtention de capitaux au moyen de l'exercice de ses droits de réutilisation des garanties ou de re-hypothécaison des obligations de dépôt au fonds de compensation des membres compensateurs restants.

Les outils et facilités de gestion de la liquidité susmentionnés ne sont pas offerts aux enchères de défaut visant des titres SGC.



3.6 Méthodologie d'allocation des pertes

[...]

- Si la Société est par la suite en mesure de récupérer quelque montant que ce soit auprès du membre compensateur suspendu, ce montant est remis aux autres membres compensateurs à titre de dédommagement à l'égard de tout montant leur ayant été imputé et des ressources financières perçues auprès d'eux dans le cadre du processus de gestion de défaut, dans l'ordre inverse de l'affectation de ces montants et de ces ressources financières à la couverture des pertes.
- La méthodologie d'allocation des pertes susmentionnée ne s'applique pas à la suite d'une enchère de défaut visant des titres SGC. Après que tous les titres SGC ont été liquidés au moyen d'une enchère de défaut et/ou d'une vente par l'entremise d'un courtier, la CDCC transférera tous les produits de cette liquidation au compte de règlement de la liquidation de la fiducie.

[...]

SECTION 4 : PLAN DE REDRESSEMENT

[...]

4.2.1 Pouvoirs de redressement visant à combler les pertes non couvertes ou les pénuries de liquidités

Tous les membres compensateurs sont soumis à l'exercice, par la Société, des pouvoirs de redressement prévus à la présente rubrique 4.2.1, à l'exception des membres compensateurs SGC.

[...]

Notice 126-23: MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES, AU MANUEL DES OPÉRATIONS, AU MANUEL DES RISQUES ET AU MANUEL DE DÉFAUT DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC

Sommaire des commentaires reçus par un membre compensateur et la réponse de la CDCC

No.	Sommaire des commentaires	Sommaire des réponses
1.	<p>Un membre compensateur a noté ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Certains amendements pourraient entraver la compétitivité globale entre les courtiers principaux ● Les modifications proposées, telles qu'elles sont actuellement, risquent de fausser l'équilibre entre membres compensateurs, créant potentiellement un environnement dans lequel seuls certains joueurs peuvent participer au programme SGC ● Toute réglementation qui limite l'émission de billets SGC aux courtiers qui maintiennent au moins deux notations de crédit « AA- » pourra exclure des courtiers principaux de la participation au programme SGC. ● Les courtiers qui satisfont aux exigences en matière de notation de crédit pourraient bénéficier de coûts de financement réduits grâce à un accès plus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est essentiel pour la CDCC et ses membres compensateurs, ainsi que pour tous les investisseurs institutionnels et particuliers, que le marché des produits dérivés au Canada demeure équitable, efficace et concurrentiel. ● Les billets SGC sont des instruments de dette à court terme garantis par une garantie générale admissible qui sera fournie à l'émetteur (entité à vocation spéciale) et « souscrite » par les membres compensateurs participants de la CDCC (les « membres compensateurs SCG ») via une opération de pension compensée par la CDCC (l'« opérations de pension sur titres SGC ») ● La CDCC est d'avis que les activités liées à l'émission des billets SGC, y compris les spécifications des billets SGC qui exigent qu'un « souscripteur » maintienne une notation de crédit minimale, ne font pas partie des activités de la CDCC assujetties à la « surveillance de l'infrastructure des marchés financiers ». ● Les obligations d'« accès équitable » énoncées dans les “Principles for Financial Market Infrastructures” (« PFMI »), Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation (« NI 24-102 »), les accords de surveillance et les décisions et ordonnances de reconnaissance ne s'appliquent pas, du point de vue de la CDCC, aux spécifications

	<p>facile au marché des pensions, ce qui crée un risque de concentration accrue des services financiers du Canada entre les mains de quelques grandes institutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les billets SGC devraient offrir un rendement compris entre celui des papiers d'acceptation bancaire (BA) et des bons du Trésor du Canada, et à ce titre, ceux qui sont admissibles au programme bénéficieraient de conditions de financement favorables par rapport aux courtiers qui obtiennent un financement à des niveaux proches du taux BA ● De la même manière, la création d'un nouvel instrument du marché monétaire, qui exclurait des courtiers principaux, pourrait envoyer des signaux mitigés aux institutions qui soutiennent notre système financier. ● Dans l'esprit d'encourager une concurrence loyale et d'offrir les meilleures chances de succès au programme SGC, les décideurs devraient envisager de supprimer les exigences minimales en matière de notation de crédit. ● La Banque du Canada permet aux courtiers principaux ne faisant pas l'objet d'une note de crédit d'agir en tant que contrepartie dans divers programmes de liquidité, y compris ses programmes de 	<p>des notes SGC</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Néanmoins, la CDCC est également d'avis que le projet de billets SGC respecterait les obligations d'« accès équitable » auxquelles la CDCC est soumise pour toutes ses activités de contrepartie centrale ● Concernant l'accès équitable pour ses activités de contrepartie centrale, la CDCC doit se conformer à divers principes « d'accès équitable » : <ul style="list-style-type: none"> - Le principe 18 des PFMI Conditions d'accès et de participation" affirme qu' "une IMF devrait permettre un accès équitable et ouvert à ses services, y compris pour les participants directs et, le cas échéant, les participants indirects et les autres IMF, en fonction de conditions de participation raisonnables fondées sur une analyse des risques" - L'article 4.11 du Règlement 24-102 « Conditions d'accès et application régulière» stipule qu'une « La chambre de compensation reconnue ne peut faire ce qui suit: a) interdire à une personne l'accès à ses services ou lui imposer des conditions d'accès ou d'autres limites à cet égard sans motif valable; b) opérer une discrimination déraisonnable entre ses participants ou les participants indirects; c) imposer à la concurrence un fardeau qui n'est pas raisonnablement nécessaire et approprié; d) exiger de manière déraisonnable qu'une personne utilise ou acquière un autre service pour pouvoir utiliser ses services; e) imposer à ses participants des droits ou d'autres coûts importants qui ne sont pas répartis équitablement entre eux - Partie IV - Section VI « Accès" à la Décision de reconnaissance AMF-CDCC stipule a) CDCC doit permettre à toute personne qui
--	--	--

	<p>pension au jour le jour et cessions en pension à plus d'un jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les normes d'éligibilité des membres compensateurs de la CDCC n'exigent pas de notation de crédit de la part des courtiers principaux ; ils imposent plutôt des exigences minimales de capital comme moyen de réduire le risque de contrepartie. ● L'élargissement de l'émission de billets SGC à tous les courtiers augmenterait non seulement leur disponibilité, mais augmenterait également la diversité parmi les offres de billets SGC, offrant ainsi une gamme plus large d'expositions de crédit aux investisseurs potentiels. ● Plutôt que de limiter la participation au programme SGC, les régulateurs et les acteurs du marché devraient considérer l'importance de moderniser l'infrastructure financière existante en soutenant le développement du marché national des pensions de titres au Canada ● La réglementation est sans aucun doute vitale pour la stabilité du marché. Cependant, des contraintes réglementaires excessives, telles que les exigences de notation de crédit pour les "sponsors" de SGC, peuvent par inadvertance conduire à une réduction de la liquidité. Il est essentiel de trouver un 	<p>satisfait aux critères d'adhésion applicables de devenir membre compensateur et d'y effectuer des opérations.b) Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, CDCC:) doit énoncer par écrit les critères auxquels doit satisfaire une personne pour pouvoir devenir membre compensateur et effectuer des opérations à CDCC; ii) ne doit pas déraisonnablement interdire ou limiter l'accès à ses services d'une personne; et iii) doit tenir des registres de ce qui suit : A) toutes les demandes d'adhésion acceptées, en précisant les personnes à qui elle a donné accès, et les motifs à l'appui de sa décision; et B) toutes les demandes d'adhésion refusées ou limitations d'accès, en précisant les motifs à l'appui de sa décision.</p> <p>- L'article 6.1, annexe A, de l'ordonnance de reconnaissance OSC-CDCC prévoit certaines obligations d'accès en ce qui concerne le service par la chambre de compensation pour le revenu fixe ou tout autre service de compensation pour les transactions sur les marchés au comptant.</p> <p>La CDCC est d'avis que le recours à une notation de crédit minimale et aux dispositions connexes à la baisse de la notation de crédit fait partie des exigences raisonnables liées au risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En tant que "FMI", la CDCC est autorisée à établir des exigences de participation liées aux risques adéquates pour garantir que ses participants satisfont aux exigences opérationnelles, financières et juridiques appropriées pour leur permettre de remplir leurs obligations en temps opportun. ● Les exigences financières peuvent comprendre des exigences raisonnables en matière de capital liées au risque et des indicateurs appropriés de solvabilité. Les exigences de
--	---	---

	<p>équilibre dans lequel la réglementation protège les intérêts sans restreindre la fluidité du marché ni limiter la participation.</p>	<p>participation de la CDCC (qui sont adaptées aux risques et aux besoins spécifiques du projet de billets SGC) sont imposées d'une manière proportionnelle à ces risques et sont divulguées publiquement dans la documentation d'émission des billets SGC et dans les règles de la CDCC.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les BA ne sont pas garanties; les billets SGC sont garantis par un panier de titres de haute qualité, dont la valeur et l'admissibilité seront gérées par la CDCC au moyen de ses processus de gestion des risques. Les billets SGC sont conçus pour offrir une notation de crédit similaire (P-1 à court terme) à celle des BA (R-1 élevé) et pour y parvenir, la notation P-1 ciblée des billets SGC doit être basée sur la contrepartie (Membre compensateur SGC) de l'obligation de racheter les actifs à la fin de l'opération de pension sur titres SGC qui garantit les billets SGC. En conséquence, la notation de la contrepartie, le membre compensateur SGC, devient un aspect clé de la structure des billets SGC. Le recours à une cote de crédit minimale et aux dispositions connexes à la baisse de la notation de crédit n'interdit ni ne limite de manière déraisonnable l'accès d'une personne au projet de billets SGC de la CDCC.
--	---	---



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES, AU MANUEL DES OPÉRATIONS, AU MANUEL DES RISQUES
ET AU MANUEL DE DÉFAUT DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS
DÉRIVÉS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS DE PENSION SUR TITRES SGC**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et au manuel des opérations, manuel de risques et manuel de défaut de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I14.01).

FAIT à	MONTRÉAL	le	17 mai	20	24	
--------	----------	----	--------	----	----	--

(s) Sophie Brault

Sophie Brault, Conseillère juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Règlementation
 - 8.3 Sanctions administratives pécuniaires
 - 8.4 Décisions de révision
 - 8.5 Annexes et autres renseignements
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÈGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.